

SÉRIE TECHNIQUE

35

BONNE ENTENTE ENTRE VOISINS

Promouvoir les marchés intra-africains
du bois et des produits bois

JUIN 2010



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX



BONNE ENTENTE ENTRE VOISINS

**PROMOUVOIR LES MARCHÉS INTRA-AFRICAINS
DU BOIS ET DES PRODUITS BOIS**

SÉRIE TECHNIQUE DE L'OIBT - N° 35



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

Bonne entente entre voisins

Promouvoir les marchés intra-africains du bois et des produits bois

Série technique de l'OIBT - No 35

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) est une organisation intergouvernementale dont l'objectif est de promouvoir la conservation des forêts tropicales ainsi que l'aménagement, l'exploitation et le commerce durables de leurs ressources. Ses soixante membres représentent environ 80% des forêts tropicales du monde et 90% du commerce mondial des bois tropicaux. L'OIBT élabore des textes d'orientation ayant fait l'objet d'un accord international et visant à favoriser la gestion forestière durable et la conservation des forêts, et elle aide les pays tropicaux membres à adapter ces orientations aux conditions locales et à les mettre en oeuvre par des projets sur le terrain. En outre, l'OIBT rassemble, analyse et diffuse des données relatives à la production et au commerce des bois tropicaux, et elle finance une gamme de projets et d'autres actions qui visent à développer des entreprises d'échelle villageoise ou industrielle. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires, la plupart émanant de pays membres consommateurs. Depuis son entrée en activité en 1987, l'OIBT a financé près d'un millier de projets, avant-projets et activités dont la valeur avoisine 350 millions de dollars E-U. Les principaux bailleurs de fonds sont les gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique.

Photographie de couverture: J. L. Betti

Photographie au dos: CIB

© OIBT 2010

Tous droits réservés. Hormis le logo de l'OIBT, le contenu de ce document, graphiques et texte compris, peut être reproduit en partie ou dans son intégralité, à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres usages commerciaux.

ISBN 4-902045-68-0



Ce document est imprimé sur papier recyclé.

AVANT-PROPOS

L'on estime que les riches ressources forestières de l'Afrique couvrent environ 600 millions d'hectares, ce qui correspond à un tiers environ des forêts tropicales dans le monde. En 2005, le couvert forestier des dix pays producteurs africains membres de l'OIBT était estimé à 252 millions d'hectares, soit 40% de la superficie forestière totale du continent africain. Cette surface, qui se concentre principalement sur les six pays du Bassin du Congo en Afrique centrale, constitue la deuxième plus importante étendue de forêt tropicale humide dans le monde, derrière la forêt amazonienne.

Malgré leurs énormes ressources forestières, les pays africains continuent d'importer des produits bois à raison de 4 milliards de dollars E-U par an en moyenne, dont moins de 10% proviennent de la région. En 2007, l'Afrique représentait 30% des exportations mondiales de bois rond industriel d'origine tropicale, environ 14% des exportations de sciages, 30% des exportations de placages tropicaux, contre 3% seulement des exportations de contreplaqués tropicaux. Les dix pays africains membres de l'OIBT représentaient plus de 90% des exportations de produits primaires tropicaux en provenance du continent africain. Regrettablement, le commerce de ces produits entre pays africains constituait moins de 2% des exportations de bois ronds tropicaux, tandis qu'il atteignait 14 à 25% s'agissant des produits primaires à haute valeur ajoutée de type contreplaqués. L'offre en bois africain (et donc le potentiel accru pour le commerce interafricain) devrait croître : selon les projections, la production de bois rond industriel en Afrique devrait progresser d'environ 21 millions de m³ entre 2010 et 2020 pour atteindre 93 millions de m³. La consommation de sciages augmentera de 7 millions de m³ pour atteindre 19 millions de m³ d'ici à 2020 et celle de panneaux dérivés du bois progressera à environ 4 millions de m³.

Dans le contexte de ses actions d'orientation stratégique, telles qu'approuvées dans le Programme de travail OIBT de la période biennale 2008-2009 [Decision 2(XLIII)], le Conseil international des bois tropicaux a commandité en 2009 une étude sur le commerce régional des bois et produits bois tropicaux en Afrique, afin d'explorer les possibilités

de promouvoir davantage le commerce régional des produits forestiers issus de sources sous gestion durable. La 2e Partie du présent ouvrage publié dans le cadre de la Série technique de l'OIBT rapporte les conclusions de cette étude, tandis qu'on trouvera dans la 1ère Partie les actes de la Conférence internationale sur le commerce intra-africain des bois et produits bois qui s'est réunie à Accra (Ghana) en juillet 2009 afin de discuter des questions soulevées dans l'étude de référence et d'élaborer un plan d'action.

Les raisonnements, tant au plan économique que politique, montrent qu'un accroissement du commerce intra-africain serait susceptible de favoriser un décollage de la région. Or, en Afrique, les liens commerciaux sont très ténus, et ce, malgré la pléthore d'institutions, de traités, de protocoles et de résolutions. Il existe par conséquent une gigantesque opportunité de développement du commerce intra-africain, notamment pour les pays producteurs de la région membres de l'OIBT offrant un potentiel significatif de développement de leurs forêts. Si les perspectives du marché à moyen et court terme, stimulé par la croissance économique et démographique, jouent en leur faveur, il appartient toutefois aux producteurs africains d'améliorer leur compétitivité en vue d'accroître leurs parts de marché.

Le Plan d'action d'Accra adopté lors de la conférence recense les principales contraintes auxquelles sont confrontés les fournisseurs africains sur les marchés régionaux et propose des mesures à prendre par les gouvernements, le secteur privé et les organisations internationales et/ou régionales en vue de les surmonter. Au nombre de ces contraintes figurent les barrières tarifaires élevées imposées sur les produits transformés, la complexité et le coût des formalités douanières (dans les pays exportateurs tout comme les pays importateurs), la corruption, la fiscalité inappropriée et les incitations inadéquates, l'absence de cadres réglementaires harmonisés, la concurrence de l'exploitation forestière et du commerce illicites, l'insuffisance des statistiques, l'absence d'informations sur le marché, les faibles compétences en commercialisation, l'accès limité au financement du commerce, les capacités limitées en transformation secondaire, la qualité médiocre des

produits de transformation plus poussée associée au manque de compétitivité de leurs conceptions, la concurrence intense de la part d'autres régions, les connaissances limitées en matière de bois et fournisseurs africains chez les acheteurs potentiels et la réputation défavorable des fournisseurs africains qui ont une image de partenaires commerciaux peu fiables. Le Plan d'action propose des mesures pour mettre en œuvre et suivre les activités recommandées afin de surmonter ces divers obstacles, en proposant que l'OIBT (en liaison avec d'autres organisations internationales et/ou régionales) joue le rôle d'organisme coordinateur chargé de superviser sa mise en œuvre.

La nécessité de promouvoir le commerce intra-africain n'a jamais été aussi cruciale, compte tenu de la récente (et qui perdure dans certains cas) crise économique qui a fait régresser les exportations de

bois et produits bois africains sur les marchés traditionnels, notamment en Europe et aux États-Unis. Même la Chine et l'Inde, qui étaient devenus de grands marchés pour les bois et produits bois africains, ont également considérablement réduit leurs importations de bois tropicaux.

Les avantages qu'il y a à renforcer le commerce intra-africain transcendent de loin les frontières des pays individuels, car ce type de commerce contribue à consolider les liens entre les pays africains et à élargir l'espace économique de l'Afrique. J'espère vivement que la présente publication de l'OIBT incitera les décideurs africains à exploiter cette opportunité latente dans l'intérêt de leurs économies.

Emmanuel Ze Meka

Directeur exécutif de l'OIBT

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
1^{ère} PARTIE	
RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROMOTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN DES BOIS ET PRODUITS BOIS	
	11
I. Introduction	12
II. Mots d'ouverture et de bienvenue	12
III. Séance 1. Situation du marché et du commerce – Commerce mondial et intra-africain.	14
IV. Séance 2A. Situation dans les pays exportateurs et les pays importateurs	17
V. Séance 2B. Situation dans les pays exportateurs et les pays importateurs – Pays importateurs. . .	19
VI. Séance 3. Opportunités et défis pour le secteur privé.	23
VII. Séance 4. Questions clés et défis émergents	26
VIII. Séance 5. S'attaquer aux contraintes et opportunités – Discussion de groupe	29
IX. Séance 6. Rôle des institutions internationales, régionales et sous-régionales dans le développement du commerce intra-africain	30
X. Séance 7. Plan d'action d'Accra pour le développement du commerce intra- africain.	32
XI. Séance 8. Conclusion.	32
XII. Mots de clôture.	36
ANNEXES	37
2^{ème} PARTIE	
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE LA CONFÉRENCE	
"Commerce interafricain des bois et produits bois" par Ibrahim M. Favada	51
REMERCIEMENTS	52
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.	52
RÉSUMÉ	53
Gouvernements	60
Industrie forestière et associations professionnelles	61
Organisations régionales	61
CEDEAO et Union monétaire ouest-africaine.	62
1. INTRODUCTION	63
Contexte	63
Objectifs	63
Données et méthodologie	63
Produits couverts	63
Marchés sous-régionaux	64
Sources des données.	64
Organisation de l'étude	64
2. TOUR D'HORIZON DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE	65
Base en matière première.	65

Forêts naturelles	65
Plantations forestières	67
Volume de bois sur pied dans les forêts.	68
Production de bois rond industriel	69
Grumes de sciage et grumes de placage	71
Production de produits bois	73
Sciages	73
Placages	74
Contreplaqués.	75
Production de panneaux dérivés du bois autres.	77
Panneaux de particules	77
Panneaux de fibres.	78
Demande	80
Consommation apparente	80
Sciages.	80
Sciages de non-conifères.	81
Panneaux dérivés du bois.	82
Contreplaqués	83
Panneaux de particules.	85
Panneaux de fibres.	85
Moteurs du marché	86
Population	86
PIB et retombées de la crise financière.	87
Demande en bois et produits bois et perspectives	88
3. COMMERCE DES BOIS ET PRODUITS BOIS	90
Tour d'horizon.	90
Total des échanges en 2007	90
Commerce intra-africain des bois et produits bois	91
Exportations de bois et produits bois par sous-région.	92
Exportations totales	92
Exportations intra-africaines	92
Potentiel des exportations de bois et produits bois.	94
Importations de bois et produits bois par sous-région	95
Importations africaines.	95
Importations intra-africaines	95
Balance commerciale nette	96
Exportations de bois et produits bois par produit	97
Exportations africaines de bois et produits bois par produit	97

Produits primaires	97
Produits secondaires	97
Exportations intra-africaines de bois et produits bois par produit	97
Produits primaires	99
Produits secondaires	99
Exportations de bois et produits bois par pays sélectionné	99
Exportations africaines	99
Exportations intra-africaines	99
Importations de bois et produits bois par produit	99
Importations totales de bois et produits bois	99
Produits primaires	99
Produits secondaires	101
Importations intra-africaines de bois et produits bois par produit	101
Produits primaires	101
Produits secondaires	102
Importations de bois et produits bois par pays sélectionné	102
Importations totales	102
Importations intra-africaines	102
Commerce transfrontalier des bois et produits bois	102
Sources d'information	102
L'expérience de l'Afrique de l'Ouest	103
Principaux flux de bois et produits bois	103
Importance des marchés sous-régionaux	103
L'expérience de l'Afrique centrale	104
Principaux flux des bois et produits bois	104
Importance des exportations en transit	104
4. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DES EXPORTATIONS	105
Essences et utilisations finales des bois et produits bois importés	105
Circuits de distribution des bois et produits bois	105
Préférences en faveur des bois et produits bois africains	106
5. COMPÉTITIVITÉ DES FOURNISSEURS AFRICAINS	108
Définition de la compétitivité	108
Facteurs de compétitivité	108
Prix à l'exportation	108
Égypte	108
Afrique du Sud	108
Cameroun	108
Côte d'Ivoire	109

Gabon.....	109
Ghana.....	109
Qualité des produits	109
Cameroun	109
Côte d'Ivoire	109
Égypte.....	109
Gabon.....	110
Ghana.....	110
Nigéria	110
Afrique du Sud	110
Logistique	111
Cameroun	111
Côte d'Ivoire	111
Ghana.....	111
Gabon.....	112
Nigéria	112
Afrique du Sud	112
Barrières au commerce.....	112
Droits de douane à l'importation	112
Droits de douane à l'exportation et réglementation.....	114
Mesures non tarifaires.....	114
Normes de qualité et règles de classement.....	115
Infrastructures de communication	115
Dispositifs de financement	115
Information sur le marché et organisation de la promotion.....	115
Autres facteurs	116
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	117
Conclusions	117
Opportunités d'accroître les exportations.....	117
Principales contraintes pesant sur les exportations intra-africaines de bois et produits bois ...	119
Recommandations.....	120
OIBT	120
Gouvernements	121
Industrie forestière et associations professionnelles	122
Organisations régionales	122
CEDEAO et Union monétaire ouest-africaine	123
RÉFÉRENCES ET AUTRES SOURCES.....	124

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Liste des consultants nationaux	64
Tableau 2. Surface forestière, pertes de forêt et surface des forêts de production en Afrique pour la période 2000–2005 . . .	65
Tableau 3. Plantations forestières en Afrique en 2005	67
Tableau 4. Volume de bois sur pied dans les forêts d’Afrique en 2005	68
Tableau 5. Production de bois rond industriel en 2006.	70
Tableau 6. Tendances de la production de grumes de sciage et grumes de placage durant la période 2003–2007	72
Tableau 7. Tendances de la production de sciages durant la période 2003–2007	73
Tableau 8. Tendances de la production de placages durant la période 2003–2007	75
Tableau 9. Tendances de la production de contreplaqués durant la période 2003–2007	76
Tableau 10. Tendances de la production de panneaux de particules durant la période 2003–2007	78
Tableau 11. Tendances de la production de panneaux de fibres en 2003–2007	79
Tableau 12. Tendances de la consommation de sciages durant la période 2003–2007	80
Tableau 13. Part des essences de non-conifères dans la consommation totale de sciages durant la période 2003–2007 . . .	81
Tableau 14. Tendances de la consommation de panneaux dérivés du bois durant la période 2003–2007 . . .	83
Tableau 15. Tendances de la consommation de contreplaqués durant la période 2003–2007	84
Tableau 16. Tendances de la consommation de panneaux de particules durant la période 2003–2007 . . .	85
Tableau 17. Tendances de la consommation de panneaux de fibres durant la période 2003–2007	86
Tableau 18. Population par sous-région en 2006	87
Tableau 19. Projections démographiques	88
Tableau 20. PIB par sous-région	88
Tableau 21. Perspectives de la production et de la consommation annuelles de bois et produits bois (millions de m ³). . .	89
Tableau 22. Ensemble du commerce africain des bois et produits bois en 2007	90
Tableau 23. Commerce intra-africain des bois et produits bois en 2007	91
Tableau 24. Part du commerce intra-africain des bois et produits bois au sein du total des échanges commerciaux africains en 2007	92
Tableau 25. Exportations africaines de bois et produits bois par sous-région en 2005–2007	93
Tableau 26. Exportations intra-africaines de bois et produits bois par sous-région durant la période 2005–2006 . .	93
Tableau 27. Potentiel estimatif des exportations de bois et produits bois par sous-région durant la période 2005–2007 . .	94
Tableau 28. Importations africaines de bois et produits bois par sous-région en 2005–2007	95
Tableau 29. Importations intra-africaines de bois et produits bois en 2005–2007	96
Tableau 30. Commerce net des bois et produits bois par sous-région en 2007	97
Tableau 31. Exportations intra-africaines de bois et produits bois par produit en 2005–2007	98
Tableau 32. Exportations intra-africaines de bois et produits bois par produit durant la période 2005–2007 . . .	98
Tableau 33. Part intra-africaine, en valeur, des pays sélectionnés au sein des exportations totales de bois et produits bois en 2007	100
Tableau 34. Importations totales de bois et produits bois par produit durant la période 2005–2007 . . .	100
Tableau 35. Importations africaines de bois et produits bois durant la période 2005–2007	101
Tableau 36. Part intra-africaine des importations totales de bois et produits bois dans les pays sélectionnés, en 2007 (%) . .	103
Tableau 37. Droits de douane à l’exportation dans les pays sélectionnés	113

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Parts du couvert forestier et des pertes de forêt par sous-région d'Afrique.	66
Figure 2.	Forêt de production en pourcentage de surface totale forestière dans les pays sélectionnés, en 2005. ...	66
Figure 3.	Pourcentage de plantations par rapport au total des forêts de production (pays producteurs de l'OIBT, 2005, %)	67
Figure 4.	Volume moyen de bois sur pied à l'hectare par sous-région en 2005	68
Figure 5.	Volume de bois sur pied à l'hectare dans les pays producteurs africains de l'OIBT en 2005. ...	69
Figure 6.	Tendances de la production de bois rond industriel en Afrique durant la période 2003–2007 ...	69
Figure 7.	Part de la production de bois rond industriel par région en 2006	70
Figure 8.	Part du bois rond industriel dans la production totale de bois rond en Afrique en 2006 ...	71
Figure 9.	Part du bois rond industriel dans la production totale de bois rond des pays sélectionnés, en 2006 ...	71
Figure 10.	Part de la production de grumes de sciage et grumes de placage par sous-région en 2006 ...	72
Figure 11.	Part des pays sélectionnés dans la production africaine de grumes de sciage et grumes de placage en 2006. ...	73
Figure 12.	Production de sciages par sous-région en 2006	74
Figure 13.	Part des pays sélectionnés dans la production africaine de sciages en 2006	74
Figure 14.	Part de la production de placages par sous-région en 2006	75
Figure 15.	Part des pays sélectionnés dans la production africaine de placages en 2006.	76
Figure 16.	Part de contreplaqués par sous-région en 2006	77
Figure 17.	Part des pays sélectionnés dans la production africaine de contreplaqués en 2006.	77
Figure 18.	Part de la production de panneaux de particules par sous-région en 2006	78
Figure 19.	Part des pays sélectionnés dans la production africaine de panneaux de particules en 2006 ...	79
Figure 20.	Part de la production de panneaux de fibres par sous-région en 2006	79
Figure 21.	Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de sciages en 2006.	81
Figure 22.	Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de sciages de non-conifères en 2006 ...	82
Figure 23.	Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de panneaux dérivés du bois en 2006 ...	83
Figure 24.	Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de contreplaqués en 2006	84
Figure 25.	Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de panneaux de particules en 2006 ...	86
Figure 26.	Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de panneaux de fibres en 2006 ...	87
Figure 27.	Part des sous-régions et des producteurs de l'OIBT au sein des exportations totales de bois et produits bois en 2007	93
Figure 28.	Part des sous-régions et des producteurs de l'OIBT au sein des exportations totales de bois et produits bois en 2006	94
Figure 29.	Part des sous-régions et des producteurs de l'OIBT au sein du potentiel d'exportations de bois et produits bois en 2007	95
Figure 30.	Part des importations africaines de bois et produits bois par sous-région en 2007	96
Figure 31.	Part des importations intra-africaines par sous-région en 2007	96

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Sous-régions de l'étude	64
----------	-------------------------------	----

L'ensemble des données utilisé afin de préparer le document de référence de la conférence est disponible sur le site www.itto.int.

1^{ère} PARTIE

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROMOTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAÎN DES BOIS ET PRODUITS BOIS

I. Introduction

La Conférence internationale sur la promotion du commerce intra-africain des bois et produits bois s'est tenue à Accra (Ghana) du 30 juin au 2 juillet 2009. Organisée par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elle a été accueillie par le Gouvernement du Ghana.

Cette Conférence, qui entre dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2008-2009, a donné lieu en préalable à la préparation d'une étude de référence

portant sur huit études de cas de pays, quatre dans des pays exportateurs et quatre dans des pays importateurs.

La Conférence s'est composée de huit séances plénières et de travaux de groupe. Le Programme figure en Annexe 1. Un total de quatre-vingt-six participants représentant le secteur privé, des organismes d'État et des organisations intergouvernementales et régionales ainsi que des spécialistes du commerce du bois ont participé à cette Conférence. On trouvera la liste des participants en Annexe 2.

II. Mots d'ouverture et de bienvenue

Dans son allocution d'ouverture, **S. Exc. l'Amb. Michael Maue**, Président du Conseil international des bois tropicaux, a indiqué que les débats économiques et politiques donnaient à penser qu'une augmentation du commerce intra-africain était susceptible d'encourager un décollage de la région. Il a relevé que les liens commerciaux en Afrique demeuraient toutefois très faibles, ce en dépit d'une prolifération d'institutions, de traités, protocoles et résolutions. Il a observé que, malheureusement, les pays africains préféraient affronter leurs anciens dirigeants coloniaux pour démanteler l'héritage dominé par le commerce plutôt que de s'affronter entre eux. Sur le continent, les chemins de fer et routes mènent souvent à des ports au lieu de relier les pays d'une région à l'autre. Le Président a indiqué que l'Afrique était dotée de très riches ressources en forêt tropicale, estimée couvrir 600 millions d'hectares, qui représentent environ un tiers des forêts tropicales dans le monde, tandis que les dix pays africains membres de l'OIBT représentent plus de 90% des exportations africaines de produits primaires des bois tropicaux.

Malheureusement, en 2007, le commerce de ces produits entre pays africains s'élevait à moins de 2% des exportations de bois ronds tropicaux, et de 14 à 25% concernant les produits primaires à haute valeur ajoutée tels que le contreplaqué. Au nombre des facteurs qui découragent les échanges commerciaux entre pays africains, il a relevé des

impôts commerciaux plus élevés sur le continent comparé à d'autres régions. Il a cependant reconnu que, grâce au niveau relativement plus bas des tarifs douaniers sur les produits africains importés dans l'Union européenne et les marchés des États-Unis, les exportations en direction des pays industriels étaient plus lucratives que celles à destination d'autres pays africains. Le Président a déclaré qu'il n'avait jamais été aussi primordial de promouvoir le commerce intra-africain qu'en cette époque de crise économique mondiale qui a durement touché les économies africaines, sachant que la croissance de leur PIB, qui était projetée atteindre 5,7%, a été divisée par plus de la moitié, à 2,8%, en 2009.

Dans son discours de bienvenue, **l'Hon. Alhaji Collins Dauda**, Ministre du Territoire et des Ressources naturelles du Ghana a exprimé sa gratitude à l'égard de l'OIBT pour avoir choisi le Ghana comme site de la conférence. Il a indiqué qu'en Afrique, la foresterie contribuait considérablement aux modes de vie en milieu rural et à la réduction de la pauvreté. Il a également informé l'auditoire que privilégier l'expansion de la base en ressources forestières dans le cadre de la création de plantations comme vecteur de création d'emploi et de réduction de la pauvreté constituait une politique clé du ministère du Territoire et des Ressources naturelles à court terme. Il a observé que nombre de facteurs entraînant le déboisement dans

les pays en développement, dont les déséquilibres au sein du commerce mondial, continuaient de poser des défis à la gestion durable des forêts et qu'il était indispensable que le commerce intra-africain des bois et produits bois soit opéré dans un environnement qui soit mutuellement bénéfique à toutes les parties afin de ne pas mettre en danger les ressources forestières de l'Afrique. Il a insisté sur le fait que les avantages du commerce intra-africain devaient percoler jusqu'aux communautés riveraines des forêts, les pauvres en milieu rural tout comme les propriétaires terriens.

L'Hon. Martin Mabala, Ministre des Forêts, des Eaux et de la Pêche du Gabon a observé que la conférence se tenait dans un contexte de crise financière mondiale aussi brutale que dévastatrice qui n'a épargné aucune industrie, y compris celle du bois dont les marchés traditionnels se situent en Europe et Asie. Il a indiqué que le rythme actuel de fermetures d'entreprises du bois reflétait le caractère fortement axé sur l'export de ces industries et a cité le cas du Gabon où 71,42% de la production de bois était exportée en Asie, 22,5% en Europe, contre seulement 4,67% commercialisés en Afrique. L'Hon. ministre a déclaré que cette situation n'était pas spécifique au Gabon et que la faible pénétration sur le marché africain s'expliquait en partie par le manque d'informations sur les besoins réels des marchés régionaux au sein du continent, notamment en matière de produits de transformation secondaire. Il a indiqué que, si son pays avait constamment fait part de ses inquiétudes sur cet état de fait, les progrès accomplis vers la mise en place d'un commerce intra-africain ont été très lents et qu'il espérait que la Conférence d'Accra serait une occasion historique pour le continent de passer des mots à l'action en créant une plateforme qui exprime la solidarité organique des pays africains et leur permet de formuler des stratégies appropriées destinées à stimuler davantage le commerce intra-africain du bois. Il a pris l'engagement que son gouvernement adhérerait à toute initiative en faveur de l'expansion du commerce intra-africain du bois. Il a réaffirmé que les exportations de produits forestiers en direction des pays industrialisés et émergents étaient désormais si enracinées dans les politiques de nombreux pays africains en matière de commerce extérieur que plusieurs pays ignoraient pratiquement les opportunités consistant à explorer le gigantesque marché africain dont la population

s'élève à près d'un milliard d'habitants, le second marché après l'Asie en termes d'envergure. Il a appelé à ce que les barrières et entraves au commerce intra-africain soient éliminées dans le cadre de consultations mutuelles entre les gouvernements et opérateurs économiques au sein de la filière bois.

L'Honorable M. Daniel Aka Ahizi, Ministre des Forêts de la Côte d'Ivoire a déclaré que même avant 2000, son pays importait des grumes et bois équarris en provenance du Bassin du Congo, y compris de la République démocratique du Congo, du Congo Brazzaville et du Cameroun afin de fabriquer des produits de transformation en vue de leur réexportation. Il a énuméré un certain nombre de contraintes qui pèsent sur l'expansion du marché intra-africain concernant les bois et produits bois tropicaux, dont la médiocrité des infrastructures dans les États africains; les faibles taux de récupération qui ont des conséquences défavorables sur la compétitivité du marché des produits transformés; les formalités bureaucratiques aux frontières dans les États africains qui nuisent gravement à l'accès au marché; et le coût élevé du transport entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest. Il a indiqué qu'il était temps d'apporter des solutions adaptées à ces problèmes et a appelé les gouvernements africains concernés à prendre les actions appropriées, y compris l'amélioration de l'environnement des affaires pour le commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux. M. Aka Ahizi a préconisé que soit adopté un cadre de politiques et réglementation harmonisé au niveau régional et que les bois et produits bois tropicaux soient considérés comme un dossier urgent, y compris l'harmonisation des politiques fiscales et la libre circulation des produits bois tropicaux dans les régions et sous-régions. Il a également appelé au développement d'un système d'information sur le marché se rapportant au commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux et au renforcement des capacités des organisations professionnelles au sein de la filière forestière et ligneuse pour les rendre véritablement plus autonomes et professionnelles.

Discours liminaire de Son Exc. John Dramani Mahama, Vice-président de la République du Ghana

Son Exc. John Dramani Mahama a ouvert son discours en déclarant que les défis auxquels étaient

confrontés les pays africains producteurs de bois tropicaux consistaient à savoir comment traiter les questions liées à la crise financière mondiale et à la demande en bois issus de sources légales et durables. Créer des industries de transformation du bois dynamiques dans la région africaine exige un haut niveau de collaboration entre les gouvernements afin d'assurer que les barrières au commerce soient éliminées pour permettre la libre circulation des produits et services. L'importance de promouvoir le commerce régional des bois et produits bois tout en assurant que l'environnement ne soit pas indûment perturbé a été relevée. Le Ghana est en discussion avec l'Union européenne (UE) concernant un Accord de partenariat volontaire qui cherche à assurer que les produits bois ghanéens proviennent de sources légales. Cet Accord s'étendra également au marché intérieur. D'autres pays africains se sont aussi embarqués dans cette initiative, ouvrant ainsi des possibilités pour que les flux de ressources circulent des pays riches en ressources vers d'autres pays tels que le Ghana qui disposent de ressources limitées, mais d'une capacité élevée en transformation. Le Ghana a éliminé ses droits d'importation sur les grumes et sciages tandis que les entrepreneurs ont été encouragés à saisir

l'occasion de cette réunion pour établir des contacts afin d'accroître le commerce entre pays de la région. Le Ghana va également instaurer une politique de marchés publics afin de promouvoir les produits bois légaux et durables sur le marché intérieur.

Il a été proposé que les normes soient harmonisées afin de faciliter le commerce intrarégional tout en fournissant des opportunités aux entreprises de production de bois d'avoir accès aux marchés de la région. Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO a été mis en place pour promouvoir le commerce intracommunautaire. Afin d'établir des contacts et de communiquer avec les autres blocs sous-régionaux (en dehors de la CEDEAO), il a été suggéré que soit élaboré un dispositif régional destiné à pourvoir à la libre circulation des produits, ainsi que le prévoit le Traité d'Abuja. L'orateur a invité les délégués à examiner les enseignements dégagés par la filière forestière ghanéenne en vue de promouvoir le commerce des produits forestiers entre les pays. Il a conclu son discours en insistant sur la nécessité d'encourager le commerce des bois tropicaux au sein de la région en gardant à l'esprit le besoin de maintenir le flux des ressources tout en contribuant de manière accrue au développement socio-économique de la région.

III. Séance 1. Situation du marché et du commerce – Commerce mondial et intra-africain

Président: M. Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'OIBT

Perspectives du marché international des bois tropicaux

**Mme Frances Maplesden,
Secrétariat de l'OIBT**

Mme Maplesden a rendu compte à l'auditoire des perspectives du marché des bois tropicaux, y compris les forces dynamiques qui alimentent l'offre, la demande et les prix, la mondialisation des chaînes de fourniture et les changements rapides qui interviennent tant au niveau de la compétitivité des pays que de celui des exigences du marché. La disponibilité en bois ronds issus de forêts naturelles diminue; les plantations jouent un rôle croissant sur le plan de l'offre en bois tropicaux dans des régions autres que l'Afrique; les pays consommateurs

deviennent de plus en plus vigilants pour s'assurer que l'origine légale des produits fournis soit vérifiable, tandis que les fournisseurs tropicaux, notamment dans la région Afrique, ne sont pas aussi en mesure de satisfaire aux normes de certification que leurs confrères des régions non tropicales.

Le repli économique aux États-Unis a déjà sensiblement touché la demande en produits bois sous l'effet de la baisse des dépenses des consommateurs et de la retombée des mises en chantier de logement. Ces changements ont eu des répercussions sur la filière bois dans le monde entier. En 2006 et 2007, les pressions inflationnistes sur les prix provoquées par l'offre limitée en grumes

dans la quasi-totalité des pays producteurs ont été contenues par la baisse de la confiance du consommateur et de la demande aux États-Unis, dans l'UE et au Japon.

En revanche, nombre de pays producteurs deviennent des consommateurs de produits bois importés. Si les exportations africaines de grumes et sciages sont significatives, la région est toutefois absente sur les grands marchés des produits bois transformés. Des inquiétudes pointent sur la capacité d'adaptation des industries africaines du bois et sur la question de savoir si les exportateurs africains peuvent rivaliser avec la Chine et le Brésil où la forte consommation aux plans intérieur et régional a contribué à mettre sur pied des industries compétitives à l'international.

Tour d'horizon de l'Étude sur le commerce intra-africain des bois et produits bois

M. Ibrahim M. Favada,

Consultant auprès de l'OIBT

Selon l'Évaluation des ressources forestières de 2005 par la FAO, l'Afrique centrale demeure la sous-région la mieux dotée en forêts. Le déboisement est très intense en Afrique australe. Les plantations forestières sont importantes dans les régions septentrionale et australe de l'Afrique. En 2006, l'Afrique occidentale et l'Afrique australe réunies représentaient 75% de la production de grumes et la majeure partie de la production de sciages, placages et contreplaqués issus de non résineux.

En 2007, la consommation de sciages s'effectuait principalement dans les sous-régions occidentale et australe de l'Afrique. En Afrique, la consommation de contreplaqués et de panneaux dérivés du bois est très faible (1% du chiffre mondial). L'essor économique sur le continent a été le moteur majeur de la consommation de bois et produits bois jusqu'en 2008. Toutefois, selon les projections, la demande devrait chuter en 2009 sous l'effet de la crise financière mondiale.

En 2007, la part intra-africaine des importations de produits primaires en termes de valeur représentait 10% environ de l'ensemble du commerce dans la région, les produits principaux étant les grumes, sciages, placages et contreplaqués. Concernant les produits bois de transformation secondaire (PBTS), la part intra-africaine représentait 6%, les produits principaux étant les meubles en bois et la

charpenterie. L'Afrique septentrionale et l'Afrique australe ont dominé les importations de bois et produits bois en 2007, le marché intra-africain représentant 5% environ de l'ensemble des échanges, les produits principaux étant les sciages, placages et contreplaqués. La part correspondante des exportations de PBTS était beaucoup plus élevée (environ 16%), les produits principaux étant les meubles en bois et la charpenterie. L'Afrique occidentale, l'Afrique centrale, et l'Afrique australe ont dominé les exportations régionales de bois et produits bois en 2007. Dans l'ensemble, l'Afrique est un importateur net de bois et produits bois, mais la région est un exportateur net de produits primaires et un importateur net de PBTS.

Une pénurie de matières premières est apparue dans certains pays exportateurs traditionnels d'Afrique de l'Ouest (Ghana et Côte d'Ivoire), tandis que des possibilités inutilisées de mobiliser davantage de bois sur le marché sont présentes dans le Bassin du Congo. La disponibilité future en matières premières issues de pays africains membres de l'OIBT exige des investissements dans les plantations forestières. La crise financière mondiale nuit à la demande en bois et produits bois, mais les perspectives du marché à long terme laissent entrevoir des taux de croissance plus élevés. Le commerce intra-africain représente une gigantesque occasion pour les pays producteurs de l'OIBT de satisfaire la demande africaine en importations de bois et produits bois. À court terme, l'Afrique septentrionale et l'Afrique australe présentent les plus importantes opportunités d'expansion des exportations. Sur le long terme, la région du Sahel (qui manque de forêts naturelles) et le Libéria, de par sa forte population, offrent également des perspectives significatives en matière d'exportations.

Les statistiques officielles sur le commerce qui sont publiées sous-estiment la vraie valeur des échanges commerciaux, sachant qu'elles ne reflètent pas le commerce transfrontalier non officiel entre pays limitrophes, notamment en Afrique occidentale et en Afrique centrale.

Questions clés liées au développement du commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux

M. Markku Simula,

Consultant auprès de l'OIBT

Si les fournisseurs africains se considèrent comment étant « suffisamment compétitifs », la faiblesse des

volumes échangés indique que la situation est tout autre. La concurrence vient principalement d'Asie du Sud-Est mais aussi des feuillus tempérés des États-Unis et d'Europe (principalement en Afrique septentrionale). Sur le plan des produits de transformation plus poussée, la qualité des produits africains est en général inférieure et ne satisfait pas aux normes internationales. Le peu d'informations sur les essences, produits, utilisations potentielles et fournisseurs ne permet pas aux éventuels acheteurs de prendre sérieusement en compte les produits africains.

Les principales contraintes au développement du commerce intrarégional en Afrique qui ont été relevées sont les suivantes:

- le manque de connaissances sur les marchés régionaux;
- la médiocrité des liaisons de transport entraînant des coûts élevés de livraison;
- la faiblesse des infrastructures de soutien au commerce (communication et autres services);
- la bureaucratie de la documentation entraînant des coûts élevés de transaction;
- l'accès limité au financement du commerce;
- la concurrence du secteur illégal/non officiel qui engendre un terrain de jeu inégal pour les opérateurs responsables;
- la capacité limitée en transformation secondaire;
- la faible compétitivité des produits de transformation plus poussée en matière de qualité et de conception;
- une image et une réputation des fournisseurs africains qui peuvent parfois être défavorables ; et
- la concurrence intense hors de la région (de la part de l'Asie et éventuellement du Brésil).

Des recommandations en matière d'action ont été formulées à l'adresse de diverses parties comme suit:

- L'industrie forestière et les organisations professionnelles devraient participer à des salons et expositions, promouvoir l'utilisation des essences moins utilisées (LUS), promouvoir les marchés intérieurs comme sites de mise à l'épreuve du commerce, investir dans le

rééquipement et la production à valeur ajoutée, envisager, le cas échéant, l'investissement dans la production de matières premières importées, prendre part à la production et la certification de bois et produits bois légaux et durables, développer des réseaux et renforcer les organisations nationales présentes dans le secteur privé, renforcer les capacités en matière d'information sur le marché, améliorer le contrôle de qualité (sciage, séchage au séchoir, finition et classement) et améliorer la fiabilité des livraisons et de la communication avec la clientèle.

- Les gouvernements devraient promouvoir l'élimination des barrières tarifaires, la coopération entre les autorités douanières, les expositions et salons professionnels se rapportant au bois, et l'harmonisation des législations nationales destinées à promouvoir le commerce des bois légaux.
- L'OIBT devrait s'attacher à améliorer la transparence du marché par le biais d'études détaillées au niveau des pays, élargir le Service d'information sur le marché (MIS) de manière à couvrir les marchés africains d'importation, renforcer les données statistiques sur la production et le commerce, soutenir la fourniture d'informations sur les essences et produits et promouvoir les essences moins utilisées et le renforcement des capacités en commercialisation et en information sur le marché.
- Les organisations régionales devraient promouvoir l'élimination des barrières tarifaires, la coopération entre les autorités douanières, les expositions et salons professionnels se rapportant aux bois et l'harmonisation des législations nationales.

Au cours des discussions en séance plénière, des questions ont été soulevées sur les produits de remplacement, les exigences des marchés émergents en matière de bois tropicaux produits de manière légale et durable, les effets de la crise financière sur les marchés africains et la faiblesse des données statistiques, lesquelles ne permettent, pour ainsi dire, pas de quantifier les opportunités de marché.

IV. Séance 2A. Situation dans les pays exportateurs et les pays importateurs

Président: M. Jukka Tissari, FAO (Rome)

Ghana

Alhassan Attah, Division du développement de la filière bois, Ghana

Le secteur forestier ghanéen contribue au PIB du Ghana à hauteur de 8% et représente 11% des revenus d'exportation. Toutefois, la contribution relative du secteur est en diminution en raison du développement rapide que connaissent d'autres secteurs de l'économie ghanéenne, par ex. le tourisme. Sachant que les ressources de la forêt naturelle sont rares, la création de plantations est de plus en plus considérée comme une solution à long terme. Sur le court terme, la demande nationale sera satisfaite par des importations de bois et produits bois et le rééquipement de l'industrie forestière.

La production de grumes provenant de forêts naturelles a légèrement diminué, tandis que celle issue de forêts artificielles a augmenté, de 24 000 m³ en 2004 à 164 000 m³ en 2008. La production de sciages a reculé, chutant de 530 000 m³ en 2006 à 500 000 m³ en 2008. La production de placages et contreplaqués a légèrement régressé en 2008, de manière plus importante pour la production de placages que celle de contreplaqués dans la mesure où les placages sont utilisés pour fabriquer des contreplaqués. La production de PBTS est dominée par un grand nombre de petites firmes du secteur non officiel. La production de meubles en bambou et en rotin augmente. Les marchés intérieurs et régionaux sont la cible des PBTS, mais le manque de compétences nécessaires et d'accès à des financements contrecarrera la croissance de ce marché.

En 2008, la valeur des exportations en direction de l'Afrique représentait 25% du total des exportations ghanéennes de bois et produits bois. À partir de la période 2006-2008, la majeure partie des exportations était constituée de grumes de teck prélevées par éclaircies. L'Inde (96%) est le principal marché pour ce produit. En 2008, les exportations de sciages se chiffraient à 53 millions de dollars E-U. Le Sénégal et la République d'Afrique du Sud sont les principaux marchés des sciages ghanéens en

Afrique. De 71 000 m³ en 2006, les exportations de placages sont retombées à 68 000 m³ en 2008, essentiellement sous l'effet du recours accru aux placages dans la production intérieure de contreplaqués pour servir le marché d'Afrique de l'Ouest. Les principaux marchés africains sont l'Égypte et l'Afrique du Sud ; les États-Unis représentaient à eux seuls 63% des exportations ghanéennes de placages. En 2008, les exportations de contreplaqués ont atteint 125 000 m³ en volume, une chute de 3% par rapport à l'année précédente. Si le Libéria est le principal marché régional pour les contreplaqués du Ghana (73%), ils sont également exportés à destination de dix autres pays africains. Les États-Unis, la Belgique et la Grèce figurent au nombre des destinations hors Afrique. La valeur des exportations de PBTS a atteint son plus haut niveau en 2004, mais la tendance a ensuite fléchi suite aux préoccupations croissantes d'ordre environnemental et à la demande en produits certifiés. De nature non officielle, le commerce intra-africain des PBTS se compose essentiellement de meubles pour la maison, les écoles et l'extérieur, et de charpenterie. Le wawa et les bois rouges sont les principales essences utilisées sur ce marché.

Durant la période 2006-2008, le Ghana a importé des volumes limités de grumes, sciages et placages en provenance du Cameroun et du Gabon. Les importations de contreplaqués et d'autres produits à valeur ajoutée proviennent de Chine, de Thaïlande et d'Italie. Au Ghana, la démographie croissante, la croissance économique et le développement des infrastructures (par ex. les écoles et logements) constituent les principaux moteurs de la demande.

Comparée à celle d'autres pays de la sous-région, l'industrie ghanéenne jouit d'un niveau technologique plus élevé, mais ses ressources limitées ne lui permettent pas de tirer parti des économies d'échelle afin de réduire les coûts de production. Les produits en bois provenant d'Italie et de Chine sont très compétitifs sur le marché intérieur. Les produits en métal et en plastique font concurrence aux produits en bois.

Les facteurs suivants ont été répertoriés comme entravant le commerce intra-africain : l'absence de liaisons régulières par bateau et les coûts élevés du transport dans la région ; l'absence d'information sur le marché concernant le marché du bois dans la région ; l'absence d'activités de promotion ; le caractère non officiel du commerce des bois et produits bois ; et les barrages routiers/postes de contrôle/formalités douanières qui débouchent souvent sur de la corruption.

En dépit des contraintes susmentionnées, il existe des opportunités de stimuler le commerce régional des bois et produits bois : la promotion et l'utilisation accrues des essences moins utilisées ; la production et le commerce accrus des PBTS qui exigent l'abandon du commerce non officiel en faveur du commerce officiel ; l'élimination des droits d'importation sur les grumes, sciages et placages ; le réoutillage pour améliorer l'efficacité ; et la promotion des salons professionnels dans la région (par ex. GIFEX, le salon professionnel de la CEDEAO, etc.). Pour s'attaquer à ces contraintes et exploiter les opportunités, plusieurs recommandations ont été présentées à l'adresse de diverses parties prenantes : le gouvernement ghanéen, l'OIBT, les organisations régionales et le secteur privé.

Au cours de la discussion, il a été relevé que la bureaucratie retardait les opérations d'exportation, augmentant ainsi les coûts de transaction et ouvrant la voie à une éventuelle corruption. Concernant la question des contraintes pesant sur l'expansion des exportations ghanéennes de bois, les problèmes suivants ont été soulevés : la concurrence du commerce illicite, les importations de Malaisie et autres pays, des marges commerciales élevées, des difficultés à financer les opérations d'export et la complexité des procédures d'expédition.

Cameroun et Gabon

Richard Eba'a Atyi, Spécialiste du commerce du bois, OFAC/FORAF

Au Cameroun, la part du secteur forestier dans le PIB est de 6%, contre 4% au Gabon. Ce secteur constitue une source importante de revenus et d'emploi dans les deux pays. Les négociations portant sur un accord de partenariat volontaire dans le cadre de la FLEGT sont terminées pour le Cameroun et en sont à la phase préparatoire au Gabon.

Au Gabon, on exporte davantage de grumes, tandis qu'au Cameroun on transforme plus de bois. Dans les deux pays, les industries forestières sont dominées par la production de grumes et de sciages, tandis que la capacité d'augmentation de la production de grumes est limitée. La certification forestière améliorera la qualité de l'offre. Le secteur non officiel est plus important que le secteur officiel, notamment au Cameroun.

Les exportations gabonaises de bois et produits bois sont dominées par les grumes, tandis que les sciages prédominent dans les exportations du Cameroun. Les principaux marchés sont l'Asie pour les grumes et l'Union européenne (UE) pour les sciages. Les produits bois transformés sont principalement exportés en direction des pays africains.

Les exportations de produits primaires diminuent tant au Cameroun qu'au Gabon, à l'exception des sciages au Gabon. Sur l'ensemble des exportations camerounaises de bois et produits bois, la part africaine est pour la majeure partie limitée : à 3% pour les grumes, 7% pour les sciages et 9% pour les placages. Seuls les contreplaqués sont importants sur le marché régional (46% du total des exportations). Les principales destinations africaines sont le Sénégal pour les grumes, sciages et placages, et la Tunisie pour les placages. En 2007, les exportations gabonaises de grumes vers l'Afrique représentaient 8% du volume total, mais la part des sciages, contreplaqués et placages était de 22% en 2008. Le Maroc absorbe 95% des exportations de grumes opérées vers la région, et l'Afrique du Sud 52% de la valeur totale des produits transformés, suivie du Maroc (23%) et de la Libye (14%).

Au cours de la discussion, des inquiétudes ont été soulevées concernant le secteur non officiel qui n'offre pas de sécurité sociale aux travailleurs alors qu'il constitue une importante source d'emplois. Il a été difficile de définir une politique visant à développer le secteur non officiel. Il a également été observé qu'il importe particulièrement d'harmoniser les législations et réglementations forestières dans les pays de la sous-région de l'Afrique centrale.

Côte d'Ivoire

M. Me Kouamé Martial, SODEFOR, Côte d'Ivoire

Le bois est le troisième plus important produit d'exportation après le cacao et le café. Le secteur forestier, qui emploie plus de 40 000 personnes, est

le second employeur après l'État. De nouvelles politiques, qui demeurent en cours d'élaboration, ont été définies afin de redresser le recul de la production de bois, qui résulte de la dégradation continue de la ressource forestière. La crise financière de la fin de 2008 a touché le secteur forestier, en réduisant l'emploi de près de la moitié et s'accompagnant d'une perte sensible du chiffre d'affaires.

Durant la période 2006-2008, la production moyenne de grumes était de 1,6 million de m³, dont 89,4% issus de la forêt naturelle, 8,7% de forêts artificielles et 1,8% d'autres. La production de sciages diminue, se situant en moyenne à environ 440 000 m³/an (2006-2008). De la même manière, la production de placages est en recul. Toutefois, la production de contreplaqués affiche une tendance haussière pour atteindre le niveau moyen de 90 000 m³/an (2006-2007). La production de PBTS est en grande partie sous le contrôle du secteur non officiel.

Les exportations de grumes sont alimentées par les forêts artificielles sachant que celles issues de forêts naturelles sont frappées d'interdiction. Le teck et le gmelina sont les principales essences exportées. Les principaux marchés sont l'Inde (plus de 80%), le Viet Nam et la Chine. Sur la période 2006-2008, la

valeur moyenne des exportations de sciages se chiffrait à 159 millions d'euros, dont 28% sont imputables au marché africain. La principale destination africaine est le Sénégal. La valeur moyenne des exportations de placages et de contreplaqués était de 24 millions d'euros chacun, l'Afrique représentant 16% et 24% respectivement. Dans chaque cas, le principal marché africain est le Sénégal. Les exportations de PBTS s'élevaient en moyenne à 14 millions d'euros, dont l'Afrique représentait 18%.

Malgré la crise financière mondiale, le prix et le coût du bois sont compétitifs en raison de la qualité et de la diversité des produits transformés obtenus à partir d'essences qui sont bien implantées sur le marché. Toutefois, le coût élevé du transport, les structures de financement et les activités de promotion inadéquates constituent des problèmes majeurs.

Au cours des trois dernières années, le marché africain représentait 15% du total des revenus d'exportation des bois et produits bois (255 millions d'euros). Les opportunités d'accroître les exportations des fournisseurs ivoiriens ainsi que les contraintes connexes ont été débattues, tandis que des recommandations ont été présentées aux diverses parties prenantes.

V. Séance 2B. Situation dans les pays exportateurs et les pays importateurs – Pays importateurs

Le marché de la République sud-africaine

M. Mike Howard, *Fractal Forest*, Afrique du Sud (Présenté par Markku Simula)

Si la République sud-africaine est un marché significatif pour les produits bois tropicaux, elle est aussi un grand producteur de bois et produits bois au sein des pays de la CDAA. Le secteur forestier contribue 2,25 millions de dollars E.-U./an au PIB (1,2% du total). Compte tenu de ses ressources forestières naturelles limitées, la République sud-africaine s'est lancée dans la création de plantations forestières depuis les années 1900. Le domaine de plantations forestières couvre 1,27 million d'ha et produit environ 20 millions de m³/an. La production intérieure de bois et

produits bois repose quasiment entièrement sur cette ressource. La moitié environ des plantations sont privées et peuplées de pin (55%) et d'eucalyptus (38%), les principales essences.

Le prix des grumes de sciage de résineux et des grumes de placage en vigueur sur le marché intérieur ont augmenté pour avoisiner 31 dollars E.-U./m³. Seulement 7% de la production de sciages (2,2 millions de m³) sont exportés, le reliquat étant réparti entre l'industrie du bâtiment (45%) et l'industrie de fabrication de meubles (48%). Les produits manufacturés sont pour la plupart consommés dans le pays (81%). Environ 150 000 m³/an de placages sont utilisés pour produire des contreplaqués, des contreplaqués lattés

et des panneaux pour volets. La production de contreplaqués et de placages, qui repose essentiellement sur des grumes de pin, est contrôlée par quatre grands groupes. L'industrie des panneaux dérivés du bois est dominée par quelques sociétés de taille relativement importante. La consommation intérieure totale annuelle de panneaux dérivés du bois est estimée à 1,8 million de tonnes/an. L'industrie du meuble en consomme environ 250 000 à 300 000 m³/an.

Au cours de la période 2000-2008, la République sud-africaine a importé des grumes pour une valeur annuelle de 4 millions de dollars E-U (dont les fournisseurs africains représentaient 76,4%) ; les sciages 65 millions de dollars E-U (27%) ; les placages 19 millions de dollars E-U (7%) ; les contreplaqués 16 millions de dollars E-U (19%) ; et autres panneaux dérivés du bois 11 millions de dollars E-U (11%). Les importations de PBTS étaient en moyenne de 148 millions de dollars E-U, dont les fournisseurs africains représentaient 5%. Les principales sources de l'offre à l'import sont les pays d'Asie pour les bois tropicaux et l'Europe, et les États-Unis pour les produits bois tempérés.

En République sud-africaine, les revenus annuels tirés des exportations de grumes sont en moyenne de 16 millions de dollars E-U, dont 38% sont destinés aux marchés africains. La valeur des exportations de sciages s'élève à 0,6 million de dollars E-U /an (Afrique 78%), placages 13 millions de dollars E-U /an (2 %), contreplaqués 3 millions de dollars E-U /an (49%) et autres panneaux dérivés du bois 9 millions de dollars E-U /an (16%). Les exportations de produits bois opérées par la République sud-africaine sont en majeure partie constituées de PBTS suivant un chiffre de 159 millions de dollars E-U, dont 31% sont imputables au marché africain.

Les grumes et sciages ne font pas l'objet de droits d'importation. Les tarifs douaniers sont de 15% sur tous les autres produits bois, à l'exception des panneaux isolants (10%) et des meubles en bois (20%). Les bois et produits bois importés de pays de la CDAA ne sont pas soumis à des droits d'importation. Les importations en provenance de pays africains ne sont sujettes à aucune restriction. Le taux de marge commerciale se situe en moyenne dans une fourchette de 30 à 50% au sein du commerce du bois.

Les importations sud-africaines en provenance de la région s'élèvent en moyenne à 32 millions de dollars

E-U /an, soit 13,5% des importations totales de bois et produits bois (263 millions de dollars E-U / an). La part africaine est plus élevée pour les grumes et sciages. Le pays offre nombre d'opportunités inexploitées, dont les essences moins utilisées. Toutefois, les bois africains sont mal connus et commercialisés de manière insatisfaisante en République sud-africaine. Il faudrait développer le transport et la logistique, tandis que la qualité devrait être comparable à celle des fournisseurs asiatiques (notamment la Chine et le Viet Nam). Il faudrait envisager un vecteur institutionnel chargé de promouvoir les bois et produits bois en République sud-africaine, fournir des informations sur les essences et leurs usages potentiels et développer la certification qui fait l'objet d'une reconnaissance croissante sur ce marché.

Au cours de la discussion, les enseignements importants de la République sud-africaine à l'intention des pays producteurs de l'OIBT ont été relevés. Il faudrait simplifier la nomenclature sur les nouveaux marchés tels que la République sud-africaine afin d'éviter que l'acheteur ne confonde une essence identique ou similaire offerte sous différentes appellations commerciales. Les exportateurs africains n'ont qu'une connaissance limitée des exigences du marché dans le pays sachant que le commerce est opéré par des intermédiaires locaux. Des taux de marge commerciale élevés offrent l'occasion d'accroître les revenus par contact direct avec les clients majeurs. Le développement des exportations devrait être soutenu par des informations adéquates sur les caractéristiques des essences et des échantillons. Il existe un grand besoin de promouvoir les essences/ groupes d'essences en vue d'éduquer les utilisateurs de bois en République sud-africaine. Cependant, au niveau des PBTS, l'identité des essences joue un rôle moins important, offrant ainsi une opportunité pour les essences moins utilisées.

Le marché égyptien

M. Salah Mansour, Université Zagazig, Égypte

L'Égypte ne dispose pas de forêts naturelles et les forêts artificielles couvrent seulement 2 500 ha. L'offre en bois dépend entièrement des importations. La production de bois et produits bois est marginale. Il existe une seule scierie dans le pays. De petites quantités de contreplaqués, placages, panneaux de particules et panneaux de fibres de qualité inférieure sont produits et

employés pour la fabrication de meubles et éléments de cuisine de qualité inférieure. La production de panneaux de particules repose sur la bagasse de canne à sucre. La production de panneaux isolants est inexistante. La fabrication de meubles est une industrie importante en Égypte et sa production augmente au taux annuel de 3%. L'industrie florissante du bâtiment et le marché du logement sont les principaux moteurs de la demande en meubles.

En 2007, les importations totales de bois et produits bois s'élevaient à 890 millions de dollars E-U, dont les fournisseurs africains représentaient 8,7 millions de dollars E-U (environ 1%). La valeur des importations de meubles était de 27 millions de dollars E-U (environ 0,1% pour l'Afrique). Les sciages de résineux sont le principal produit importé, suivis des contreplaqués, des grumes et des placages. Les importations de sciages proviennent essentiellement de Russie, Finlande et Suède. Une petite quantité de grumes tropicales est importée d'Afrique de l'Ouest pour la fabrication de meubles de luxe. Le total des frais d'importation (y compris les droits d'importation) se situe entre 15 et 18% de la valeur C&F.

En 2007, la valeur totale des exportations de bois et produits bois, dont la quasi-totalité est constituée de meubles et d'éléments d'ameublement, était de 198 millions de dollars E-U, dont 18% (35 millions de dollars E-U) étaient destinés aux marchés africains. De petites livraisons de panneaux de fibres ont été opérées en Libye, au Maroc, en Guinée et en Zambie.

La majeure partie des importateurs égyptiens et des utilisateurs finaux connaissent encore mal les produits bois disponibles qui sont issus des pays africains. La plupart des importateurs égyptiens ne sont pas au courant des règles de classement appliquées dans les pays africains. Les activités de promotion des bois africains sont totalement absentes sur le marché égyptien. Le coût élevé du transport et du fret est un défi pour la compétitivité des fournisseurs africains.

Le marché égyptien du bois représente une opportunité significative pour les fournisseurs africains, comme en témoigne la forte demande en bois et produits bois importés, dont les exportateurs africains ont une part très marginale aujourd'hui. Afin de tirer parti de cette opportunité, il a été suggéré que les fournisseurs organisent un atelier

technique en Égypte, élaborent une stratégie à long terme de promotion sur le marché et organisent des missions commerciales à l'intention des acheteurs égyptiens vers les pays producteurs exportateurs de l'OIBT afin de les familiariser avec les bois et produits bois africains, et les fournisseurs potentiels.

Au cours de la discussion, les actions requises de la part des producteurs africains de bois afin de promouvoir leurs marchés en Égypte ont été identifiées. Sachant que ce marché constituerait pour ainsi dire un nouveau débouché pour ces fournisseurs, la commercialisation devrait partir de zéro. Les supports de promotion devraient être adaptés aux besoins locaux et il conviendrait de s'inspirer des enseignements tirés du *Hardwood Export Council* (AHEC) dans la mesure où il a réussi à développer des marchés pour les feuillus tempérés. L'importance de la coopération entre les fournisseurs africains et l'élaboration de règles de classement appropriées a été mise en exergue.

Le marché marocain

M. Abdellatif Khattabi, ENFI, Maroc

Le Maroc dispose d'une superficie forestière de 4,5 millions d'ha et d'une forêt artificielle de 0,5 million d'ha. Le secteur est confronté aux problèmes de la pression exercée par l'humain (par ex. les besoins en bois de feu). Le rythme du reboisement est insuffisant pour compenser la surexploitation forestière. La production intérieure de bois (environ 580 000 m³) alimente 30% des besoins nationaux, tandis que le reliquat est satisfait par des importations d'Europe et d'Afrique tropicale. Au cours des six dernières années (2003-2008), la production de bois a oscillé autour de 200 000 m³. La production de sciages, placages et PBTS affiche une tendance haussière.

Les chiffres disponibles sur la production et le commerce ne permettent pas de dégager une estimation fiable des quantités. Les importations de grumes (environ 400 000 m³/an) sont significatives, mais en diminution. Environ 41% des exportations sont constituées d'essences tropicales, l'okoumé en représentant près de 40%. Dans la région, les principaux fournisseurs sont le Gabon (69% de l'offre tropicale), la République du Congo (19%) et la Guinée équatoriale (7%). En moyenne, les exportateurs africains représentent 8,7%/an des importations totales de sciages. Les principaux fournisseurs sont la Côte d'Ivoire (36%), le Cameroun (30%) et la République du Congo

(12%). Concernant les placages, la part des exportateurs africains est de 70% et le principal fournisseur régional est le Gabon (94%). La part africaine des importations de contreplaqués sur le marché est de 18% par an. Les principaux fournisseurs sont la Côte d'Ivoire et l'Égypte. Eu égard aux panneaux de particules et panneaux de fibres, la part des exportateurs africains est seulement de 1,3%/an et celle des PBTS de 1%/an environ.

Le Maroc exporte de petites quantités de grumes (principalement vers la Mauritanie), de sciages (vers la Guinée et la Mauritanie), de placages (vers la Libye et l'Algérie), de contreplaqués (vers la Mauritanie et la Tunisie), de panneaux de particules et de panneaux de fibres (vers la Libye et la Gambie) et de PBTS (principalement vers la Tunisie).

Au Maroc, les importations de bois et produits bois ne sont soumises à aucune contrainte relevant de la réglementation. Toutefois, les fournisseurs africains sont confrontés à des obstacles sur le marché, dont le coût élevé du fret, l'absence d'informations chez les acheteurs sur les produits et fournisseurs ainsi que les difficultés à opérer des transactions dans un environnement sûr. Les scieries de produits de menuiserie et huisserie utilisent essentiellement des bois de résineux, tandis que les marchés des feuillus se trouvent essentiellement dans les secteurs de la charpenterie et du meuble. Les importations sont aux mains de quelques grandes firmes qui contrôlent virtuellement les marchés marocains. Les acheteurs sont sensibles aux prix et attachent moins d'importance à la qualité. La croissance du marché a été rapide sous l'effet de l'essor de la construction dans le passé, mais la demande s'est aujourd'hui essoufflée sous l'effet de la crise financière mondiale. Le commerce des bois tropicaux pourrait être élargi si les contraintes au niveau des infrastructures et de la commercialisation pouvaient être éliminées.

Au cours de la discussion, des inquiétudes ont été soulevées quant aux droits d'importation prélevés sur les produits transformés au Maroc. Une question a été posée sur l'utilisation au Maroc de l'okoumé, qui est employé dans la production de contreplaqués. On a également demandé comment le Maroc pouvait exporter des grumes de bois tropical sans en être un producteur. Ce à quoi il a été précisé que les exportations marocaines de grumes tropicales étaient en fait des ré-exportations.

Le marché libérien

M. Isaac Opeyemi Ajewole, Université d'Ibadan, Libéria

Environ 12% de la superficie du territoire libérien (91 millions d'ha) sont recouverts de forêt. La forêt naturelle comprend de la savane arborée intermittente (70%) et de la forêt dense (30%). Cette dernière peut être répartie entre la mangrove et la forêt côtière (22%), les marécages d'eau douce (38%) et la forêt humide de plaine (40%). Les bois de feuillus proviennent essentiellement des forêts humides de plaine qui couvrent environ 2% de la surface totale du territoire. Durant la période 2000-2007, le taux annuel de croissance de la production de grumes était de 2% et celui des sciages et des panneaux dérivés du bois de 5% chacun.

En 2007, la valeur publiée des importations de grumes se chiffrait à 131 000 de dollars E-U; les principaux fournisseurs étaient la République sud-africaine et le Ghana. La valeur des importations de sciages s'élevait à 98 000 dollars E-U, imputable principalement à la République sud-africaine. En 2007, les importations de placages se chiffraient à environ 305 000 dollars E-U (principalement en provenance du Ghana et du Togo). Les contreplaqués sont le principal produit bois importé (17 millions de dollars E-U) dont les fournisseurs africains représentaient 81%. Selon les statistiques officielles, le Togo est la principale source (78% des importations totales d'Afrique). En 2007, les importations libériennes de panneaux de particules et de panneaux de fibres s'élevaient à environ 10 et 20 millions de dollars E-U chacun. Pour ces produits, la part africaine était de 8% et 2% chacun. Les importations de contreplaqués proviennent d'Égypte, du Ghana, de la République sud-africaine et du Togo, tandis que celles de panneaux de particules viennent, entre autres, du Bénin et de la Côte d'Ivoire. La valeur totale des importations de PBTS était de 51 millions de dollars E-U en 2007. Ces produits ont été importés de la République sud-africaine, de Côte d'Ivoire et du Ghana, entre autres.

Les droits d'importation sont de 5% sur les grumes et de 20% sur les sciages, les panneaux dérivés du bois et les PBTS. Ils sont de 50% sur les produits de luxe ou à haute valeur ajoutée. Les barrières non douanières comportent le système des doubles inspections (inspection avant expédition et à

l'arrivée) effectuées par un organisme tiers indépendant agréé par l'État pour mener des validations en douane. Ces mesures frustreront aussi bien les négociants nationaux qu'internationaux.

Les importations annuelles de bois et produits bois sont en augmentation, ayant progressé de 21 à 108 millions de dollars E-U en 2007. Ces chiffres témoignent de la forte demande en bois et produits bois au Libéria. Compte tenu de la situation moribonde de la filière bois intérieure, de la demande croissante en logements et de l'amenuisement progressif des forêts, la production intérieure n'est pas en mesure de satisfaire la demande nationale en bois et produits bois. Des recommandations spécifiques ont été formulées à l'intention de diverses parties prenantes telles que les associations professionnelles, les organisations régionales, le secteur privé, etc.

Au cours de la discussion, il a été observé que le Togo n'était pas un producteur de contreplaqués. Cela signifie que les importations en provenance du Togo rapportées dans les statistiques des douanes libériennes proviennent en fait du Ghana. Le délégué du Ghana a expliqué que cela était dû à la double facturation, à savoir qu'une facture indique les exportations du Ghana vers le Libéria et une autre, les exportations du Togo vers le Libéria. Une inquiétude a été exprimée concernant l'étendue de l'exploitation forestière et du commerce illicites entre le Libéria et le Cameroun. Les moyens

d'accéder au marché libérien ont été discutés et l'orateur a préconisé que soit mise en place une structure destinée à promouvoir les activités commerciales. Le délégué du Cameroun a expliqué qu'il existait un important commerce du bois entre le Libéria et le Cameroun qui n'est pas reflété dans les statistiques. Les produits négociés entrent au Libéria par route et par mer, tandis que la majeure partie des produits ne passe pas par les voies ordinaires, ce qui explique que ces produits ne figurent pas dans les statistiques douanières des deux pays. Plusieurs observations ont été formulées sur la nécessité de renforcer la qualité des statistiques sur les produits bois afin d'éviter l'évasion fiscale en remplaçant des bois et produits bois par un autre produit soumis à des tarifs douaniers moins élevés. Les gouvernements ont été invités à renforcer et protéger le marché africain des bois dans le cadre de la CEDEAO. Le délégué de la CEDEAO a fait part des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réductions des tarifs douaniers au sein de la sous-région et a suggéré que la CEDEAO et l'OIBT coopèrent afin d'éliminer les barrières douanières. Les bureaux des douanes des États membres de la CEDEAO devraient travailler ensemble en vue de se doter de tarifs douaniers externes qui leur soient communs. Une autre question tient à l'adoption d'une devise unique au sein des États de la CEDEAO, ce qui promouvrait le commerce au sein de la sous-région.

VI. Séance 3. Opportunités et défis pour le secteur privé

Président : M. Jean-Jacques Landrot, spécialiste des bois tropicaux, France

Points de vue du secteur privé sur les contraintes pesant sur le commerce intra-africain des bois et produits bois

M. E. E. K. Acquah-Moses, Ghana Timber Millers' Organization

Au Ghana, les échanges africains représentent 15 à 20% des exportations. Dans la région, la consommation de produits bois devrait augmenter de manière significative. Dans la plupart des pays, la demande croissante en produits bois serait

essentiellement satisfaite dans le cadre des exportations. Cette situation présente à la fois des opportunités et des défis pour la promotion du commerce intra-africain des bois et produits bois.

Dans la zone CEDEAO, les exportations ghanéennes en direction de l'Afrique ont augmenté, de 3,8 millions d'euros en 2000 à 40,9 millions d'euros en 2008 (soit plus de dix fois plus). Environ 78% des produits bois issus du Ghana ont été exportés au Libéria et au Sénégal et le reliquat au

Niger, Burkina Faso, Togo, Mali, Bénin, en Côte d'Ivoire et en Gambie. La plupart des pays dépendent des importations pour satisfaire 80% de leurs besoins en sciages, placages et contreplaqués. L'augmentation des exportations à destination de l'Afrique s'explique par l'essor économique dans les pays manquant de bois qui demandent davantage de ce matériau pour le bâtiment.

Les principales contraintes pesant sur le commerce intra-africain sont: 1) les conditions inadéquates et médiocres du réseau de transport (route, voie ferrée, fluvial/marin et aérien); 2) les tarifs douaniers, droits d'importation et prélèvements à l'export élevés ; 3) la dépendance excessive sur les exportations de produits primaires ligneux à destination du marché européen ; 4) l'absence de compétences et technologies appropriées dans la transformation tertiaire des bois ; 5) l'harmonisation inadéquate des cadres nationaux de réglementation ; et 6) la faible productivité des matières premières issues de forêts naturelles.

Les opportunités suivantes ont été identifiées pour le commerce intra-africain des bois: 1) les pays dotés d'importantes ressources forestières (par ex. le Cameroun, le Libéria, la RDC et le Gabon) peuvent élargir leur production afin de satisfaire la demande dans d'autres pays africains ; 2) des partenariats peuvent rentabiliser les capacités excessives des scieries dans certains pays tels que le Ghana ; 3) des essences moins utilisées sont disponibles pour être exploitées de manière durable ; et 4) de bonnes conditions climatiques et du sol aideront à une croissance rapide des plantations, ce qui est considéré comme une solution à long terme en vue d'accroître l'offre en bois et produits bois.

Les mesures permettant de s'attaquer aux contraintes comprennent des réformes destinées à faciliter les échanges commerciaux (notamment les communications), l'élimination des tarifs douaniers et des barrières commerciales, l'amélioration du réseau routier et ferré, une meilleure fréquence des liaisons par bateau. Les produits bois devraient être compétitifs et nécessitent d'apporter une assistance technique et financière au secteur privé. Il faut plus particulièrement échanger les données sur le commerce ou améliorer l'information sur le marché.

Les actions suivantes seraient nécessaires afin de valoriser le commerce intra-africain : exécution du partage d'informations, échange de visites commerciales, exécution de stratégies communes ; amélioration des statistiques du commerce et de

l'information sur le marché ; développement de la transformation en aval, notamment dans la filière meuble ; et nécessité de garantir une offre durable en matières premières, ce qui demande des investissements accrus et l'expansion des plantations forestières commerciales en Afrique.

Au cours de la discussion, il a été observé que le besoin d'encourager le commerce intra-africain avait été identifié précédemment lors de plusieurs réunions similaires, mais que les problèmes n'avaient pas été traités ou bien, dans le meilleur des cas, que les progrès étaient lents. On a aussi remarqué que la matière première bois se fait rare au Ghana et qu'en fait les usines de contreplaqués et scieries ferment en raison de la pénurie de matières premières. Les distances de transport ont augmenté les coûts en hausse et par conséquent, les produits finaux ne sont souvent pas compétitifs. Le besoin, ou la possibilité, d'importer des matières premières en provenance d'autres pays africains a été débattu et il a été demandé que soit éliminée la bureaucratie dans le traitement des commandes à l'export.

Récents développements au sein du secteur forestier libérien

M. Jangar S. Kamara, *Forest Development Authority* (Autorité de développement des forêts), Libéria

Le Libéria dispose d'une superficie forestière totale de 9,5 millions d'ha, dont 4,5 millions sont réservés à des occupations multiples des sols forestiers ; 1,5 million d'ha pour la conservation; 2,3 millions d'ha à l'usage des forêts à but commercial; et 1,8 million d'ha à l'usage des communautés et autres utilisations forestières. Avant le conflit civil, le Libéria exportait à destination de certains pays africains (Maroc, Mali, Sénégal, etc.). À présent, le Libéria a des échanges commerciaux limités avec la Guinée, le Ghana et la Côte d'Ivoire dans le domaine des produits forestiers hors bois. Une certaine quantité de grumes est exportée au Ghana.

Le secteur forestier libérien est en cours de restructuration qui donne lieu à l'élaboration d'instruments juridiques. Les tarifs douaniers actuellement prélevés s'expliquent par la nécessité pour le gouvernement de générer des revenus accrus. À l'heure actuelle, un seul concessionnaire a commencé à fonctionner. Il n'existe aujourd'hui aucune scierie opérationnelle au Libéria.

La demande intérieure en sciages est satisfaite par des opérateurs de tronçonneuse travaillant dans le secteur non officiel. Certains contreplaqués sont importés de Guinée. Le pays souffre d'une pénurie générale d'information sur le marché. Le développement du commerce interafricain du bois nécessite de développer les réseaux de routes et de communication entre les pays limitrophes.

L'acquisition d'une concession forestière passe par trente-deux étapes. Les volumes prélevés sont également soumis à des restrictions. La promotion des investissements nécessitera de revoir les procédures bureaucratiques, de réexaminer le régime fiscal régissant les activités forestières et de disposer d'une action ciblée à l'intention du secteur privé (par ex. des visites dans les pays).

Récents développements dans le secteur forestier de la RDC

M. Djengo Bosulu, Direction de la Gestion Forestière, RDC

La RDC est le plus important pays forestier en Afrique, sa superficie forestière totale étant de 150 millions d'ha. Après l'indépendance, le secteur a été dominé par les sociétés étrangères. Le commerce intra-africain du bois constitue une grande opportunité pour la RDC car, parmi les neuf pays qui la jouxtent, seuls deux ou trois disposent de ressources forestières significatives.

Les principales contraintes pesant sur le secteur forestier sont l'exploitation forestière illégale, la pénurie de routes et le problème de l'alimentation en électricité de la filière forestière. En ce qui concerne le commerce du bois, la RDC n'exporte pas de bois à destination des autres pays africains. Sur le marché intérieur, le prix d'un mètre cube de sciages est de 250 dollars E-U. Ce prix élevé s'explique par le manque de routes et d'infrastructures énergétiques. Dans certains cas, les compagnies forestières doivent construire leurs propres routes d'accès avant de commencer l'exploitation forestière, ce qui augmente les coûts de production. Dans le cas de la RDC, le commerce intra-africain du bois devrait commencer par ses neuf pays limitrophes. Il est nécessaire d'améliorer le transport par route et de développer les essences moins utilisées. Une organisation régionale et sous-régionale a été préconisée afin d'aider la RDC à jouer son rôle de chef de file des forêts naturelles en Afrique.

Récents développements au sein du secteur forestier centrafricain

M. Yves Yalibanda, ministère des Eaux et Forêts

La République centrafricaine dispose de 1,7 million d'ha de forêts naturelles et d'aucune forêt artificielle. Le secteur forestier contribue au PIB à hauteur de 7,1%. Une centaine d'essences d'arbres pourraient être utilisées, mais seules dix essences sont exploitées. La fiscalité forestière est élevée et le transport routier cher. La législation exige que les exploitants forestiers soient dotés d'un plan de gestion forestière. L'industrie forestière dispose de huit unités de transformation. La production de sciages s'élève à environ 76 000 m³ et les placages constituent un autre produit clé. Les principaux marchés africains sont le Soudan, le Sénégal et le Maroc. Le secteur privé centrafricain a besoin d'une assistance de la part d'autres partenaires privés et des organisations régionales afin de l'aider à se développer.

Le Programme RACE: Enseignements tirés de la coopération avec le secteur privé

Mme Catherine Peguillan, IFIA

Depuis sa création en 1996, l'IFIA a mené des actions destinées à impliquer ses membres dans la gestion durable et la certification des forêts. En 2006, l'IFIA a lancé l'idée de RACEWOOD. Son objectif est d'encourager des partenariats entre des entreprises européennes et des industries africaines dans la chaîne d'approvisionnement en bois tropicaux. Le soutien au financement est reçu de l'Union européenne. RACEWOOD 2010 se tiendra en mars 2010 à Douala (Cameroun).

En juin 2009, 4,7 millions d'ha de forêt avaient été certifiés en Afrique, plaçant ainsi l'Afrique en tête des forêts certifiées sous les Tropiques. Sur le plan des exigences du marché et de ses menaces, côté offre les problèmes se situent au niveau de la gestion forestière durable, du développement des essences secondaires ou essences moins utilisées, de l'élaboration d'un cadre de réglementation, de la réduction des coûts du transport et de l'énergie, et de l'intérêt croissant à l'égard des plantations. Le marché européen demande des éléments et composants en bois qui soient prêts à l'assemblage et puissent être immédiatement adaptables aux besoins des utilisateurs finaux. La principale menace sur le marché est la concurrence accrue de la part d'autres matériaux. Le bois est aujourd'hui devenu un véritable matériau industriel, ce qui le soumet à

des exigences plus strictes sur le plan de sa qualité. Le marquage CE est un exemple de ces nouvelles exigences.

Les ateliers RACEWOOD menés par le passé ont facilité les avancées vers le développement forestier durable et la lutte contre le bois illégal. Toutefois, de nouvelles questions sont apparues concernant le marché local du bois, la politique fiscale et le changement climatique. L'effondrement des marchés développés et la pénétration insuffisante des grandes sociétés sur les marchés locaux et régionaux témoignent de la crise financière actuelle. Dans ce contexte, les grandes firmes devraient être

encouragées à accorder une priorité accrue aux marchés locaux et régionaux ainsi qu'à l'exportation vers le marché international, tandis que l'image des bois tropicaux devrait être promue.

RACEWOOD 2010 couvrira les thèmes suivants:

1) les progrès de la certification forestière et la disponibilité en produits certifiés sur le marché, 2) les questions relevant de la REDD en rapport avec le changement climatique, et 3) les perspectives de développement des marchés locaux et interrégionaux dans le contexte des exigences accrues sur le plan de la légalité (FLEGT/Accords de partenariat volontaire).

VII. Séance 4. Questions clés et défis émergents

Président: M. E. Collins Ahadome, Fonctionnaire chargé de l'information à l'OIBT

Progrès accomplis par les Accords de partenariat volontaire et enseignements tirés des pays africains et des marchés en évolution

Mme Melissa Othman, Mécanisme FLEGT de l'UE-EFI

Les politiques et législations en matière de questions environnementales ont une influence croissante sur les marchés internationaux. Les consommateurs veulent être sûrs que leurs achats et leur consommation ne contribuent pas à l'exploitation forestière illégale, et il s'agit là d'une tendance internationale. La demande en bois certifiés dans le cadre de la FLEGT est en augmentation.

Les résultats de deux études sur le commerce intra-africain financées par la CE ont montré qu'en Afrique de l'Ouest, la demande régionale était plus importante qu'on ne le pensait ; les politiques sont incohérentes et contradictoires ; la gestion forestière professionnelle fait défaut ; la réglementation est limitée, voire inexistante ; des quantités importantes de bois proviennent d'opérations illicites à la tronçonneuse ; et l'action gouvernementale destinée à s'attaquer à ces problèmes est inexistante, malgré les pertes de rentrées fiscales dues aux activités illégales. L'étude sur l'Afrique centrale a montré que la législation n'était pas systématiquement

appliquée, que le gouvernement disposait d'une capacité limitée pour contrôler la diversité des permis et concessions ; les petits titres sont difficiles à tracer ; il n'existe pas de système intégral de pistage du bois. En général, les données sur le commerce des pays sont incompatibles avec les systèmes de pistage du bois, ce qui se conjugue à des statistiques forestières limitées ou non fiables.

Les accords de partenariat volontaire (VPA) peuvent contribuer au commerce intra-africain en renforçant les capacités nationales pour appliquer la loi dans le secteur forestier, promouvoir la production licite dans le pays source et les pays transitaires, permettre un processus décisionnaire mieux informé et promouvoir de nouveaux partenariats commerciaux.

Au cours de la discussion, la question de savoir si le Ghana était en mesure de suivre le calendrier de l'Accord de partenariat volontaire a été soulevée, ce à quoi il a été expliqué qu'on faisait beaucoup, mais qu'il fallait renforcer davantage la communication. Au Libéria, le processus de l'Accord de partenariat volontaire a impliqué toutes les parties prenantes, mais l'accord a été retardé jusqu'à ce que l'ensemble des acteurs y prenne part. Le manque d'organisation effective au sein des parties prenantes constitue une contrainte dans nombre de pays africains.

Les marchés intra-africains du bois: les questions de légalité et de pérennisation de la gestion forestière considérées comme une nécessité pour les forêts africaines

M. Jean-Jacques Landrot, spécialiste du commerce des bois tropicaux, France.

Les marchés intra-africains du bois sont une exigence pour la gestion durable des forêts de la région. Ces marchés permettent d'utiliser efficacement l'arbre en fournissant un débouché aux produits de classe inférieure qui ne peuvent pas être exportés vers les grands marchés internationaux. Les marchés régionaux et locaux offrent également des débouchés à un grand nombre d'essences (plus de cent) qui ne sont à présent pas commercialisées et leur transformation sur place ajouterait une valeur accrue à la ressource forestière.

Il faudrait élargir les zones de libre-échange (CEMAC, CDAA et CEDEAO) à d'autres pays d'Afrique. Afin de faciliter le libre-échange, les banques ont un rôle important à jouer ; et des réseaux Internet et téléphonique s'imposent.

Les modes de transport suivants sont pertinents pour le commerce interafricain: fluvial, ferré, routier, transit portuaire, ferries et transport maritime. La conteneurisation a été une révolution dans le transport maritime et a également eu des effets sur la congestion des ports africains. Les aménagements portuaires et les liaisons de transport maritime au sein de la région seront critiques pour le développement du commerce intra-africain. Au niveau sous-régional, il est nécessaire d'apporter des améliorations majeures aux réseaux routiers reliant les pays limitrophes, à quelques exceptions près en Afrique occidentale.

La filière africaine du bois devra satisfaire des exigences accrues en matière de qualité de ses produits, notamment ceux utilisés par l'industrie du meuble dans les pays importateurs.

Les marchés intra-africains du bois présentent un certain nombre de défis, voire de dangers, qui comprennent le commerce non officiel à petite échelle, la production illégale de bois, la sous-mesure des quantités de bois, le manque de conformité des arbres prélevés au diamètre minimal, une élimination excessive des arbres, le déclassement des produits exportés, l'identification correcte des espèces d'arbres (notamment en référence à la CITES) et les exportations illicites. La filière devrait

s'attaquer à ces problèmes afin de pouvoir affirmer qu'elle utilise des pratiques responsables dans les affaires.

Le développement du commerce des produits de transformation plus poussée

M. Jukka Tissari, Fonctionnaire chargé de la foresterie – Commerce et commercialisation des produits forestiers, FAO, Rome

Les zones riches en forêts d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ne sont guère compétitives sur les marchés mondiaux et se caractérisent par une faible productivité de la main-d'œuvre, des lacunes technologiques, des contraintes financières et des cadres d'orientation politique qui varient. Le développement du commerce est en outre confronté à d'autres questions que sont l'élaboration de normes qui exigent une nouvelle culture de la gestion et la nécessité d'un passage équilibré aux produits à valeur ajoutée dans le cadre de mesures de réglementation. Le plus haut niveau de valeur ajoutée est réalisé dans la re-fabrication de bois de transformation primaire en produits de transformation plus poussée, tels que les bois séchés au séchoir et les bois classés S4S, les revêtements de sol et les meubles à dimensions spécifiées, les panneaux en bois massifs collés bord à bord, les bois lamellés, les moulures, les platelages, les fenêtres, les portes, les châssis, les produits pour le jardin, les meubles et les éléments d'ameublement.

La transformation plus poussée génère également d'importants bénéfices socio-économiques grâce aux effets multiplicateurs, aux obligations sociales du secteur industriel organisé et officiel, et d'une manière générale grâce à la croissance de l'emploi et la création de revenus. Toutefois, dans la réalité, nombre de ces bénéfices ne se sont pas concrétisés dû à des insuffisances dans l'industrie de transformation, des infrastructures déficientes, la faiblesse de la productivité de la main-d'œuvre et de la qualité des ressources humaines, les contraintes financières, les coûts élevés de transaction et l'absence de facilitation des affaires.

Les producteurs de bois tropicaux ont à leur disposition plusieurs niveaux technologiques de transformation du bois et il convient de considérer l'évolution vers la mécanisation et l'automatisation comme un processus intervenant par étapes. Dans la transformation plus poussée, le contrôle de qualité devient crucial afin de garantir les dimensions et designs, satisfaire les spécifications

des clients, observer et corriger les dysfonctionnements de la transformation et mettre en œuvre une maintenance préventive. L'élimination des défauts dans le cadre du contrôle de qualité permet à la fois de réduire sensiblement les coûts de production et d'améliorer la satisfaction du client. Mettre en œuvre des normes appropriées aux produits constitue un outil utile permettant d'améliorer le contrôle de qualité des opérations industrielles.

Il conviendrait de promouvoir les marchés intérieurs africains, notamment les marchés des produits à valeur ajoutée qui ont été générés par l'explosion de la construction en Afrique du Nord et australe. Les marchés locaux constituent un tremplin permettant de développer les capacités à l'export et les grands projets de développement commercial et institutionnel peuvent tout particulièrement ouvrir la voie aux exportations. La participation à des salons du bâtiment et du meuble dans la région a été encouragée, de même que l'organisation d'un réseau social des affaires et des rencontres en face à face. Il a été préconisé que soit mis en place un réseau officiel du commerce intra-africain du bois afin d'élargir le commerce licite et durable.

Le besoin d'apparier les essences moins utilisées avec les utilisations finales et d'apprendre comment utiliser et vendre les essences moins utilisées dans les produits à valeur ajoutée a été discuté. Il a été observé que des informations étaient disponibles à foison sur Internet et que les pays devraient s'inspirer des progrès réalisés par l'Asie dans l'utilisation des essences moins utilisées. Au nombre des étapes supplémentaires d'ordre critique permettant de développer la transformation et le commerce à valeur ajoutée figurent la nécessité de déplacer la transformation du secteur non officiel vers le secteur officiel et de la professionnaliser ; d'apporter un soutien fiscal au processus de progression dans la chaîne de valeur, d'améliorer les connaissances et statistiques sur le marché intra-africain ; de combler le fossé de l'accès au financement ; de disposer d'un transport et de mesures de contrôle aux frontières qui soient effectives ; et d'améliorer les connaissances sur la chaîne de fourniture et la manière de capter une meilleure part des profits.

Au cours de la discussion, il a été demandé pourquoi les pays africains ne disposaient pas

d'avantage de transformation supplémentaire. Cela s'explique en partie par le fait que les principaux critères de l'investissement dans les installations de transformation du bois sont corrélés à la confiance dans la stabilité sociale et politique d'un pays, sa main d'œuvre, sa devise, etc., ce qui a limité l'intérêt des investisseurs pour l'investissement dans ce secteur. Dans ce contexte, les marchés locaux et régionaux se sont avérés importants pour absorber le risque dû à la dépendance sur quelques marchés d'exportation. Un commentaire a été formulé selon lequel les fonctionnaires devaient modifier leur perception et commencer à éliminer la bureaucratie impliquée dans le secteur de la transformation du bois, qui a entraîné inutilement des coûts élevés de transaction en réduisant la compétitivité de l'industrie sans apporter aucun bénéfice économique à la nation.

Le secteur intérieur du bois dans le Bassin du Congo

M. Richard Eba'a Atyi, FORAC

La présentation reposait sur le récent rapport de la CIFOR qui a donné lieu à un recueil de données au Cameroun, au Gabon, au Congo et en RDC, associé à des travaux extensifs sur le terrain. Cette étude a révélé que le marché était sujet à des fluctuations saisonnières, avec des écarts sensibles de niveaux de prix, y compris au sein des pays compte tenu de l'importance des coûts de transport. L'ayous domine le marché au Cameroun et l'okoumé au Gabon. L'envergure du marché intérieur varie localement de 10 à 40% de la production totale au Cameroun il est plus important que le secteur industriel.

Les répercussions sur l'emploi sont très importantes sachant que la plupart des fournisseurs travaillent dans le secteur non officiel en dehors du cadre officiel juridique et financier. La viabilité de la fourniture en matières premières est un autre problème clé. Ces préoccupations ont été traitées d'une manière permettant d'équilibrer la contribution du secteur non officiel avec les modes de vie et économies en milieu rural. Les bûcherons souffrent caractéristiquement d'abus de pouvoir de la part de l'administration, mais il existe également d'autres limites telles que les problèmes techniques au niveau de l'exploitation forestière, l'état médiocre des routes et l'absence de sécurité du travail, entre autres. La politique ne devrait pas criminaliser le secteur non officiel, mais améliorer sa contribution

et professionnaliser ses opérations. Les objectifs de la politique devraient être clarifiés avant d'élaborer des mesures destinées à valoriser le rôle du secteur non officiel au sein du développement durable.

Au cours de la discussion, il a été relevé que le secteur officiel avait traditionnellement sapé l'importance des marchés intérieurs, notamment

dans le Bassin du Congo. Il a également été reconnu que les sensibilités et risques associés au développement du secteur non officiel étaient complexes et qu'une approche équilibrée s'imposait. Il existe souvent un lien avec les opérations illicites, ce qui rend la solution des problèmes difficile à trouver.

VIII. Séance 5. S'attaquer aux contraintes et opportunités – Discussion de groupe

Au cours de la séance, trois groupes ont travaillé sur les questions clés suivantes:

1. Quelles actions spécifiques devraient être prises par (i) les gouvernements pour créer un environnement qui facilite le commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux, et par (ii) les organisations du secteur privé pour promouvoir le développement du commerce?
2. Quelles actions spécifiques devraient être prises par les organisations régionales et internationales pour valoriser la coopération et le renforcement des capacités en vue de développer le commerce intra-africain des bois et produits bois? Identifier ces actions pour chacune des organisations et

proposer un dispositif de mise en œuvre et de suivi régional/sous-régional concernant l'action à suivre dans le sillage de la Conférence.

3. Quelle action spécifique devrait être prise pour améliorer les informations statistiques sur la production et le commerce (y compris les codes douaniers) et l'information sur le marché liée au commerce intra-africain des bois et produits bois? Identifier les activités par acteur et proposer un dispositif de mise en œuvre régional/sous-régional pour le suivi.

Les rapports des groupes de travail figurent en Annexe 3.

IX. Séance 6. Rôle des institutions internationales, régionales et sous-régionales dans le développement du commerce intra-africain

Président: M. Alhassan Attah, Directeur exécutif de la Forestry Commission (Commission forestière) (Ghana)

Politique forestière de la CEDEAO et sa mise en œuvre

M. Moussa Leko, Secrétariat de la CEDEAO

La région de la CEDEAO (250 millions d'habitants) représente 17% de la superficie totale de l'Afrique. Le Nigeria représente 54% de la population et 42% du PIB de la région de la CEDEAO. La demande en bois et produits bois y est importante, mais elle n'est pas véritablement satisfaite par l'offre.

Les contraintes pesant sur le secteur forestier de la région de la CEDEAO comprennent la déforestation (1,2 million d'ha/an) et la dégradation des terres forestières au rythme annuel de 1,48%, la réduction constante des essences à haute valeur, et les conflits politiques qui ajoutent de la pression sur les ressources forestières. La surexploitation forestière sélective des essences à haute valeur, le défrichement pour la culture, le développement urbain, le surpâturage, etc. sont les principales causes de la déforestation et de la dégradation des terres forestières. Au nombre des conséquences figurent la perte en biodiversité, la forte érosion des pentes et des écosystèmes fragiles, des perturbations du recyclage, de la qualité et de la quantité d'eau, et la détérioration des conditions de vie des populations rurales.

En réponse aux énormes défis de l'intégration économique et de la gestion durable des ressources forestières au sein de ses quinze états membres, la CEDEAO a adopté en 2005 une politique forestière avec l'assistance technique de la FAO. La vision de la CEDEAO comprend : 1) une approche intégrée et holistique impliquant toutes les parties prenantes à la conservation des forêts, l'agroforesterie, les parcs nationaux et la savane, 2) valoriser la contribution du secteur forestier au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté afin d'atteindre les OMD, 3) renforcer les synergies avec les secteurs agricoles connexes, la conservation de la

biodiversité et des bassins versants, la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification, et la fourniture de services environnementaux majeurs dans le domaine de la forêt.

L'objectif principal de la CEDEAO est la conservation et la gestion durable des forêts et de la vie sauvage ainsi que la restauration des terres dégradées en faveur des communautés locales. Ses objectifs spécifiques comprennent : 1) l'intégration du secteur forestier au développement économique des États d'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'utilisation et de l'exploitation commerciale de leurs forêts ; 2) augmenter la contribution du secteur forestier pour améliorer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté par l'usage multiple des ressources forestières ; 3) encourager la restauration des zones forestières dégradées et des aires de conservation dans le cadre du reboisement ; 4) contribuer à la préservation de l'environnement, au maintien de l'équilibre entre les services et les valeurs environnementales vitales au niveau local, régional et mondial ; 4) se concentrer sur le partage des informations ayant trait à la gestion durable des ressources forestières, l'EIE, l'évaluation et le suivi de la dynamique des forêts et la diffusion des bonnes pratiques en coopération avec un secteur privé revitalisé ; 5) le renforcement des capacités institutionnelles dans la mise en œuvre des structures de la politique et de la réglementation forestières des États membres ; 6) encourager la décentralisation de la gestion des ressources forestières, le soutien aux initiatives des communautés ; et 7) renforcer le rôle de la société civile et du secteur privé.

Dans la mise en œuvre de la politique forestière de la CEDEAO, l'objectif principal du dialogue est de : « Amener les pays de l'Afrique occidentale à gérer leurs ressources forestières et en faune de la sous-région de manière durable et réaliste pour le bien-être des populations et la protection de

l'environnement ». Les thèmes du dialogue forestier dans la région de la CEDEAO comprennent : 1) la situation actuelle de la coopération sous-régionale au niveau de la gestion des forêts et de la vie sauvage ; 2) l'identification des thèmes pour une synergie transfrontière de la coopération en matière de gestion durable des ressources forestières ; et 3) un plan de mise en œuvre du processus de dialogue. Concernant la stratégie de la gestion durable des forêts communautaires, l'objectif principal consiste à promouvoir la gouvernance forestière par les pouvoirs locaux en Afrique occidentale dans le contexte de la décentralisation en définissant une stratégie commune pour l'organisation des forêts communautaires, leur création et leur gestion durable, et à identifier un ou plusieurs projets régionaux en accord avec cette stratégie.

Les perspectives de mise en œuvre de la politique forestière dans la zone CEDEAO impliquent : 1) un dialogue continu sur les forêts en Afrique occidentale sur l'adoption de la stratégie et de son plan de mise en œuvre pour les organes de la CEDEAO (Conseil des ministres et Sommet des chefs d'État) ; 2) la conception et la mise en œuvre d'un programme régional de gestion durable des forêts et de la vie sauvage et le soutien aux initiatives locales ; et 3) la promotion du commerce légal des bois et produits bois.

Le rôle des organisations internationales dans le développement du commerce intra-africain

M. Jukka Tissari de la FAO et Mme Frances Maplesden de l'OIBT ont décrit le soutien apporté par leurs organisations qui prend la forme d'une assistance technique. Le rôle de l'OIBT est essentiellement considéré comme celui d'un facilitateur dans le but de mettre en place un commerce intrarégional des produits bois qui soit dynamique, on a insisté sur le fait que les pays africains devaient prendre les problèmes en main

avant que l'OIBT ne puisse apporter une facilitation. L'OIBT a pour mandat explicite d'aider les pays à réaliser un commerce des produits bois qui soit géré de manière durable et à mettre en place la transparence du marché. L'Organisation dispose pour ce faire d'un certain nombre de dispositifs lui permettant d'aider les pays à améliorer leur base de statistiques et de connaissances sur le marché. Toutefois, les pays africains ont en général médiocrement communiqué leurs statistiques malgré les efforts sensibles de l'OIBT au cours des dernières années. Dans la plupart des pays africains (bien qu'il y ait quelques exceptions), les projets et ateliers liés aux statistiques n'ont pas eu d'effets durables. À l'avenir, avant de soutenir un projet, les pays donateurs demanderont des preuves que les systèmes statistiques auront une forte probabilité de réussite, y compris des engagements nationaux pris auprès d'organes statistiques indépendants et financés par les pays.

Les pays ont besoin de créer des unités nationales solides pour recueillir et diffuser les statistiques et rendre ces unités indépendantes de toute interférence politique. La question de la bonne gouvernance et de la légalité est sous-jacente à la réalisation du commerce intra-africain et le nouveau programme thématique de l'OIBT se rapportant au Programme TFLET couvre les questions du marché et de la transparence du commerce. Plusieurs domaines auxquels l'OIBT a été en mesure d'apporter une assistance au commerce intrarégional afin d'améliorer l'information ont été proposés et sont reflétés dans le Plan d'action.

Au cours de la discussion, les possibilités de coopération entre les divers acteurs du soutien ont été explorées ainsi que le besoin de faire le lien avec les organisations régionales et sous-régionales afin d'améliorer l'efficacité et d'exploiter les synergies.

X. Séance 7. Plan d'action d'Accra pour le développement du commerce intra- africain

Président: M. Markku Simula

Un projet de plan d'action intégrant les diverses propositions formulées au cours des séances plénières et des séances de travail de groupe a été présenté aux participants à la conférence. Plusieurs suggestions formulées par les participants ont été incorporées au projet.

XI. Séance 8. Conclusion

La Conférence a adopté le Plan d'action d'Accra pour le développement du commerce intra-africain des bois et produits bois qui suit afin de tirer parti des opportunités significatives qu'offrent les marchés africains et d'éliminer les principales contraintes pesant sur le développement du commerce.

Possibilités d'accroître le commerce

Les importations de bois et produits bois se chiffrent à environ 4,4 milliards de dollars E-U dont seulement moins de 10% proviennent de la région elle-même. La région constitue une gigantesque opportunité de développer le commerce intra-africain, notamment en provenance des pays producteurs membres de l'OIBT. Les perspectives du marché à moyen et long terme sont favorables, propulsées par la croissance économique et démographique dans la région, mais les producteurs africains ont besoin d'améliorer leur compétitivité pour augmenter leurs parts de marché. La plupart des pays africains sont d'ores et déjà des importateurs nets de bois et produits bois, et l'offre disponible ne suffira pas à satisfaire la demande régionale sans des efforts concertés sur le plan de la gestion durable des forêts de production naturelle et de grands investissements dans la création de forêts artificielles.

Principales contraintes

Les principales contraintes auxquelles sont confrontés les fournisseurs africains sur les marchés

régionaux sont été identifiées au niveau du cadre juridique et d'orientation politique ainsi que de la capacité du secteur privé. Le premier comprend des barrières associées aux tarifs douaniers élevés sur les produits transformés, des habitudes bureaucratiques et des procédures d'inspection ainsi que les coûts élevés de transaction connexes, la corruption, une fiscalité inappropriée et des incitations inadéquates, un manque d'harmonisation des cadres nationaux de réglementation au niveau sous-régional, la concurrence de l'exploitation forestière et du commerce illicites, et l'insuffisance d'informations statistiques sur la production et le commerce. Dans le secteur privé, les principales contraintes comprennent le manque d'informations sur le marché, la faible capacité en commercialisation, les coûts élevés de transaction des opérations légales et la concurrence des opérations illégales, la multiplicité des documents exigés dans les pays exportateurs et importateurs, l'accès limité au financement du commerce; une capacité limitée en transformation secondaire, la médiocrité de la qualité et de la compétitivité du design des produits de transformation secondaire, et la concurrence intensive hors de la région. Dans les pays importateurs, les acheteurs potentiels ont une connaissance limitée des bois et fournisseurs africains, due à l'absence d'activités de promotion nécessaires, tandis que l'image des fournisseurs africains en tant que partenaires commerciaux fiables a besoin d'être améliorée.

PLAN D'ACTION D'ACCRA

Secteur privé

1. Dans le partenariat avec les organismes d'État, organiser des missions de promotion du marché, des tables rondes d'affaires et la participation à des salons professionnels et expositions afin de prendre directement contact avec des acheteurs potentiels sur des marchés clés sélectionnés (Afrique du Nord et australe, Libéria, etc.); cette activité devrait être précédée par la production des supports promotionnels nécessaires, des échantillons de produits et une formation à la participation efficace à des salons.
2. Les associations professionnelles et industrielles devraient mettre en place un réseau sous-régional/régional destiné à échanger des informations et à promouvoir les intérêts communs à la facilitation et au développement du commerce ainsi que les questions relevant des politiques internationales.
3. Les associations professionnelles et industrielles devraient développer l'auto-régulation (par ex. dans le cadre de codes de conduite) et s'employer à améliorer la conformité légale et la pérennisation de leur forêt et des opérations d'approvisionnement des matières premières, y compris la certification et la vérification indépendante.
4. Les associations professionnelles et industrielles devraient mettre au point de solides systèmes d'information sur le marché qui leur soient propres.
5. Dans les pays qui sont confrontés à des problèmes d'offre en matières premières, mais disposent de la capacité industrielle pour développer les exportations des produits de transformation plus poussée, entreprendre l'utilisation des essences moins utilisées et l'importation de grumes et de produits primaires transformés comme solution intérimaire au problème de la fourniture en matières premières ; sur le plan du développement à long terme, investir dans la création de plantations.
6. Les entreprises devraient investir dans le rééquipement, la transformation des essences moins utilisées et la fabrication à valeur ajoutée, et promouvoir les innovations connexes et le transfert de technologies.

Gouvernements

1. Réduire les droits d'importation sur les bois et produits bois aux niveaux décidés et les éliminer à long terme afin de promouvoir la libre circulation de ces produits en Afrique.
2. Renforcer le suivi du commerce transfrontière entre les pays limitrophes afin d'améliorer la conformité à la législation et éliminer les pratiques inappropriées telles que la double documentation à l'exportation et l'importation de bois et produits bois.
3. En partenariat avec le secteur privé, mener des activités de promotion sur les marchés africains potentiels.
4. Revoir les réglementations et procédures en place de même que les taxes, commissions et frais afin de réduire les coûts de transaction des bois et produits bois; et améliorer les incitations à la production de transformation plus poussée afin d'améliorer la compétitivité des industries d'export.
5. Rationaliser les règles de paiement des échanges commerciaux et mettre en place une plateforme destinée à promouvoir l'introduction d'une documentation informatique du commerce dans l'objectif d'unifier les douanes et autres procédures pour réduire les éventuels abus et délais inutiles.
6. Améliorer les systèmes garantissant la légalité, y compris le pistage des bois et les procédures de contrôle appropriées (dont la mesure des volumes chargés sur les navires pour les contrôles) et autres aspects de la conformité à la législation du point de vue de l'ensemble des chaînes de fourniture, et s'engager dans le processus d'Accord de partenariat volontaire (VPA) dans le cadre de la FLEGT, en impliquant toutes les parties prenantes concernées.
7. Reconnaître les informations comme étant un domaine stratégique de la gestion du secteur forestier concernant tout particulièrement la production et le commerce, et améliorer les systèmes d'information afin de fournir des données actualisées et fiables pour le suivi et la conception des politiques, y compris des études périodiques du secteur non officiel.

8. Dans le cadre d'un processus participatif impliquant diverses parties prenantes, élaborer des politiques et stratégies destinées à éliminer les opérations illicites et à valoriser la contribution économique et sociale du secteur non officiel dans les chaînes de fourniture en produits bois sur la base de sources légales et durables; cela exige souvent des études sur l'envergure et les caractéristiques du marché intérieur et le rôle que joue le secteur non officiel dans les chaînes de fourniture.
9. Examiner les besoins du commerce des bois et produits bois dans le développement des infrastructures de communication et des aménagements de transport routier, fluviaux et portuaires.
10. Investir dans la recherche-développement, y compris l'aménagement d'incitations appropriées, particulièrement pour l'utilisation des essences moins utilisées.
11. Renforcer la sensibilisation et la formation, et autres incitations, à la transformation plus poussée, au contrôle de qualité et à la conception de produits, à la commercialisation et l'information sur le marché, y compris la formation aux langues étrangères, notamment la sensibilisation à la commercialisation des produits bois.
12. Développer et mettre en oeuvre des politiques appropriées en matière de marchés publics des bois et produits bois afin de promouvoir les marchés des produits légaux et durables.
3. Améliorer la transparence des marchés des bois et produits bois tropicaux dans la région africaine par (i) des études détaillées sur les opportunités de marché dans une sélection de grands pays africains consommateurs (par ex. la République sud-africaine, le Libéria, l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, etc.), (ii) l'inclusion des marchés africains d'importation clés dans le bimensuel *ITTO Market Information Service*, et (iii) l'amélioration des informations statistiques sur le commerce et les flux des échanges commerciaux en Afrique.
4. L'OIBT devrait inclure sur son site Internet une section spéciale contenant des informations sur les essences africaines, leurs caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques ainsi que leurs propriétés à la transformation et à l'utilisation; et inclure des liens vers les informations sur les possibles sources de fourniture.
5. Avec la participation du Comité consultatif de l'OIBT sur le commerce et en coopération avec la FAO et l'ATIBT, organiser un atelier régional sur l'harmonisation de (i) la nomenclature des appellations commerciales des essences africaines, (ii) la mesure du bois, (iii) les règles de classement, et (iv) les normes sur les bois et produits bois; et concevoir et mettre en oeuvre un processus de mise en oeuvre consécutive.
6. Renforcer les cellules d'information sur le marché dans les pays membres de l'OIBT en soutenant les réseaux existants et en encourageant l'industrie et les associations professionnelles à développer de solides systèmes d'information sur le marché qui leur soient propres.

OIBT, FAO et autres organisations internationales

1. Coparrainer les salons professionnels promotionnels et tables rondes interprofessionnelles dans la région qui seront organisés par les organisations du secteur privé dans les pays producteurs membres de l'OIBT.
2. Continuer à organiser des ateliers de renforcement des capacités destinés à améliorer les données statistiques sur le commerce et la production, et apporter plus particulièrement un soutien aux pays qui ne disposent pas encore de la capacité à recueillir et produire les informations nécessaires tels que le Nigéria et le Libéria.
7. Poursuivre les travaux de l'OIBT destinés à promouvoir les essences moins utilisées en soutenant la recherche-développement sur leurs caractéristiques et applications.
8. La FAO, l'OIBT et l'OMC devraient mener une étude comparative sur les barrières tarifaires existantes et les raisons de l'absence d'une mise en oeuvre destinée à réduire les tarifs douaniers aux niveaux décidés.

Organisations régionales

1. Au sein de leurs stratégies en place, la CEDEAO, la CEEAC (avec la COMIFAC), la CDAA et le Maghreb, en coopération avec l'OIBT et l'OMD, devraient organiser des ateliers et des processus de mise en oeuvre consécutive afin d'améliorer les procédures douanières et la coopération entre les agences nationales des douanes afin de faciliter le commerce, et renforcer les compétences du personnel en matière de bois et produits bois sachant qu'elles exigent des connaissances spécialisées sur les produits (identification des essences, mesure, etc.).
2. Les organisations économiques sous-régionales devraient (i) apporter un soutien aux études détaillées sur le commerce des produits bois (notamment en Afrique occidentale et centrale) afin d'identifier les opportunités commerciales et les mesures permettant de faciliter le commerce entre les pays membres afin d'améliorer la gouvernance et la légalité des systèmes de fourniture des bois et produits bois; et (ii) organiser la validation technique des recommandations avec les partenaires concernés, y compris le secteur privé, les organes d'État et les organisations internationales telles que l'OIBT et la FAO.
3. La CEDEAO, la CEEAC et la CDAA devraient élaborer des stratégies, politiques et plans d'action en vue d'une action coopérative au niveau sous-régional afin d'éliminer véritablement les tarifs douaniers et autres barrières du commerce des bois et produits bois entre leurs pays membres afin de promouvoir le commerce légal des bois et produits bois issus de sources durables.
4. Rechercher une coopération technique avec l'Union européenne afin de partager les connaissances et expérimenter dans le domaine de la facilitation du commerce des bois (documentation harmonisée, procédures numérisées, etc.).
5. Explorer les mécanismes appropriés en vue d'augmenter la volonté politique au haut niveau dans les organisations régionales et sous-régionales et leurs États membres afin de réformer le cadre de la réglementation et de la politique du commerce des bois tropicaux dans la région.

Mécanisme de mise en oeuvre et suivi

Afin d'effectuer le suivi du Plan d'action d'Accra et de lui apporter un soutien, les dispositions suivantes seront mises en place:

1. L'OIBT a été priée d'assurer les fonctions d'organe de coordination du suivi afin de poursuivre la mise en oeuvre du présent Plan d'action d'Accra pour le développement du commerce intra-africain des bois et produits bois et d'assurer la liaison avec la FAO et organisations internationales et régionales apparentées ainsi que d'autres acteurs concernant des activités spécifiques.
2. La *Ghana Timber Millers' Association* et l'IFIA (en coopération avec les chambres de commerce, le cas échéant) ont été priées d'entrer en contact avec leurs organisations soeurs dans la région afin de préparer le réseau du secteur privé à l'échange d'informations et la promotion des intérêts communs, et le moment venu, d'explorer la faisabilité de formaliser un tel dispositif dans le cadre d'une direction tournante.
3. La CEDEAO et la CEEAC ont été invitées à créer un comité d'experts comprenant des représentants des gouvernements, du secteur privé et autres parties prenantes afin de préparer les termes de référence de l'étude stratégique sur la libre circulation des produits forestiers dans la sous-région et préparer une feuille de route pour la mise en oeuvre de ses recommandations.
4. Les gouvernements ont été invités à mettre en place un groupe de travail composé de diverses parties prenantes chargé de donner suite à la mise en oeuvre des recommandations formulées par le secteur privé et les gouvernements et faire rapport périodiquement à l'OIBT sur les progrès accomplis.

XII. Mots de clôture

L' Hon. **Henry Ford Kamel**, ministre adjoint du Territoire et des Ressources naturelles du Ghana, a félicité les participants pour les travaux menés et réaffirmé l'importance du commerce intra-africain pour le secteur ghanéen des bois. Il a observé que la conférence avait témoigné de la nécessité de mettre en place les institutions appropriées afin d'assurer le caractère durable de la promotion du commerce intra-africain des bois et produits bois et de rendre les mécanismes de réglementation du commerce plus efficaces. Il a indiqué que la conférence avait permis de renforcer d'autant la compréhension commune des défis auxquels est confronté tout commerce intra-africain du bois qui soit florissant et l'aspiration collective qui veut que les pays africains doivent faire davantage afin d'atteindre les objectifs communs du développement du commerce intra-africain pour le développement du continent. Il a exprimé son espoir que les recommandations utiles de la conférence facilitent les progrès vers le commerce accru des bois et produits bois sur le continent.

M. **Emmanuel Ze Meka**, Directeur exécutif de l'OIBT, a remercié le gouvernement hôte pour l'excellente organisation de la conférence, les participants pour leurs accomplissements et le personnel d'appui pour leurs grands efforts. Il a remarqué que, comme l'ont reconnu nombre de participants, la conférence s'est tenue à un moment tout à fait opportun où nombre de pays africains ont été frappés par la crise économique mondiale, qui a réduit de manière significative leurs

exportations de bois et produits bois vers les marchés traditionnels tels que l'Europe et les États-Unis. Il s'est dit convaincu que le fait d'augmenter le commerce intra-africain du bois et des produits bois rendrait la filière locale du bois plus stable et contribuerait à bâtir leur capacité d'adaptation à l'environnement économique international. M. Ze Meka a déclaré que la conférence avait permis aux participants de mettre en exergue, une fois de plus, les avantages de promouvoir le commerce intra-africain des bois et produits bois, d'identifier les contraintes pesant sur cet objectif, et de discuter de propositions et stratégies destinées à surmonter ces contraintes et de les élaborer. Il a réitéré que les bénéfices de renforcer le commerce intra-africain vont bien au-delà des frontières des pays individuels dans la mesure où ils contribuent à renforcer les liens entre les pays africains et à élargir l'espace économique de l'Afrique. Il a fait part de son espoir que les résultats de la conférence stimulent les décideurs afin d'exploiter cette opportunité latente au profit de leurs économies. Il a insisté sur la nécessité de donner suite à la mise en oeuvre du Plan d'action d'Accra qui constituerait une excellente plateforme pour tirer parti des opportunités futures sur les marchés africains du bois. Le Plan d'action constituera également pour l'OIBT une importante référence en vue du soutien ultérieur aux pays producteurs membres de l'Organisation dans la région. Pour terminer, M. Ze Meka a déclaré que la conférence était close.

ANNEXE 1



ORDRE DU JOUR

**Conférence internationale de l'OIBT
sur la promotion du commerce intra-africain des bois et produits bois
Opportunités inexploitées pour les producteurs de bois tropicaux**

30 juin – 2 juillet 2009

Le Palm Royal Beach Hotel, Accra (Ghana)

Organisée par: le ministère du Territoire et des Ressources naturelles du Ghana

Avec le concours de: l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en collaboration avec
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



PROGRAMME

Mardi 30 juin 2009

08:00	Arrivée des participants/Inscription
08:30	Arrivée des dignitaires
Ouverture officielle	
09:00	* Historique de la Conférence et présentation des dignitaires Son Excellence l'Amb. J. E. K Aggrey-Orleans, Coordinateur de la Conférence * Discours d'ouverture de S. Exc. l'Amb. Michael Maue, Président du Conseil international des bois tropicaux * Allocution de bienvenue de l'Hon. Alhaji Collins Dauda, Ministre du Territoire et des Ressources naturelles (Ghana) * Allocution de l'Hon. Martin Mabala, Ministre des Forêts, des Eaux et des Pêches du Gabon * Allocution de l'Hon. M. Daniel Aka Ahizi, Ministre des Forêts de Côte d'Ivoire * Discours préliminaire de Son Excellence M. John Mahama, Vice-Président de la République du Ghana
11:00	<i>Pause café et photographie de groupe</i>
Séance 1: Situation du marché et du commerce – Commerce mondial et intra-africain Président: M. Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'OIBT Rapporteur: M. Opeyemi Ajewole	
Cette séance présentera les principales conclusions de la ITTO Annual Market Review (Revue annuelle du marché par l'OIBT) et de l'étude de référence sur la situation actuelle et les perspectives du commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux.	
11:40	Perspectives du marché international des bois tropicaux Mme Frances Maplesden, Organisation internationale des bois tropicaux
12:00	Tour d'horizon de l'étude sur le commerce intra-africain des bois et produits bois M. Ibrahim Favada, Consultant auprès de l'OIBT
12:40	Questions clés liées au développement du commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux M. Markku Simula, consultant auprès de l'OIBT
13:00	Discussion plénière
13:30	<i>Pause déjeuner</i>
Séance 2: Situation dans les pays exportateurs et les pays importateurs Président: M. Jukka Tissari Rapporteur: M. Ibrahim Favada	
Cette séance fournira des informations détaillées sur la situation des pays africains importateurs et exportateurs.	
14:30	Situation dans les pays exportateurs • Ghana : M. Alhassan Attah, Directeur exécutif de la Forestry Commission, Ghana • Cameroun et Gabon : M. Richard Eba'a Atyi, FORAC, Expert du commerce des bois • Côte d'Ivoire : M. Martial Me Kouame, Directeur de la SODEFOR, Côte d'Ivoire
16:00	<i>Pause café</i>
16:30	Discussion plénière
17:30	Conclusion de la 1 ^{ère} journée

Mercredi 1^{er} juillet 2009

09:00	Situation dans les pays importateurs - République sud-africaine, M. Mike Howard, Associé principal, Fractal Forest - Maroc, M. Abdellatif Khattabi, École Nationale Forestière - Égypte, M. Salah Mansour, Université Zagazig - Libéria, M. Opeyemi Isaac Ajewole, Université d'Ibadan
11:30	<i>Pause café</i>
12:00	Discussion plénière
13:00	<i>Pause déjeuner</i>
Séance 3: Opportunités et défis pour le secteur privé Président: M. Jean-Jacques Landrot Rapporteurs: M. Ibrahim Favada et M. Salah Mansour	
Cette séance fournira des informations sur les perspectives des sociétés et organisations du secteur privé ainsi que le rôle des efforts coopératifs dans le développement du commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux.	
14:00	Réunion-débat : Contraintes pesant sur le secteur privé dans le commerce intra-africain M. Acquah Moses, <i>Ghana Timber Millers' Organisation</i> M. Noble Y. Adonoo, <i>FABI-BRM Wood Processing Co. Ltd.</i> M. Ghassa Bitor, <i>JohnBitor & Co Ltd.</i> M. Jangar S. Kamara, <i>Forest Development Authority, Libéria</i> M. Djengo Bosulu, Direction de la gestion forestière, RDC M. Yves Yalibanda, ministère des Eaux et Forêts, République centrafricaine M. Yaw Gyasi-Nimaku, Directeur de <i>SWISS Lumber co.</i>
15:20	Enseignements tirés de la coopération avec le secteur privé: Programme RACE, Mme Catherine Peguillan, IFIA
15:40	Discussion plénière
16:00	<i>Pause café</i>
Séance 4: Questions clés et défis émergents Président: M. E. Collins Ahadome Rapporteur: M. Abdellatif Khattabi et Mme Frances Maplesden:	
Cette séance fournira des informations sur les barrières et défis clés qui pèsent sur la mise en place d'un terrain de jeu équitable pour les opérateurs économiques et sur la promotion du commerce intra-africain et de la commercialisation des bois et produits bois tropicaux de transformation plus poussée.	
16:30	Progrès accomplis par les Accords de partenariat volontaire et enseignements tirés des pays africains et marchés en évolution Mme Melissa Othman, Mécanisme FLEGT de l'UE-IFE
16:50	Le développement du commerce et de la logistique en Afrique M. Jean-Jacques Landrot, spécialiste du commerce du bois
17:10	Le développement du commerce des produits de transformation plus poussée M. Jukka Tissari, Fonctionnaire chargé de la foresterie – Commerce et commercialisation des produits forestiers, FAO
17:30	Le secteur intérieur du bois dans le Bassin du Congo M. Richard Eba'Atayi, FORAC
17:50	Discussion plénière
18:30	Conclusion de la 2 ^e journée
19:00	Réception organisée par l'OIBT au <i>Bali High, Le Palm Royal Beach Hotel</i>

Jeudi 2 juillet 2009

Séance 5: S'attaquer aux contraintes et opportunités Rapporteur: chaque Groupe de travail nommera un président et un rapporteur	
08:30	Plénière: tâches des Groupes de travail
09:00	Discussions au sein des groupes de travail parallèles sur la question de s'attaquer aux contraintes et d'exploiter les opportunités dans le développement du commerce intra-africain Les participants se répartiront en groupes de travail afin de discuter de la manière dont les contraintes pesant sur le commerce intra-africain pourraient être éliminées, les opportunités exploitées, et des séances précédentes
11:30	<i>Pause café</i>
12:00	Compte-rendu des groupes de travail parallèles
13:00	<i>Pause déjeuner</i>
Séance 6: Rôle des institutions internationales, régionales et sous-régionales dans le développement du commerce intra-africain Président: M. Alhassan Attah	
Cette séance servira à identifier les possibles rôles de soutien que peuvent jouer les organisations régionales et internationales en vue d'une action consécutive dans le développement du commerce intra-africain des bois et produits bois tropicaux	
14:00	Discussion-débat • Banque africaine de développement • CEDEAO • Ghana Customs Authority • OIBT • FAO • Point de vue du gouvernement: ministère de l'Économie forestière (Congo) Discussion plénière
16:00	<i>Pause café</i>
Séance 7: Plan de travail d'Accra pour le développement du commerce intra-africain Président: M. Markku Simula	
Cette séance identifiera les éléments du Plan de travail d'Accra en vue de l'action consécutive par tous les groupes des parties prenantes au développement du commerce intra-africain	
16:30	Présentation du projet d'éléments pour le Plan de travail d'Accra • M. Alhassan Attah Discussion plénière
Séance 8: Conclusion Président: l'Hon. Henry Ford Kamel	
17:30	Rapport et adoption du Plan de travail d'Accra
18:00	Clôture Déclaration de l'Hon. Henry Ford Kamel, vice-ministre du Territoire et des Ressources naturelles du Ghana Déclaration de M. Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'OIBT

ANNEXE 2



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROMOTION DU COMMERCE INTRA- AFRICAIN DES BOIS ET PRODUITS BOIS

Accra (Ghana) 30 juin - 2 juillet 2009

Liste des participants



DÉLÉGUÉS DES PAYS

CAMEROUN

1. **M. Samuel Ebia Ndongo**
Directeur des Forêts
MINFOF -Yaounde, Cameroun
Tél : 237 996 24189
Fax : 237 222 39231
Courriel : ebia_ndongo@yahoo.fr
2. **M. Paul Wamba**
Directeur de la Promotion et de Transformation
du Bois
MINFOF -Yaounde, Cameroun
Tél : 22239233 / 99983696
Courriel : paulwamba1@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

1. **M. Beauséjour Oualou Kollou**
Directeur de la Production et des Industries
Forestières (DPIF)
Ministère de l'Environnement, des Eaux et
Forêts
BP : 20 BP 650 Abidjan 20
Côte d'Ivoire
Tél : (+225) 20 21 17 25
Fax : (+225) 20 21 07 19
Courriel : dpif@aviso.ci
2. **Mme Emma Paul Eliane Koudou épse Gnahoue**
Responsable du bureau d'Études à la DPIF
Ministère de l'Environnement, des Eaux et
Forêts
BP : 20 BP 650 Abidjan 20
Côte d'Ivoire
Tél : (225) 20 22 53 52 / 20 21 80 82
Courriel : koudouelians@yahoo.fr
3. **Mme Delphine Ahoussi**
Président
Malebi
B.P.841 Cidex 03
Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél : +22507336654 / +225 0574 0433
Courriel : ahoussi_delphine@yahoo.fr

GABON

1. **M. Raymond Ndomba Ngoye**
Conseiller technique, chargé de la coopération
internationale du ministre de l'Économie
Forestière, des Eaux, de la Pêche et de
l'Aquaculture
Courriel : ndombangoye@yahoo.fr
Tél : (00241) 07 41 40 25 / 76 13 81
2. **Mme Viviane Nguema Ondo**
Conseiller Économique du Ministre
Ministère de L'Économie Forestière du Gabon
B.P 199 Libreville
Courriel : magnagna_viviane@yahoo.fr
Tél : +241 07 291 724 / 76 13 81
3. **M. Pierre Ngavoura**
Directeur Général des Forêts et Eaux
Ministère de l'Economie Forestière
Libreville
4. **M. Nsitou Mabiala**
Directeur du Développement des Industries et
du Commerce du Bois
Ministère de l'Économie Forestière, des Eaux,
de la Pêche et de l'aquaculture
Libreville
Courriel : nmabio@yahoo.fr
Tél : 0024107357989 / 06217528

GHANA

1. **M. Ahmed Bin Salih**
Chief Director
Ministry of Lets et Natural Resources
P. O. Box M212
Accra
Ghana
2. **M. Fredua Agyeman**
MLNR
Accra, Ghana
Courriel : fredua_agyeman@yahoo.com
Tél : 021-666801
Fax : 021-66801

3. M. Nii Ashie Kotey

Chief Executive
Forestry Commission
4 Third Avenue Ridge
P. O. Box M434
Accra
Tél : 233 21 675736 / +233 243 035 604.
Fax : 233 21220818
Courriel : info@forestrycommission.com

4. M. Tabi Agyarko

Principal Planning Officer
Ministry of Lands and Natural Resources
P. O. Box M212
Accra
Tél : 233 243 329200
Fax : 233 21666801
Courriel : tabimlf16@yahoo.com

LIBÉRIA

1. M. Jangar S. Kamara

Technical Manager for Commercial Forestry
Forestry Development Authority
Monrovia, Libéria
Courriel : jangarskamara@yahoo.com
Tél : +231 6518395

2. Mme Hawa S. Johnson

Executive Secretary to the Assistant Managing
Director
Forestry Development Authority
Monrovia, Libéria
Tél : (231) 6521080
Courriel : hawa-jhnsn@yahoo.com

NIGÉRIA

1. M. Lawrence G. Ogundare

Chief Forest Officer (Utilization et Marketing)
Federal Department of Forestry
PMB 486 Abuja, Nigéria
Tél : (234-9) 3144551
Fax : (234-9) 3144552
Courriel : darebola2@yahoo.co.uk

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

1. M. Rubens Nambaï

Directeur de Cabinet
Ministère des Eaux et Forêts
B.P. 830 Bangui
République centrafricaine
Tél : (236) 75 04 05 65
Courriel : nambairubens@yahoo.fr

2. M. Yves Yalibanda

Chargé de Mission Eaux, Forêts
Ministère des Eaux et Forêts
B.P. 830 Bangui
République centrafricaine
Tél : (236) 75 04 05 65 / 70 02 10 46
Courriel : yvesyalibanda@yahoo.fr

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

1. M. Frédéric Djengo Bosulu

Directeur Chef de Service de la Gestion
Forestière (DGF)
Ministère de l'Environnement, Conservation de
la Nature et Tourisme
Kinshasa, République démocratique du Congo
Courriel : djengofrederic@yahoo.fr
Tél : +243 998 368091

2. M. Louis-Dauphin Mboka Lomboto

Chef De Bureau
Ministère de l'Environnement & Tourisme
Kinshasa, République démocratique du Congo
Tél : +243 998 302 636
Courriel : ld_mbok@yahoo.fr

TOGO

1. M. Difèzi Ati-Djobo T.

Directeur Commercial
O.D.E.F
B.P 334
Courriel : atidjob@yahoo.fr
Tél : 228-2514217
228-9149440

PARTICIPANTS GÉNÉRAUX

- 1. M. Helmer Tilman**
Dieffenbacher GmbH & Co. KG
Eppingen
Allemagne
Tél : (0049) 0726265246
Fax : (0049) 07262658246
Courriel: tilman.helmer@dieffenbches.de
- 2. M. Godfried Amankwah**
Assistant Data Processing Manager
Timber Industry Development Division
Forestry Commission
P.O. Box 783, Takoradi, Ghana
Tél : (233-31) 22837
Fax : (233-31) 23339
Courriel : godfried_amankwa.com.
- 3. M. Noble Y. Adonoo**
Managing Director
FABI-BRM Wood Processing Co. Ltd.
P.O. Box Ad 312 Adisadel, Cape Coast, Ghana
Tél : (233-42) 91065 / 244 179 511
Courriel : fabi_brm@yahoo.com
- 4. D. Daniel Sekyere**
Deputy Director
Forestry Research Institute of Ghana
P. O. Box 63, Kumasi
Tél : 233 51 60123 / 020 817 6043
Fax : 233 51 60121
Courriel : dsekyere@csir-forig.org.gh
- 5. M. Thomas Pichet**
Project Manager, Forest Monitoring
SGS Libéria Inc.
FDA Building, Lonestar Compound
Monrovia, Libéria
Courriel : Thomas.pichet@sgs.com
Tél : +231 687 4352
- 6. M. Joseph Ofori**
Chief Research Scientist
Forestry Research Institute of Ghana
P. O. Box 63,
Kumasi
Tél : 233 51 60123 / +233 244 713 706
Fax : 233 51 60121
Courriel: jofori@csir-forig.org.gh
- 7. M. Christopher Ameh**
Nigérien Conservation Foundation
BAP Project
Palm House Floor 8, Sapele Rd.
Bénin
Edo State
Libéria
Courriel: amehchris@yahoo.com
Tél : +234 (0) 080 357 81931
- 8. Barrister Duke Osunbor**
Nigérien Conservation Foundation
BAP Project
Palm House Floor 8, Sapele Rd.
Benin
Libéria
Tél : 080 567 50516
- 9. M. Alexeter Dadzie**
Vice-président
Ghana Timber Association
P.O. Box 860
Takoradi
Ghana
Courriel: yawlex@yahoo.com
Tél : 0208198477 / 024 676 8096
- 10. M. Johnson Boanuh**
Director, Environment Department
ECOWAS Commission
101 Yakubu Gowon Crescent
Asokoro, Abuja
Libéria
Courriel: jboanuh@ecowas.int or j.boanuh@hotmail.com
Tél : +234-70-340-97-043
- 11. M. Leko Moussa**
Dept. of Environment, Natural Resources et
Water
ECOWAS Commission
101 Yakubu Gowon Crescent
Asokoro, Abuja
Libéria
Courriel: dallou2001@yahoo.fr
Tél : +234 807 061 9749
Fax : 234 931 43005
- 12. M. Me Kouame Martial**
Société de développement des forêts
Abibjan
Côte d'Ivoire
Courriel: mekoame@yahoo.fr
Tél : 22522449907

13. M. Dhengo Bosulu Frederic

Ministère de l'Environnement, de la
Conservation de la Nature et du Tourisme
R. D. du Congo
Courriel: dhenhofreolenic@yahoo.fr
Tél : 00243 998368091

14 M. Daniel Cudjoe Tecku

Wood Workers Association of Ghana
Box 5361
Kumasi, Ghana
Courriel: woodwgh@yahoo.com
Tél : 0243404792

15 M. Stephan Hoffmann

Samartex Timber et Contreplaqués Ltd.
(Ghana)
Samreboi, Ghana
Courriel: Hoffmann.stephan@yahoo.de
Tél : +233 277100165

16 M. Kwasi Awuah Agyemang

FAWAG
Regional Chairman
Kumasi, Ghana
Courriel: barfuorinvest@yahoo.com
Tél : +233 244236875

17 M. Richard Nsenkyire

General Manager
Samartex Timber et Contreplaqués
Samreboi, Ghana
Courriel: richard@samartex.com.gh
Tél : 0277100144

18 M. Kwamina Haizel

TIDD/FC
Takoradi, Ghana
Courriel: kehaiz1@yahoo.co.uk
Tél : +233 284716742

19 M. Alex Boadu

Forestry Commission
Ghana
Courriel: akboadu@gmail.com
Tél : +233 244421333

20.M. Kwame Adam

West Africa Forest Programme Office
WWF – WAFPO
Box PMB L45 Université du Ghana
Legon- Ghana
Courriel : kaadam@wwfghana.org
Tél : +233 243512003

21. Mme Tina Fortuna Piro

Piro S.R.L. Company
Salerno, Italie
Courriel : piro.sr1@alice.it
Tél : 00233208464029 / 00393343041362

22.M. Fidel Casimiro

Angola Embassy in Ghana
Diplomatic officer in Charge of Economic
Investment, Trades, Press et
Documentations
Courriel: fidecasimiro@yahoo.fr
Tél : +233 245405605

23.M. Larry Oppong Amankwah

Zenith Bank Ghana Ltd
Takoradi, Ghana
Courriel: lamankwa@zenithbank.com.gh
Tél : +233 244845843/ 03121124
Fax : 031-21142

24.Mme Gytha Nuno

Environ Care Wagon
P.O.Box 30420
KIA
Accra Ghana
Courriel : decathlo@ghana.com
Tél : +233 244357075

25.M. Daniel Sekyere

Forestry Research Institute of Ghana
Kumasi
Courriel : dseyere@csif-frig.org.gh
Tél : 020 8176043

26.Mme Mercia Aidoo

Asst. Public Relations Officer
Ministry of Lets et Natural Resources
Ghana
Ghana
Courriel: beautyangelmarcia@yahoo.com
Tél : +233 244223113
Fax : 021666801

27. M. Raphael Yeboah

Executive Director
Forest Services Division
Forest Commission
Accra, Ghana
Courriel : RAPHYELO@yahoo.com.uk
Tél : +233 24318445

28. M. Sampson Omari

Snr. Manager
GCB
Ghana
Courriel : somari@gcb.com.gh
Tél : +233 244954553 / 021-666818

29. M. Kouassi Florent Ekra

Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Ghana
Accra
Courriel: florenekra@yahoo.fr
Tél : +233 21 77 4611/12
Fax : +233 21 77 3516

30. M. Oppong Sasu

Donors Co-ordinator -FC
Forestry Commission
Accra, Ghana
Courriel: sasuoppon@yahoo.com
Tél : +233 244367851

31. M. Emmanuel Fiegolo

Counselor
Embassy of Côte d'Ivoire in Ghana
Accra, Ghana
Courriel: fiegolo@yahoo.com
Tél : 024 9395451-774611/12
Fax : 021 773516

32 M. Edward Appiah

Internal Revenue Service
Accra, Ghana
Courriel: appiahe@yahoo.com
Tél : 0244638288

33. M. Yaw Gyasi-Nimako

SWISS Lumber CO. Ltd
Takoradi, Ghana
Courriel: smsghana@africaonline.com.gh
Tél : +233 244 330549
Fax : +233 5124120

34. Mme Dzifa Ashinyo Gloria

Media Co-ordinator
Office of the President
Castle Osu, Ghana
Courriel : dzifadzo@yahoo.com
Tél : +233 20 8849566

35. M. Godfried Amankwah

Timber Industry Development Division
Forestry commission
Takoradi, Ghana
Courriel : godfried_amankwah@yahoo.com
Tél : +233 244 72 647 / +233 207 171 339

36. M. Joseph Tetteh

PIRO .S.R.L.
Accra, Ghana
Courriel: piro.srl@alice.it
Tél : +233 208464029

37. M. Towy Elradi

Volta Forest Products Ltd
Ghana
Courriel: teaelias4@yahoo.com
Tél : 0244444333
021-789941

38. M. Victor Kwame Agyeman

Forest Research Institute of Ghana
Kumasi, Ghana
Courriel: agyemanvictor@yahoo.com
Tél : +233-24-4844171
+233-51-60121

39. M. Joseph Abbey

Agent chargé de la planification
Ministère du Territoire et des Ressources
naturelles
Box M212, Ministères
Ghana
Courriel:joeabbey@yahoo.com
Tél : 024-1444964
021-666801

40. Mme Valerie Fumey Nassah

FPDC/RMSC
Forestry Commission
P.O.BOX 213, WITC,
Ministry of Lets et Natural Resources
Kumasi, Ghana
Courriel : valfn2003@yahoo.co.uk
Tél : 0208168766 / 051 22687

41. M. Zam Jean-Jacque

Assemblée nationale
Yaoundé, Cameroun
Tél : 00237-77-67-95-63

ORATEURS

1. Mme Catherine Peguillan

Communication Manager
Interafrican Forest Industries Association (IFIA)
6, Avenue de Saint Meté – F-75012 Paris
France
Tél : (33-1) 43 42 42 00
Fax : (33-1) 43 42 55 22
Courriel : Catherine.peguillan@wanadoo.fr

2. **M. Jean-Jacques Landrot**
34, rue du Docteur Blanche
F-75016 Paris, France
Tél : (+33) 684354933
Fax : (33-1) 45207595
Courriel : jj.landrot@consultlet.fr
 3. **Mme Frances Maplesden**
Statistician, Economic Information et Market Intelligence
International Tropical Timber Organization
1-1-1-5F Minatomirai, Nishi-ku, Yokohama
220-0012, Japon
Tél : (81-45) 223-1110
Fax : (81-45) 223-1111
Courriel : maplesden@itto.or.jp
 4. **M. Alhassan Attah**
Executive Director
Timber Industry Development Division
Forestry Commission
Accra, Ghana
Tél : (233-31) 22837
Fax : (233-31) 23339
Courriel : anattah@yahoo.com
 5. **Mme Melissa Othman**
EU EFI FLEGT Facility
Torikato 34
80100 Joensuu, Finlande
Courriel : Melissa.othman@efi.int
 6. **M. Jukka Tissari**
Forestry Officer, Forest Products Trade et Marketing
Food et Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Tél : +39 06 570 54179
Mobile : +39 349 237 5552
Fax : +39 06 570 52151
Courriel : jukka.tissari@fao.org
 7. **M. Martial Me Kouame**
SODEFOR
01 BP 3370 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél : (225) 2248 2948 / 225 07 08 4006
Fax : (225) 2244 9907
Courriel : mekouame@yahoo.fr
 8. **M. Richard Eba'a Atyi**
BP30137, Yaoundé
Cameroun
Tél : (243) 990681139
Fax : (237) 22304359
Courriel : ebaa.atyi@gmail.com
 9. **M. Mohamed Salah El-Din Mansour**
Professor of Economic, Zagazig University
Faculty of Agri. Zagazig University
7 Midan Abu El-Mahasen El-Shazli, Agoura,
Giza, Égypte
Tél : (202-11) 2 010-178-2299 / 3302 0601
Fax : (202) 3302-1410
Courriel : drmansour@hotmail.com
 10. **M. Adbellatif Khattabi**
Gestion et Économie des Ressources et de l'Environnement
École Nationale Forestière d'Ingénieurs
BP 511 Tabrikt, Sale
Maroc
Tél : (+212) 661 21 08 54
Fax : (+212) 537 86 22 75
Courriel : a_khattabi@Courriel.com
 11. **M. Opeyemi Isaac Ajewole**
Département de la gestion des ressources forestières
Université d'Ibadan
Ibadan, Libéria
Tél : (234) 8034032684
Courriel : dropeajewole@gmail.com or opeajewole@justice.com
 12. **M. Emmanuel E. K. Acquah-Moses**
Chief Executive Director
Ghana Timber Millers Organization (GTMO)
Kumasi, Ghana
Courriel : gtmo@africaonline.com.gh or eek.acquahmose@yahoo.com
Tel : +233 244 453910
Fax : +233 51- 29750
- ## CONSULTANTS
1. **M. Markku Simula**
Ardot
P.O. Box 1358 FI-00101 Helsinki
Finlande
Tél : (358) 40 900 1698
Courriel : markku.simula@ardot.fi

2. M. Ibrahim Moulifla Favada

Department of Forest Economics
P.O. Box 27 (Latokartanonkaari 7)
00014 University of Helsinki
Finlete
Courriel : ibrahim@iahpm.info
Tél : (358) 445362039

DIGNITAIRES

1. S. Exc. M. John Dramani Mahama

Vice-President of the République of Ghana

2. L'Hon. M. Alhaji Collins Dauda

Minister of Lets et Natural Resources
P.O. Box M212
Accra, Ghana

3. L'Hon. M. Henry Ford Kamel

Deputy Minister of Lets et Natural
Resources
P.O. Box M212
Accra, Ghana

4. L'Hon. M. Daniel Aka Ahizi

Minister
Ministry of Environment, Water et Forests
20 BP 650 Abidjan 20
Tél : (225) 20 22 30 27
Fax : (225) 20 21 05 12

5. S. Exc. l'Amb. Michael Maue

Chairperson of the International Tropical
Timber Council for 2009
Embassy of Papua New Guinea
Tokyo – Japon 108-0073
Courriel: maue@png.or.jp
Tél : 81 03 3454 1801
Fax : 81 03 3454 92 75

6. L'Hon. M. Martin Mabala

Minister
Ministère de l'Économie forestière, des Eaux, de
la Pêche et de l'Aquaculture
Libreville, Gabon
Tél : +241 07 16 92 96
Fax : +241 76 13 81

SECRÉTARIAT DE L'OIBT

1. M. Emmanuel Ze Meka

Executive Director
International Tropical Timber Organization
(ITTO)
1-1-1-5F Minato-mirai, Nishi-ku, Yokohama
220-0012, Japon
Tél : (81-45) 223-1110
Fax : (81-45) 223-1111
Courriel: zemeka@itto.int

2. M. Charas Mayura

Finance / Administrative Officer
International Tropical Timber Organization
(ITTO)
1-1-1-5F Minato-mirai, Nishi-ku, Yokohama
220-0012, Japon
Tél : (81-45) 223-1110
Fax : (81-45) 223-1111
Courriel: Mayura@itto.int

3. M. E. Collins Ahadome

Information Officer
International Tropical Timber Organization
(ITTO)
1-1-1-5F Minato-mirai, Nishi-ku, Yokohama
220-0012, Japon
Tél : (81-45) 223-1110
Fax : (81-45) 223-1111
Courriel: Ahadome@itto.int

ANNEXE 3

Rapports des Groupes de travail

Groupe 1

Président: M. Salah Mansour; **Rapporteur:** M. Richard Eba'a Atyi

Recommandations aux gouvernements

- Barrières tarifaires
 - Différences entre les sous-régions: aucune barrière tarifaire entre les pays membres de la CEMAC
 - Élimination totale d'ici à 2015
 - Prendre contact avec la commission du commerce de l'UA et lui transmettre les recommandations associées à nos travaux
- Réduction de la bureaucratie et des coûts de transaction
 - Les négociations portant sur les Accords de partenariat volontaire ont fourni une plateforme dont plusieurs administrations publiques peuvent s'inspirer en vue de réfléchir aux moyens de réduire la bureaucratie
 - Réduire le nombre d'institutions impliquées dans le commerce du bois et les transactions connexes
 - Définir des dates limites pour les diverses étapes administratives
 - Meilleur emploi des technologies modernes de l'information
 - Harmoniser la documentation d'import-export entre les pays
- Demander des liens directs entre les banques dans les divers pays africains
- Promotion du commerce
 - Créer une base de données sur les essences
 - Promouvoir l'information sur les produits bois dans le cadre des ambassades
 - Organiser des services nationaux de communication sur la production de bois
- Harmonisation de la nomenclature des appellations commerciales des essences et des normes/règles de qualité/classement

Recommandations au secteur privé

- Promotion du commerce
 - Rôle important du secteur privé et notamment des associations professionnelles du bois
 - Contribuer à la création d'une base de données sur les essences
 - Organisation de salons et expositions afin de communiquer sur les possibilités des produits bois
 - Organiser une ou deux expositions régionales (au niveau africain) par an dans les pays importateurs et les pays exportateurs en alternance
 - Site Internet sur les produits bois africains doté de liens sur les pays individuels
- Harmonisation de la nomenclature des appellations commerciales des essences et des normes/règles de qualité/classement
 - Des travaux ont été menés dans les années 50 avec l'ATIBT et des organisations de recherche, nécessité de réexaminer ces travaux
 - Il est possible d'approcher l'OIBT/la FAO/l'ATIBT afin d'initier de nouvelles activités sur ce point

Groupe 2

Président: Alhassan Attah; **Rapporteur:** M. Jukka Tissari

Action spécifique par les gouvernements:

1. Rationalisation des règles de paiement commercial dans le commerce régional par les Banques centrales.
2. Réduction des tarifs douaniers, taxes et commissions à des niveaux raisonnables par le ministère du Commerce et des Finances.
3. Unification des procédures douanières dans le cadre d'audits.
4. Abandonner le papier en faveur de l'électronique pour la documentation commerciale.
5. Officialiser le secteur non officiel par des incitations.

6. Activités de promotion du commerce en Afrique du Nord et du Sud, et au Libéria.

Recommandations au secteur privé:

- Recueillir et partager les informations sur le marché et le commerce entre les nations africaines.
- Atelier de l'IFIA destiné à appuyer les activités consécutives (thèmes: unifier la documentation commerciale et surmonter les barrières des langues).
- Investir dans les technologies afin d'améliorer la transformation des essences moins utilisées et l'efficacité.

Recommandations aux organisations internationales:

- Étude comparative sur les tarifs douaniers et conseiller sur l'harmonisation afin de promouvoir le commerce intra-africain (FAO, OMC).
- Renforcement des capacités des associations industrielles.
 - Adaptation de la technologie aux essences moins utilisées
 - Statistiques du commerce
 - Participation aux salons professionnels
- Système d'information sur le marché basé sur Internet et axé sur les informations relatives aux essences et les prix par pays.
- Étudier et recommander l'harmonisation des normes sur les produits bois africains.
- L'Union africaine, la CEDEAO, etc. : faire preuve de volonté politique. Aider le commerce des produits forestiers.

Groupe 3 (Question 3)

Président: M. Isaac O. Ajewole; Rapporteur: Mme Frances Maplesden

Recommandations aux gouvernements nationaux

1. Les agents forestiers nationaux devraient mener régulièrement des études spécifiques sur le secteur non officiel de la production de bois et incorporer les données et informations dans le système officiel de recueil de données.
2. Les gouvernements nationaux devraient développer une plateforme TIC telle que la

GCNET au Ghana, tandis que les organisations régionales/sous-régionales peuvent faciliter l'intégration de ce type de plateforme afin de suivre les mouvements des bois et produits bois à travers les pays dans la région et les sous-régions.

Recommandations à l'OIBT

1. Continuer à soutenir le renforcement et la création d'agences centrales de gestion des données statistiques et de l'information qui soient indépendantes et spécialisées au sein des départements et organes chargés de la foresterie dans les pays membres.
2. Les organisations sous-régionales en place telles que la CEDEAO, etc. peuvent faciliter le développement d'organisations sous-régionales liées à la foresterie telles que la COMIFAC (Secrétariat de la Commission pour l'Afrique centrale) qui seront chargées:
 - de la gestion (recueil, traitement et stockage) des données dans les sous-régions.
 - du développement d'unités communes de mesure et de systèmes de codage harmonisés et de leur adoption.
 - de l'organisation de réunions régulières sur les questions et problèmes se rapportant aux statistiques en Afrique – au moins une fois par an.
3. Organiser un atelier régional sur l'harmonisation de la nomenclature des appellations commerciales des essences africaines, des mesures du bois, des règles de classement et des normes relatives aux bois et produits bois.
4. Mener des études de marché sur les marchés potentiels pour les produits bois africains, en donnant la priorité au Libéria, à l'Afrique du Sud, à l'Égypte et au Maroc qui sont de grés consommateurs de bois et produits bois.
5. Renforcer le Service d'information sur le marché en incluant des informations sur les marchés des bois africains dans le bulletin bimensuel.
6. Renforcer les unités d'information sur le marché dans les pays membres en renforçant les réseaux existants et encourager les associations industrielles et professionnelles à développer des systèmes d'information sur le marché qui soient solides.

2^{ème} PARTIE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE LA CONFÉRENCE "Commerce interafricain des bois et produits bois"

par Ibrahim M. Favada

REMERCIEMENTS

Le présent document constitue le rapport final portant sur un projet de l'OIBT lié à la promotion du commerce intra-africain des bois et produits bois, qui a été mené dans le cadre du Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2008–2009. Les travaux ont été supervisés par Markku Simula de ARDOT (www.ardot.fi).

Des consultants nationaux ont aimablement apporté leur soutien à l'auteur en fournissant des informations sur les développements qui interviennent actuellement au niveau de la production, de la consommation et du commerce

des bois et produits bois tropicaux. Il s'agit de Salah Mansour (Égypte), Abdellatif Khattabi (Maroc), Isaac Opeyemi Ajewole (Nigéria), Mike Howard (Afrique du Sud), Richard Eba'a Atyi (Cameroun) et Martial Me Kouamé (Côte d'Ivoire).

L'auteur tient particulièrement à remercier le Secrétariat de l'OIBT et à lui transmettre toute sa reconnaissance, notamment Collins Ahadome pour ses observations judicieuses sur les première et seconde versions ainsi que Frances Maplesden, Steven Johnson et Alastair Sarre l'excellent travail de rédaction qu'ils ont réalisé sur le rapport final.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AA	Afrique australe
AE	Afrique de l'Est
AN	Afrique du Nord
AO	Afrique de l'Ouest
APV	Accord de partenariat volontaire
BafD	Banque africaine de développement
C&S	ordinaire et supérieur
CA	Afrique centrale
CAF	coût, assurance et fret
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFA	Communauté financière africaine
CIBT	Conseil international des bois tropicaux
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FMI	Fonds monétaire international
FOB	franco à bord
GCNET	<i>Ghana Community Network</i> (Réseau communautaire du Ghana)
GIFEX	<i>Ghana International Furniture et Woodworking Exhibition</i>
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
PBTS	produit bois de transformation secondaire
PIB	produit intérieur brut
RFA	redevance forestière annuelle
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TTP	bois et produits bois
UE	Union européenne

RÉSUMÉ

L'évolution dynamique qui se manifeste sur les marchés international et régional des bois et produits bois tropicaux (TTP) offre des opportunités et défis d'un genre nouveau pour le commerce intra-africain. La présente étude, qui donne un aperçu de l'économie forestière et du commerce du bois, a pour objet d'aider les pays africains membres de l'OIBT à recenser les opportunités de marché et à élaborer des stratégies destinées à développer le commerce intrarégional des bois et produits bois tropicaux.

L'étude couvre les produits bois primaires et les produits bois de transformation secondaire (PBTS). Les produits bois primaires comprennent le bois rond industriel, les sciages, les placages et les contreplaqués; des informations sont également données sur les panneaux de fibres et les panneaux de particules. Au nombre des PBTS figurent la charpenterie, les moulures, les meubles et éléments d'ameublement en bois, ainsi que les meubles et éléments d'ameublement en rotin et en bambou. Les informations d'ordre régional qui sont communiquées concernent les cinq sous-régions des Nations Unies: Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe, ainsi que les pays producteurs africains membres de l'OIBT (également appelés « producteurs africains de l'OIBT »).

Les données proviennent des sources suivantes: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ressources forestières, statistiques sur la production et le commerce); l'OIBT; la base de données COMTRADE (statistiques sur le commerce) du Centre du commerce international/des Nations Unies; et les statistiques sur le commerce national. De grandes difficultés ont été rencontrées dans l'analyse des données provenant de ces sources dues aux incohérences et informations lacunaires.

L'insuffisance générale de données sur les pays africains met en lumière la nécessité de redoubler d'efforts afin d'améliorer la disponibilité et la fiabilité des données sur le marché des bois et produits bois africains.

RESSOURCES FORESTIÈRES

Couvert forestier et perte en forêt

En 2005, l'Afrique disposait d'une surface forestière estimée à 634 millions d'hectares, soit 16,1% de la superficie forestière mondiale, tandis que la perte annuelle en forêt était d'environ 4 millions d'hectares par an. Les sous-régions d'Afrique centrale et d'Afrique australe représentaient chacune 37 et 27% de la surface forestière totale de l'Afrique. Au niveau de l'Afrique, l'Afrique australe détenait le plus fort taux (29%) de perte totale nette en forêt et l'Afrique du Nord le plus faible (environ 14%).

Dans les pays africains producteurs membres de l'OIBT, le couvert forestier était estimé en 2005 à 252 millions d'hectares, soit 40% de la superficie forestière totale du continent africain. La perte annuelle nette en couvert forestier y était estimée à environ 1,19 million d'hectares (29% du total africain).

Plantations forestières

En 2006, l'Afrique disposait d'une surface de plantations forestières (à usage de production et de protection) estimée à 13 millions d'hectares, soit 9% de la surface mondiale de plantations. Plus de la moitié était située dans la sous-région d'Afrique du Nord. Dans les pays africains producteurs membres de l'OIBT, la surface totale en 2005 y était estimée à 1 million d'hectares (environ 8% du total africain). Ces pays ont pris du retard par rapport aux grands producteurs africains de bois issu de plantations (l'Afrique du Sud et le Soudan) dans la création de plantations. Afin d'assurer que leur offre en produits bois demeure compétitive à long terme, les pays africains producteurs membres de l'OIBT doivent accélérer l'investissement dans les plantations lignicoles.

LE CÔTÉ OFFRE

Production de bois

En 2006, la production totale de bois rond était en Afrique de 69 millions de m³, dont 11% de bois rond industriel et 89% de bois de chauffe. L'Afrique australe était la principale source de la production de bois rond industriel (34% du total en 2006), la

quasi-totalité provenant de plantations. Une tendance baissière apparaît toutefois dans la production de bois rond industriel au sein de cette sous-région, sous l'effet du ralentissement de l'activité des plantations en Afrique du Sud. En Afrique centrale, la production de bois rond industriel a légèrement augmenté dû à l'octroi de vastes concessions. En Afrique de l'Ouest, la production a régressé du fait essentiellement que le bois rond industriel produit dans cette sous-région est issu de forêts naturelles, qui ont été l'objet d'une déforestation et d'une dégradation rapides. La production de bois rond industriel est également en recul en Afrique de l'Est sous l'effet de la diminution des forêts naturelles et du développement insuffisant des plantations. En Afrique du Nord, la production augmente au fur et à mesure que les domaines de plantations arrivent à maturité. Au sein des pays producteurs africains membres de l'OIBT, la production de bois rond industriel a sensiblement progressé au Nigéria et en République démocratique du Congo.

En 2006, la part de grumes de sciages et de grumes de placages au sein de la production totale de bois rond industriel s'élevait à environ 36% pour l'ensemble de l'Afrique et à plus de 50% pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Chez les pays producteurs africains membres de l'OIBT, ce pourcentage était de 68%.

Au cours de la période 2003-2007, la production totale africaine de grumes de sciages et de grumes de placage a diminué au rythme moyen de 3% par an, alors que la production mondiale augmentait de 2% par an. Le recul de la production en Afrique a été le plus marqué en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, alors que l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord ont enregistré une progression. Les pays producteurs africains membres de l'OIBT représentaient environ 69% de la production totale africaine de grumes de sciages et grumes de placages, bien que la production globale dans ces pays ait reculé de 1% par an sur cette même période.

Production de produits bois

La production de sciages en Afrique a atteint 8 millions de m³ en 2006, enregistrant une légère augmentation depuis 2003. Au cours de la période 2003-2007, la production a progressé en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe, mais elle a reculé en Afrique

de l'Est. Dans les pays africains membres de l'OIBT, la production de sciages a progressé au rythme moyen de 0,9% par an. Les sciages de non-conifères représentaient environ 73% de la production totale de sciages africains en 2006. Toutefois, en Afrique de l'Ouest, les essences de non-conifères représentaient la totalité de la production de sciages, la part de l'Afrique centrale étant de 97%. La part des essences de non-conifères en Afrique du Nord était de 72% et celle de l'Afrique de l'Est d'environ 50%. Contrairement aux autres sous-régions, la production de sciages en Afrique australe se composait quasiment exclusivement d'essences de conifères. Dans les pays africains membres de l'OIBT, la part de la production de sciages issus de non-conifères était d'environ 95%.

La production de placages en Afrique a augmenté, pour passer de 0,8 million de m³ en 2003 à 1 million de m³ en 2007, soit une augmentation moyenne de 4% par an, ce qui est plus rapide que le rythme mondial. La croissance était positive en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, mais négative en Afrique australe. La production de placages a fait preuve d'une forte tendance haussière chez les pays producteurs africains membres de l'OIBT, affichant, dans l'ensemble, une croissance annuelle d'environ 6%.

La production africaine de contreplaqués était de 0,8 million de m³ en 2006; elle a augmenté d'environ 3% par an au cours de la période 2003-2007, un chiffre à peu près équivalent au taux de croissance mondiale. La production a fortement progressé en Afrique de l'Ouest, mais reculé en Afrique du Nord, en Afrique centrale et en Afrique australe. Le taux annuel de croissance de la production de contreplaqués dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT était de 4%.

La production africaine de panneaux de particules (0,8 million de m³ en 2006) a diminué de 5% par an au cours de la période 2003-2007. Elle a reculé en Afrique de l'Est et en Afrique australe, mais est restée stationnaire en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

La production africaine de panneaux de fibres (0,2 million de m³ en 2006) a augmenté de 2003 à 2007 au rythme d'environ 1% par an, cette croissance intervenant pour la majeure partie en Afrique australe. La production a diminué de 2% par an en Afrique de l'Est, mais est restée

stationnaire en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Aucune donnée n'était disponible sur la production de panneaux de fibres en Afrique centrale.

LE CÔTÉ DEMANDE

Consommation apparente

En 2006, la consommation de sciages en Afrique était estimée à 13 millions de m³, soit environ 3% de la consommation mondiale. Dans l'ensemble, elle a augmenté d'environ 4% par an dans la région au cours de la période 2003–2007, ce qui est plus rapide que le rythme mondial. Elle a augmenté en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est, mais reculé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Dans l'ensemble de l'Afrique, les sciages de conifères occupent une plus grande part que les sciages de non-conifères au sein de la consommation totale, bien que l'on consomme davantage de sciages non-conifères que conifères en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Moins de 20% de la consommation de sciages en Afrique du Nord et en Afrique australe sont issus d'essences de non-conifères. La consommation de sciages non-conifères a diminué de 2% par an dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT au cours de la période 2003–2007.

La consommation de panneaux dérivés du bois en Afrique (3 millions de m³ en 2006) a reculé d'environ 1% par an au cours de la période 2003–2007, alors que la croissance annuelle de la consommation mondiale était de 4%. En raison de l'insuffisance de données pour l'Afrique centrale, il se pourrait que la consommation y soit sous-estimée. La consommation de panneaux dérivés du bois a augmenté dans l'ensemble des sous-régions africaines, à l'exception de l'Afrique du Nord.

Moteurs de la demande

La population de l'Afrique a atteint 934 millions d'habitants en 2006, tandis que le taux de croissance moyen est actuellement de 2,3% par an. La plus forte croissance est enregistrée en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est (2,7%, 2,4% et 2,9% chacune), alors qu'elle est plus lente en Afrique du Nord et en Afrique australe (0,8% et 1,5% chacune). Selon les projections, la population devrait augmenter à 1 milliard d'ici à

2010 et 1,2 milliard d'ici à 2015. Bien que le taux de croissance soit supposé légèrement régresser à 2,2% par an en 2015, l'augmentation absolue en termes démographiques implique une demande accrue en produits bois. La population urbaine devrait continuer d'augmenter suivant un rythme sensiblement plus élevé que celui de la population totale. Il s'agit d'un aspect important sachant que le marché urbain consomme la majeure partie des produits bois tropicaux négociés dans la région.

En 2006, le PIB africain était de 1107 milliards de dollars E-U. Si la population est répartie de manière relativement égale entre les sous-régions, il n'en va pas de même pour l'activité économique. L'Afrique du Nord représentait 37% du PIB total régional, suivie de l'Afrique australe (31%), de l'Afrique de l'Ouest (19%), de l'Afrique de l'Est (7%) et de l'Afrique centrale (6%). En Afrique, le taux global de croissance était de 6% par an, un chiffre qui dépasse nettement la moyenne mondiale. La croissance annuelle du PIB était d'environ 7% en Afrique du Nord et en Afrique australe, 6% en Afrique de l'Est, 5% en Afrique de l'Ouest et 3% en Afrique centrale. Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, le PIB était de 225 milliards de dollars E-U en 2006 et le taux de croissance annuelle de 4%.

Perspectives pour les bois et produits bois

Les économies officielles des pays africains ont été touchées par la crise financière mondiale, même si les retombées se sont manifestées avec plus ou moins de retard comparé aux effets sur le monde développé. Il n'en reste pas moins que, selon la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international, les perspectives à moyen et long terme en Afrique demeurent favorables et que la demande régionale en produits bois tropicaux va enregistrer une forte croissance. Selon les projections d'une étude récente réalisée par la FAO, la production de bois rond industriel devrait augmenter d'environ 21 millions de m³ de 2010 à 2020 pour atteindre 93 millions de m³. La consommation de sciages devrait progresser de 7 millions de m³ pour atteindre 19 millions de m³ d'ici à 2020 et celle de panneaux dérivés du bois d'environ 4 millions de m³.

COMMERCE DES BOIS ET PRODUITS BOIS

Commerce des bois et produits bois par sous-région

En 2007, la valeur totale des exportations africaines de bois et produits bois était de 3,8 milliards de dollars E-U. Le taux global de croissance annuelle pour l'ensemble de l'Afrique et des pays producteurs africains membres de l'OIBT était d'environ 4%. L'Afrique centrale représentait 59% des exportations totales, suivie de l'Afrique de l'Ouest (22%). Les pays producteurs africains membres de l'OIBT représentaient plus de 70% des exportations régionales.

En 2006, les exportations intra-africaines se sont élevées à 278 millions de dollars E-U, soit 9,3% du total des exportations régionales vers l'ensemble des marchés. Leur évolution annuelle de 2005 à 2006 a été positive uniquement en Afrique de l'Est, mais le volume des exportations dans cette sous-région est resté faible. Le recul apparent, de 489 millions de dollars E-U en 2005 à 170 millions de dollars E-U en 2006, du chiffre des exportations des producteurs africains de l'OIBT en direction d'autres pays africains s'explique probablement, au moins en partie, par l'absence des données qui n'ont pas été communiquées par le Togo et la République centrafricaine pour 2006.

En 2007, le total des importations africaines de bois et produits bois s'élevait à 4,4 milliards de dollars E-U. L'Afrique du Nord avait la plus importante part de marché (61% du total de la région), suivie de l'Afrique australe (23%). Ces deux sous-régions ne disposent pas de forêts naturelles et ne sont pas des producteurs significatifs de bois tropicaux. La part des importations totales de l'Afrique de l'Ouest était d'environ 8%, contre 7% pour l'Afrique de l'Est.

En 2007, le total des importations intra-africaines se chiffrait à 394 millions de dollars E-U (9% de la valeur totale des importations), soit une augmentation d'environ 45 millions de dollars E-U par rapport à 2006. L'Afrique australe représentait 41% de ce total, suivie de l'Afrique du Nord (27%), de l'Afrique de l'Ouest (19%), de l'Afrique de l'Est (13%) et de l'Afrique centrale (0,4%). Bien que l'Afrique du Nord ait importé des bois et produits bois pour une valeur de 2,7 milliards de dollars E-U en 2007, seulement 4% provenaient d'Afrique. Le

total des importations de l'Afrique australe s'élevait à environ 1 milliard de dollars E-U, dont 16% en provenance de sources africaines. La part intra-africaine du total des importations de bois et produits bois était de 21% en Afrique de l'Ouest, 17% en Afrique de l'Est et 10% en Afrique centrale.

Commerce des bois et produits bois par produit

En 2007, la valeur totale des exportations de bois et produits bois primaires s'élevait à 3,4 milliards de dollars E-U, ayant enregistré un taux moyen de croissance de 4% par an au cours de la période 2005–2007. Les grumes, sciages et placages ont enregistré des taux de croissance annuelle élevés, tandis que les contreplaqués, panneaux de particules et panneaux de fibres ont connu des reculs sensibles. Les grumes constituaient le pilier des exportations totales de produits primaires en 2007, représentant 44% du chiffre total des exportations.

En 2007, la valeur des exportations de PBTS était de 420 millions de dollars E-U, un chiffre nettement plus bas que celui enregistré en 2005. Les meubles et éléments d'ameublement en bois ont été l'unique catégorie de PBTS dont le chiffre a augmenté au cours de la période 2005–2007. Ils ont dominé les exportations de PBTS en 2007, représentant 59% du total.

En 2007, la valeur des exportations de PBTS en direction des marchés africains était d'environ 243 millions de dollars E-U (6% des exportations toutes destinations confondues). Un chiffre considérablement plus bas qu'en 2005, qui indique un recul du marché régional des produits primaires (le faible volume des exportations de PBTS a légèrement augmenté au cours de cette période).

En 2007, le marché des importations africaines de bois et produits bois se chiffrait à 4,4 milliards de dollars E-U, un chiffre nettement plus élevé qu'en 2006, qui indique une opportunité commerciale en croissance rapide pour les exportateurs. Les produits primaires représentaient plus des trois quarts de la valeur totale, mais le taux de croissance était plus élevé pour les PBTS.

En 2007, le commerce intra-africain des produits primaires se chiffrait à environ 242 millions de dollars E-U, soit plus des trois quarts du total et celui des PBTS s'élevait à 89 millions de dollars E-U. Les exportateurs africains jouissent d'un énorme avantage concurrentiel sur le plan de l'offre

en produits primaires, notamment sciages et grumes, sur les marchés africains, mais aucune croissance significative n'a été constatée au niveau des PBTS qui exigent une main-d'œuvre intensive, dû à la forte concurrence des fournisseurs asiatiques (notamment en Asie du Sud-Est).

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ D'EXPORTATION

Les informations disponibles sur les caractéristiques du marché des bois et produits bois en Afrique sont rares. En général, les usages finaux des bois et produits bois sont similaires sur l'ensemble des pays africains membres de l'OIBT et dépendent de l'envergure et de la structure des industries de transformation plus poussée dans le pays. La majeure partie du commerce des produits bois est opérée par des négociants traditionnels spécialisés dans le bois qui disposent également de capacités de stockage. Seules quelques grandes entreprises achètent directement auprès de fournisseurs étrangers. Les grands industriels de la transformation s'intéressent à l'import direct, mais le commerce est essentiellement aux mains de négociants spécialisés. Les marges de bénéfice sont en général élevées, notamment dans le commerce des produits en bois de feuillus tropicaux. Les produits africains ne sont pas particulièrement privilégiés, sauf dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Les marchés d'importation de bois et produits bois africains attachent généralement davantage d'importance au prix et moins à la qualité du produit si les exigences minimales sont remplies. La situation varie toutefois en fonction du pays et du segment de marché.

BARRIÈRES TARIFAIRES

De manière générale, les pays africains imposent des tarifs douaniers importants sur les produits de transformation plus poussée. En Afrique centrale, des tarifs douaniers significatifs sont imposés sur les produits primaires, tandis que dans les autres sous-régions, une grille de tarifs douaniers progressifs est en place (à savoir que les produits de transformation plus poussée sont soumis à des tarifs douaniers plus élevés). Des tarifs douaniers sous-régionaux préférentiels sont en vigueur au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique et monétaire d'Afrique

centrale (CEMAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), mais, dans le cas de la CEDEAO, le processus de mise en œuvre de la réduction des tarifs douaniers n'est pas encore terminé. Les tarifs douaniers généraux sur les importations sont plus élevés dans les pays de la CEMAC et de la CEDEAO que dans ceux de la SADC.

Si les taxes à l'importation ont été considérablement diminuées dans la majeure partie des pays africains exportateurs, elles demeurent toutefois en vigueur, notamment sur les grumes. Une réglementation du marché est également en place dans plusieurs pays. En général, la certification des forêts sous aménagement durable n'est pas exigée sur les marchés africains des bois et produits bois, mais dans certains pays (comme l'Afrique du Sud) et sur certains segments de marché, cet aspect devient un atout. La même situation semble prévaloir pour la certification de la qualité des produits. Les normes de qualité et règles de classement varient d'un marché importateur à l'autre, ce qui pose un défi aux pays exportateurs.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Opportunités accrues d'exportation

En 2007, le total des importations africaines de bois et produits bois se chiffrait à 4,4 milliards de dollars E-U, dont 394 millions seulement provenaient du continent africain proprement dit. Cela constitue une opportunité de marché pour les pays africains producteurs membres de l'OIBT, notamment dans le commerce des produits de transformation plus poussée, qui demeure marginal dans la plupart des pays africains. Dans l'ensemble, l'Afrique est un importateur net de bois et produits bois, ce malgré ses vastes ressources forestières et son gigantesque potentiel en plantations.

Les marchés africains des bois et produits bois continueront de croître rapidement, en dépit de la crise financière actuelle. Si une offre compétitive n'est pas disponible au sein de l'Afrique, la région devra importer des quantités croissantes de bois et produits bois hors de la région. Une production accrue de bois et produits bois issus de forêts naturelles et de plantations exige un rééquipement de la filière et de nouveaux investissements significatifs. Dans l'immédiat, les opportunités les plus porteuses pour l'expansion des exportations se

situent en Afrique du Nord et en Afrique australe. Plusieurs autres pays présentent également des perspectives d'exportation pour les producteurs africains de l'OIBT, tels que les pays du Sahel et le Nigéria, dû à leur capacité limitée à élargir leur offre au plan intérieur. Les producteurs africains de l'OIBT pourraient également cibler les essences de remplacement, à savoir que le meranti et le balau, des bois qui sont actuellement importés de Malaisie et d'Indonésie. Outre les bois tropicaux provenant de forêts naturelles, les exportations de bois issus de plantations (tel que le teck provenant de coupes d'éclaircie) présentent des perspectives prometteuses.

En raison de la variabilité des conditions locales (par ex. la base en matières premières, les infrastructures et les pratiques d'aménagement forestier), les opportunités d'augmenter les exportations varient au sein des pays producteurs africains membres de l'OIBT. Au nombre des possibilités futures figurent:

- une utilisation accrue des essences moins utilisées;
- le remplacement du matériel obsolète de transformation primaire afin d'augmenter le rendement de la conversion de la matière première;
- l'intégration de la filière et un réajustement en faveur de la production de produits à valeur ajoutée;
- une fiscalité appropriée et des incitations destinées à promouvoir la transformation plus poussée;
- le développement de plantations forestières afin d'assurer la pérennisation de l'offre;
- dans les pays souffrant d'une pénurie de matière première ligneuse, l'importation auprès de fournisseurs africains de grumes, sciages et placages destinés à la transformation plus poussée sur place
- une meilleure performance des unités de transformation, y compris de leur capacité à traiter les bois de petits diamètres et à augmenter les rendements;
- une meilleure gouvernance au sein du secteur forestier et une production accrue de bois d'origine légale et durable;
- la mise en oeuvre de la certification des forêts.

Principales contraintes pesant sur les exportations intra-africaines de bois et produits bois

On trouvera ci-dessous une synthèse des principales contraintes qui pèsent sur le commerce intra-africain:

- *Absence de connaissances sur les marchés régionaux chez les négociants de la région.* Il n'existe également pas de pôle ou d'organisation centrale au sein de la région, y compris au niveau national, susceptible de fournir des informations sur le marché;
- *Insuffisance des liaisons de transport et de communication entre les pays africains.* Les communications entre pays africains ne sont pas fiables et sont parfois onéreuses. Il est également difficile de se déplacer d'un pays à l'autre, ce qui limite le commerce au sein de la région. Le Nigéria, une économie importante au plan régional, ne dispose d'aucune liaison routière avec le Sud du Cameroun et les liaisons téléphoniques sont problématiques;
- *Faiblesse des infrastructures destinées à soutenir le commerce entre pays africains.* Les réseaux routiers entre pays de la région sont insuffisants, tandis que les réseaux ferrés sont inexistants; par conséquent les liaisons entre pays de la région sont déficientes. Si les communications par téléphone mobile se sont améliorées au cours des dernières années, la qualité du service dans la région est médiocre. Il s'agit d'un défi majeur pour le commerce au sein du continent africain;
- *Dans plusieurs pays exportateurs, la lourdeur de la bureaucratie pèse sur la documentation exigée pour la circulation des produits et personnes entre pays africains.* Il s'agit d'un défi pour les exportateurs et les importateurs, bien que le gouvernement du Ghana, par exemple, ait essayé d'alléger ce problème au moyen du Ghana Community Network (GCNET), un système informatique de traitement des importations. La Division du développement de la filière bois pilote également le traitement des autorisations d'exportation au moyen du GCNET;
- *Faiblesse des systèmes bancaires qui restreignent le paiement des marchandises et services.* Malgré les récentes améliorations, certains aspects bancaires, notamment les taux d'intérêt élevés et la gestion des risques liés au change, continuent d'entraver le développement du marché;

- *Accès insuffisant au financement du commerce.* En général, le secteur du bois a une mauvaise réputation en matière de remboursement des emprunts, et donc les banques, notamment les banques traditionnelles, rechignent à fournir des fonds aux investisseurs dans ce secteur;
- *Fluctuations des taux de change.* Elles représentent une source de risques qui ne peuvent pas être réellement atténués à un coût raisonnable dans le contexte de la crise financière actuelle;
- L'existence d'un important secteur *non officiel/ illicite* du bois, qui alimente une grande part du marché régional constitue à la fois une faiblesse et un atout. La production illicite permet d'éviter les coûts de transaction associés à la production licite et de lui donner ainsi un avantage concurrentiel indu par rapport aux bois de production légale. En revanche, les opérations non officielles constituent une source importante de revenus et d'emplois pour les petits entrepreneurs et autres opérateurs qui peuvent répondre rapidement aux besoins du marché en évolution;
- *La capacité limitée en transformation secondaire* et la qualité quelque peu inférieure des PBTS comparé à ceux importés d'Europe ou d'Asie constitue une contrainte pour passer aux échelons supérieurs de la chaîne de valeur du commerce intra-africain;
- *La qualité insatisfaisante et le manque de compétitivité des conceptions des PBTS africains*, qui sont essentiellement produits par des petits artisans;
- Dans certains pays, comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana, la *situation de la matière première* est devenue une contrainte;
- Hormis plusieurs exceptions notables, les fournisseurs africains ont la *réputation sur les autres marchés africains de ne pas être fiables*. Regrettablement, plusieurs fournisseurs viennent conforter cette opinion de manière régulière et les importateurs et négociants en bois ont tous plusieurs anecdotes sur le manque relatif de fiabilité de leurs fournisseurs africains. Il s'agit d'une contrainte clé qu'il conviendrait de résoudre dans le cadre d'efforts systématiques de la part des exportateurs potentiels qui ont la capacité de répondre aux exigences du marché;
- Sauf quelques exceptions, *les bois africains sont peu connus et médiocrement commercialisés*. En Afrique du Sud, par exemple, les utilisateurs finaux demandent du chêne ou frêne pour la simple raison qu'il s'agit d'essences dont ils ont entendu parler. Rares sont ceux qui peuvent faire la distinction entre les diverses essences de bois. Il faudrait consentir un grand effort promotionnel pour faire connaître les essences clés auprès des acheteurs et spécificateurs potentiels. La même situation prévaut en Égypte;
- Même s'ils n'ont aujourd'hui que peu d'importance pour la plupart des utilisateurs finaux, *l'étiquetage vert et la certification environnementale* font l'objet d'une sensibilisation croissante. Il semble qu'il existe peu de sources certifiées de bois et produits bois dans les pays africains, ce qui sera vraisemblablement une contrainte à l'avenir;
- *La concurrence des pays asiatiques, notamment de la Chine, du Vietnam et de la Corée, est très intense.* Ces pays d'Asie ont des entreprises qui, pour diverses raisons, sont en mesure d'importer des grumes brutes, y compris d'Afrique, et de fabriquer des meubles et autres produits à des prix très compétitifs, ce malgré des coûts de transport plus élevés.

Recommandations

Il conviendrait que l'OIBT mène les actions suivantes en vue de promouvoir le commerce intra-africain des bois et produits bois:

- **Apporter un soutien à des études détaillées sur les exportations et importations de bois et produits bois en Afrique.** Au nombre des domaines d'intérêt figurent par exemple:
 - le potentiel du commerce de sciages et grumes issus du Bassin du Congo en direction de l'Afrique de l'Ouest;
 - le potentiel du commerce de bois et produits bois vers les pays pauvres en forêts en Afrique de l'Ouest;
 - une étude détaillée sur le marché des bois et produits bois au Nigéria et sur d'autres marchés cibles mal connus;
 - le potentiel des échanges commerciaux en Algérie, Tunisie et Libye.
- **Apporter un soutien à la recherche sur les propriétés physiques et esthétiques des bois**

et produits bois africains et à la publication des résultats. Nombre d'essences offrent des propriétés très attractives qui pourraient être largement exploitées si leurs propriétés physiques étaient bien connues. Il serait par exemple intéressant de recenser les essences qui offrent des propriétés ligneuses similaires à celles importées en Afrique australe et en Afrique du Nord;

- **Promouvoir le recours aux essences moins utilisées sur les marchés régionaux, notamment les marchés intérieurs des pays fournisseurs, dans le cadre d'études, d'activités de démonstration et d'un soutien à la promotion du marché;**
- **Fournir des informations spécifiques sur le marché,** notamment dans le cadre d'études et d'un suivi des tendances du marché dans la région afin de mettre en exergue les opportunités d'accroître le commerce dans la région. La couverture du Service d'information sur le marché de l'OIBT pourrait être élargie aux marchés africains d'importation clés des bois et produits bois;
- **Promouvoir le commerce des bois d'origine légale** au sein de la région en encourageant le commerce des produits primaires issus de pays qui ont signé des accords de partenariat volontaire et qui est opéré par des fournisseurs dotés de la capacité prouvée à fournir des bois et produits bois légalement prélevés dans des sources sous aménagement durable;
- **Apporter un soutien aux salons spécialisés, expositions et conférences techniques liés au bois dans la région.** Ces activités devraient inclure des expositions dans le secteur du bâtiment afin de promouvoir l'utilisation réelle du bois dans la région;
- **Apporter un soutien au développement des savoir-faire et au transfert de technologie** dans la région afin d'accroître la compétitivité des produits fabriqués dans la région. Les actions devraient inclure le soutien au renforcement des capacités en matière de contrôle de qualité et de conception des produits.
- **Organiser la promotion des bois tropicaux** en Afrique dans les pays qui disposent d'un potentiel de marché très développé pour les bois

et produits bois (par exemple l'Égypte et l'Algérie).

- **Renforcer les données statistiques sur les bois et produits bois dans la région,** y compris sur la production, la transformation, la consommation et le commerce des bois et produits bois, sachant qu'il s'agit d'une insuffisance majeure dans la région. L'objectif à long terme pourrait consister à développer une base de données en ligne en matière d'information sur le marché du bois en Afrique.

Gouvernements

Il conviendrait que les gouvernements des pays africains membres de l'OIBT prennent les actions suivantes:

- **Éliminer les barrières tarifaires dans la région,** y compris les points de contrôle routiers, qui exigent souvent des paiements non officiels de la part des transporteurs ou importateurs pour pouvoir transiter;
- **Améliorer le système des devises dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.** On devrait appuyer l'utilisation d'une devise commune pour le commerce dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et s'engager en sa faveur. À cet égard, le Secrétariat de la CEDEAO devrait faciliter l'introduction de l'ECO;
- **Apporter un soutien à l'organisation d'activités de promotion du commerce** des bois et produits et organiser, en coopération avec des organisations du secteur privé, le recueil et la diffusion d'informations sur le marché afin de faciliter le commerce des bois et produits bois;
- **Fournir des incitations destinées à soutenir la promotion de la transformation plus poussée sur place** et le recours aux essences moins utilisées. Les gouvernements devraient offrir des taux de droits moins élevés, et autres incitations, et soutenir les savoir-faire destinés à améliorer la compétitivité des industries dans le pays;
- **Apporter un soutien aux agences de promotion du commerce** afin de faciliter le commerce des produits bois. Ces agences pourraient tirer parti des données techniques existantes sur les essences africaines, y compris les essences moins utilisées;

- **Renforcer la gouvernance forestière** et améliorer les cadres de réglementation afin de soutenir le commerce des bois d'origine légale et durable. Cela nécessitera toutefois le concours des pays développés partenaires;
- **Apporter un soutien au secteur privé en matière de développement des savoir-faire** afin d'améliorer la qualité et la conception des produits à valeur ajoutée de fabrication locale;
- **Améliorer les infrastructures de communication** afin de faciliter la communication avec les pays africains;
- **Réexaminer les taxes forestières**, le cas échéant, afin de réduire les coûts de production des bois et produits bois;
- **Renforcer la coopération douanière** entre pays limitrophes au sein des sous-régions afin d'améliorer les données et de faciliter le commerce.

Industrie forestière et associations professionnelles

Il conviendrait que l'industrie forestière et les associations professionnelles mènent les actions suivantes afin de promouvoir le commerce intra-africain et les exportations africaines de bois et produits bois:

- **Participer aux salons et expositions** afin de promouvoir leurs produits dans la région. L'on citera par exemple le salon de la CEDEAO, la *Ghana International Furniture et Woodworking Exhibition*, la *South African International Trade Expo*, *WoodPro Africa* et le *All Africa Trade Fair*.
- **Entreprendre la promotion des bois issus d'essences moins utilisées** sur les marchés régionaux;
- **Promouvoir les marchés intérieurs des bois et produits bois** afin de les utiliser comme base d'essai de leurs produits dans la perspective d'une commercialisation ultérieure sur les marchés internationaux;
- **Investir dans la production de produits à valeur ajoutée** afin d'améliorer la qualité et la conception des produits, permettant ainsi d'obtenir de meilleurs rendements de la ressource forestière, et promouvoir le rééquipement de la capacité existante en transformation plus poussée.
- Le cas échéant, dans les pays africains dotés de ressources forestières limitées ou qui en sont dépourvus, **envisager d'investir dans l'importation de matières premières approvisionnées** pour transformation primaire dans les pays fournisseurs, y compris pour le développement de produits à valeur ajoutée réexportés (par ex. l'Égypte, les pays du Maghreb);
- **S'engager dans la production de bois et produits bois d'origine légale et durable** afin d'attirer des investissements privés;
- **Mettre en place des réseaux au sein des filières nationales bois et des associations professionnelles et entre elles aux niveaux régional et sous-régional**. Il est nécessaire de renforcer les capacités au sein des associations professionnelles, notamment afin de mettre en place l'auto-réglementation, les activités de promotion du marché et l'information sur le marché;
- **Renforcer les capacités en acquisition et exploitation de l'information sur le marché** au niveau des entreprises;
- **Participer à la certification des forêts afin d'obtenir un avantage** sur les segments de marché sensibles à l'environnement;
- **Améliorer la précision des planches sciées et la production des bois séchés en étuve** afin d'accroître l'attractivité des bois africains, tout en offrant des avantages économiques en satisfaisant la demande en placages de feuillus de haute qualité, qui pourraient être produits dans les pays africains au moyen de grumes issues de leurs propres forêts naturelles et plantations;
- **Améliorer la fiabilité de la fourniture et de la livraison** ainsi que la qualité des bois et produits bois afin de les rendre équivalentes à celles offertes par les concurrents asiatiques, européens et nord-américains.

Organisations régionales

Les organisations régionales et autres organismes liés au commerce devraient:

- **Promouvoir l'élimination des barrières tarifaires** afin de créer des conditions favorables au commerce régional en encourageant les pays membres à adhérer aux protocoles des initiatives telles que celles de la CEDEAO;

- **Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale** entre les administrations douanières;
- **Promouvoir le commerce intrarégional en organisant des salons professionnels et expositions liés au bois.** Plus particulièrement, la CEDEAO devrait chercher à soutenir les expositions spécialisées dans le bois et le bâtiment. Elle pourrait, par exemple, apporter son concours à la GIFEX;
- **Organiser des réunions entre les États membres en vue d'élaborer des stratégies** destinées à promouvoir le commerce interafricain et la transformation plus poussée des bois et produits bois;
- **Promouvoir l'harmonisation de la législation nationale sur le commerce des bois** en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest;
- **Promouvoir le commerce des bois d'origine légale** dans la région;
- **Dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest, envisager de mettre en place une Commission ouest-africaine sur les forêts et l'environnement** afin de promouvoir la gestion durable des forêts et le reboisement, tirer parti des discussions et initiatives sur le changement climatique dans le cadre d'une approche commune, et trouver des soutiens pour financer l'aménagement forestier durable dans la sous-région. À l'exception du Nigéria, les pays de la sous-région sont petits et nécessitent par conséquent une approche coordonnée pour gérer leurs forêts. L'expérience de la COMIFAC dans le Bassin du Congo est pertinente à cet égard.

CEDEAO et Union monétaire ouest-africaine

La CEDEAO et l'Union monétaire ouest-africaine devraient:

- jouer un rôle fort au sein de la sous-région ouest-africaine afin de promouvoir les exportations de bois chez leurs pays membres et autres pays africains en:
 - échangeant des informations sur la bonne gouvernance forestière (par ex. l'aménagement forestier durable et le traçage des bois) dans les pays membres;
 - promouvant une coopération réelle entre les administrations douanières;
 - appliquant les lois régissant le commerce et les exportations (par ex. les taxes et tarifs douaniers) entre les pays membres afin d'assurer la libre circulation des produits;
 - créant un suivi sous-régional des bois permettant d'échanger des informations sur le marché;
 - organisant des salons régionaux pour améliorer la sensibilisation aux produits bois;
 - encourageant et soutenant la certification environnementale en développant la sensibilisation aux normes nationales des divers dispositifs de certification et connaissances afférentes au niveau local.

1. INTRODUCTION

Contexte

L'étude contenue dans le présent document a été menée dans le cadre du Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2008–2009 [Décision 2(XLIII), paragraphe 3(x)] en vue d'apporter un soutien au développement du commerce régional des bois et produits bois en Afrique. Cette étude a été motivée par l'évolution dynamique qui est intervenue dans l'environnement des ressources ainsi que sur les marchés international et régional. Les marchés traditionnels des bois tropicaux (tels que le Japon, l'Europe et l'Amérique du Nord) dépendent de moins en moins des importations de bois africains, et pour plusieurs essences traditionnelles, l'offre se fait rare sur les grands marchés d'importation. Dans la région Afrique, l'offre en matières premières est restreinte et les grands exportateurs africains ne sont pas en mesure d'accroître leur production de produits primaires de manière significative au-delà des niveaux actuels. En Afrique, la transformation plus poussée du bois n'a pas atteint des comparables à ceux d'autres régions productrices, dû, au moins en partie, au manque de compétitivité et à des savoir-faire insuffisants en commercialisation. Parallèlement, les importations africaines de produits bois, notamment de produits à haute valeur ajoutée, sont en hausse, mais l'offre régionale n'a pas été en mesure de répondre à la forte poussée de la demande dont ils font l'objet.

Objectifs

L'étude avait pour objectif d'aider les pays producteurs africains membres de l'OIBT¹ à recenser les opportunités de marché et à concevoir des stratégies destinées à développer le commerce sous-régional.

Les objectifs spécifiques de l'étude étaient les suivants:

- donner un aperçu de la situation actuelle du marché intra-africain de bois et produits bois,

notamment sur le plan des produits négociés et de qualité, prix et utilisations finales;

- donner un aperçu et une analyse de la nature et des tendances de l'offre et de la disponibilité des bois en produits bois, notamment en provenance des pays producteurs africains membres de l'OIBT, en termes de quantités, prix et possibles utilisations finales;
- donner un aperçu et une analyse de la nature et des tendances de la demande en bois et produits bois dans les pays africains producteurs et consommateurs membres de l'OIBT et sur les autres grands marchés d'Afrique, notamment dans les pays limitrophes des pays producteurs africains membres de l'OIBT ainsi qu'en Afrique du Nord et en Afrique australe;
- recenser et analyser les contraintes pesant sur l'expansion du marché intra-africain des bois et produits bois, les options permettant de les surmonter et les acteurs clés susceptibles d'aider à les éliminer;
- fournir des propositions d'actions destinées à promouvoir les marchés intra-africains des bois et produits bois, y compris la formulation de mesures pratiques qui pourraient être mises en oeuvre à court, moyen et long terme;
- recenser et analyser les initiatives régionales qui pourraient être envisagées afin de mettre en place une coopération et des synergies destinées à promouvoir les marchés intra-africains des bois et produits bois.

Données et méthodologie

Produits couverts

Les catégories de produit couvertes sont les produits primaires et les produits bois de transformation secondaire (PBTS). Les produits primaires inclus dans l'étude sont: bois rond industriel, sciages, placages et contreplaqués. Des informations sur les panneaux de fibres et les panneaux de particules sont également données. Les PBTS inclus dans l'étude sont: charpenterie, moulures, meubles et éléments d'ameublement en bois, meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou (OIBT 2007).

¹ Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Congo, Gabon, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo. Les termes « pays producteurs africains membres de l'OIBT » et « producteurs africains de l'OIBT » sont employés de manière interchangeable dans le présent rapport. Le terme « pays africains membres de l'OIBT » englobe l'ensemble des pays africains membres de l'OIBT qui, outre les producteurs africains de l'OIBT, incluent également l'Égypte, un pays consommateur membre de l'OIBT.

Marchés sous-régionaux

Conformément à la classification des Nations Unies, l'Afrique est divisée en cinq sous-régions: Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe (Carte 1). Chacune de ces sous-régions présente des caractéristiques distinctes sur le plan de leurs sources d'offre, des moteurs de la demande et autres facteurs liés au marché.

Sources des données

En général, l'analyse des tendances antérieures menée dans la présente étude couvre la période de cinq années 2003-2007. Les données sur la production, la consommation et le commerce des produits bois primaires et des PBTS ont été tirées, pour la plupart, des bases de données de l'OIBT, de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de COMTRADE ainsi que d'autres statistiques nationales sur le commerce.

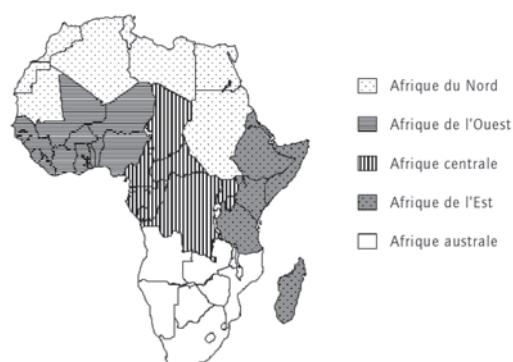
Il est notoire que les données sur les marchés africains des bois et produits bois font défaut. Les statistiques officielles sur le commerce présentent fréquemment les insuffisances suivantes:

- classification erronée des produits;
- erreurs dans les chiffres des volumes suite à la confusion entre les diverses unités de mesure (par ex. m³, kg et tonne);
- données lacunaires pour les volumes ou les valeurs, voire les deux;
- erreurs dans les chiffres des valeurs, qui peuvent s'expliquer par les formules complexes utilisées pour la facturation;

- absence de données, ou données incomplètes, sur le commerce transfrontalier.

Y compris dans les pays dotés de systèmes d'information relativement bien développés, les données présentent de graves problèmes. Les données sur les exportations fournies par les pays producteurs africains membres de l'OIBT sont généralement de meilleure qualité que les données d'importation pour ces mêmes pays. En raison de ces difficultés, de gros efforts ont été consentis au cours de l'étude afin d'estimer les volumes d'échanges sur les marchés d'importation clés.

Carte 1. Sous-régions de l'étude



Organisation de l'étude

L'étude a été menée par un consultant local (M. Ibrahim Favada), qui a été assisté par un consultant superviseur (M. Markku Simula). Les études de cas de pays ont été conduites par des consultants nationaux dans quatre pays importateurs et quatre pays exportateurs (Tableau 1).

Tableau 1. Liste des consultants nationaux

Pays importateurs nets	Consultant	Pays exportateurs	Consultant
Égypte	M. Salah Mansour	Cameroun	M. Richard Eba'a Atyi
Maroc	M. Abdellatif Khattabi	Gabon	M. Richard Eba'a Atyi
Nigéria	M. Isaac Opeyemi Ajewole	Côte d'Ivoire	M. Martial Me Kouamé
Afrique du Sud	M. Mike Howard	Ghana	M. Alhassan Attah

2. TOUR D'HORIZON DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Base en matière première

Forêts naturelles

En 2005, le couvert forestier africain était estimé à 634 millions d'hectares, soit 16,1% de la superficie forestière mondiale. L'Afrique centrale et l'Afrique australe représentaient chacune 37% et 27% du total africain. Les pertes nettes annuelles de forêts au cours de la période 2000–2005 s'élèvent à 4,04 millions d'hectares (Tableau 2), soit 54% de l'évolution mondiale de la superficie forestière.² L'Afrique australe occupe la plus grande partie (29%) de cette perte nette, et l'Afrique du Nord la plus petite (environ 14%) (Figure 1).

Les pays dotés des plus vastes surfaces forestières ont tendance à présenter les plus forts taux de pertes nettes de forêt. En Afrique du Nord, par exemple, le Soudan représentait 89% de la surface forestière en 2005 et 98% des pertes nettes de forêt. En Afrique de l'Ouest, le Mali et le Nigéria confondus présentaient 32% de surface forestière contre 56% de pertes nettes de forêt. En Afrique centrale, la

République démocratique du Congo représentait la majeure partie du couvert forestier et la plupart des pertes nettes de forêt. En Afrique de l'Est, la Tanzanie et l'Éthiopie présentaient une majorité de couvert forestier et de pertes de forêt. L'Afrique australe, l'Angola et la Zambie représentaient à eux trois plus de 50% de la surface forestière et 50% des pertes nettes de forêt.

En 2005, le couvert forestier dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT était estimé à 252 millions d'hectares, soit 40% de la surface totale forestière en Afrique (Tableau 1); leurs pertes nettes annuelles de forêt s'élevaient à environ 1,19 million d'hectares (29% du total de la région). Le Nigéria, avec une part de surface forestière se situant à 4% au sein des pays producteurs africains membres de l'OIBT, présentait la part la plus importante (34%) de pertes nettes de forêt. Le Cameroun et le Ghana présentaient également des taux élevés de pertes en forêt, tandis que seule la Côte d'Ivoire affichait un gain net de surface forestière (environ 15 000 hectares par an).

Tableau 2. Surface forestière, pertes de forêt et surface des forêts de production en Afrique pour la période 2000–2005

Sous-région	Surface forestière totale (^{'000} hectares)		Taux de change annuel, 2000–2005		Uniquement forêts de production	
	2000	2005	^{'000} hectares par an	%	Surface, 2005 (^{'000} hectares)	% de la surface forestière totale
Afrique du Nord	78 515	75 794	-544	-0,7	31 326	41,3
Afrique de l'Ouest	78 805	74 312	-899	-1,1	23 118	31,1
Afrique centrale	239 433	236 070	-673	-0,3	41 999	17,8
Afrique de l'Est	80 966	77 109	-771	-1,0	29 491	38,2
Afrique australe	176 884	171 116	-1 154	-0,7	12 099	7,1
Total Afrique	654 603	634 401	-4 040	-0,6	138 034	21,8
Total mondial	3 988 610	3 951 013	-7 519,4	-1,6	1 254 222	31,7
Producteurs africains OIBT	258 337	252 407	-1 186	-0,5	77 162	30,6
Part des producteurs africains OIBT dans le total Afrique (%)	39,5	39,8	29,4		55,9	
Part de l'Afrique dans le total mondial (%)	16,4	16,1	53,7		11,0	

Source: FAO 2005, OIBT 2006

² Ces chiffres sont légèrement différents de ceux de la FAO (2005) parce que le Sahara occidental en était exclu.

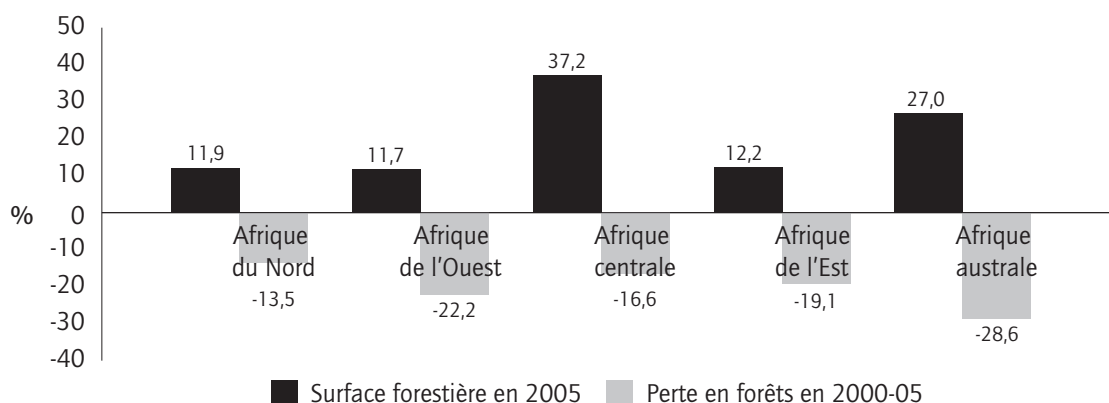
En 2005, la surface des forêts de production en Afrique était estimée à 138 millions d'hectares, soit 11% du total mondial. L'Afrique du Nord présentait le rapport le plus élevé entre la surface des forêts de production et la surface forestière totale (environ 41%), une grande partie de laquelle se compose de forêts de plantation. Ce rapport était de 38% en Afrique de l'Est, contre 31% en Afrique de l'Ouest. L'Afrique centrale et l'Afrique australe avaient des surfaces forestières significatives, mais de faibles rapports entre la surface apparente des forêts de production et la surface forestière totale (environ 18% et 7% respectivement), dû en partie au fait que certains pays ne communiquent pas d'informations sur leurs forêts de production.

Les pays présentant des taux élevés de surface forestière totale allouée à des forêts de production sont la

Côte d'Ivoire, le Congo, la Tanzanie et le Togo (Figure 2). Au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Ghana et au Nigéria, les forêts de production représentaient moins de 30% de la surface forestière totale. Au Gabon, au Libéria et au Soudan, les forêts de production occupaient 40% à 50% de la surface forestière totale. Il convient de considérer ces résultats avec prudence en raison des informations lacunaires sur les forêts de production dans certains pays (tels que le Maroc, le Gabon, la République démocratique du Congo, le Botswana et la Namibie) dotés de surfaces forestières significatives.

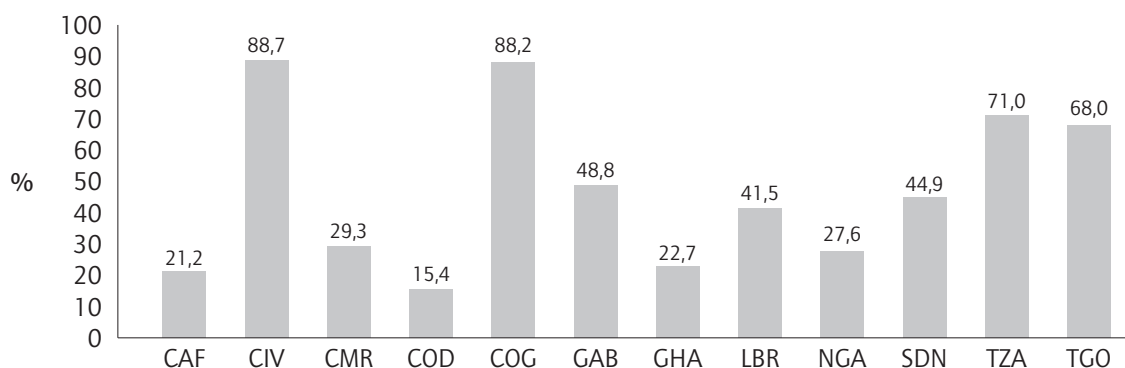
En 2005, la surface des forêts de production dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT était estimée à 77 millions d'hectares, soit 56% de la surface totale des forêts de production en Afrique.

Figure 1. Parts du couvert forestier et des pertes de forêt par sous-région d'Afrique



Source: FAO 2005, OIBT 2006

Figure 2. Forêt de production en pourcentage de surface totale forestière dans les pays sélectionnés, en 2005



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; GAB = Gabon; GHA = Ghana; KEN = Kenya; LBR = Libéria; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TGO = Togo; TZA = Tanzanie

Source: FAO 2005, OIBT 2006.

Sur les dix pays présentant le taux le plus élevé de forêt totale classé en forêt de production, trois sont des producteurs de l'OIBT: Côte d'Ivoire (89%), Congo (88%) et Togo (68%).

Plantations forestières

En 2006, la surface de plantations (de production ou de protection) en Afrique était estimée à 13 millions d'hectares, soit 9% de la surface mondiale de plantations (Tableau 3). Plus de la moitié se situait en Afrique du Nord, qui ne dispose pas de forêts naturelles et où la demande en bois industriel

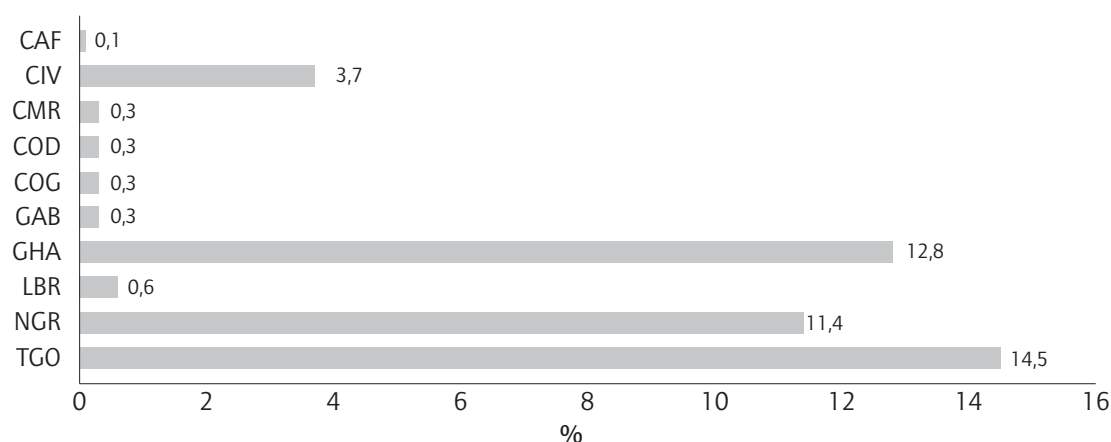
d'origine nationale est importante. La surface de plantations en pourcentage de forêt de production était d'environ 24% en Afrique du Nord, contre 18% environ en Afrique australe. La surface totale de plantations forestières dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT est estimée à 1,06 million d'hectares, soit environ 7,5% du total Afrique. Au sein des producteurs de l'OIBT, le Togo présente la surface la plus importante de plantations forestières en pourcentage de forêts de production, suivi du Ghana et du Nigéria (Figure 3).

Tableau 3. Plantations forestières en Afrique en 2005

Sous-région	Surface ('000 hectares)	Part de la sous-région (%)	Part des forêts de production (%)
Afrique du Nord	7 502	57	23,9
Afrique de l'Ouest	1 677	13	7,2
Afrique centrale	612	5	1,5
Afrique de l'Est	1 228	9	4,2
Afrique australe	2 149	16	17,8
Total Afrique	13 168	100	9,5
Total mondial	139 771		11,1
Producteurs africains OIBT	1 056		2,1
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	7,5		
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	9,4		

Source: FAO 2005, OIBT 2006

Figure 3. Pourcentage de plantations par rapport au total des forêts de production (pays producteurs de l'OIBT, 2005, %)



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; GAB = Gabon; GHA = Ghana; KEN = Kenya; LBR = Libéria; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TGO = Togo
Source: FAO 2005.

Les producteurs de l'OIBT tardent à suivre les grands producteurs africains de bois issus de plantations. Cet aspect aura vraisemblablement à l'avenir des retombées sur leur compétitivité en tant que fournisseurs de produits bois. Il faudrait accélérer les investissements dans les plantations lignicoles, pour lesquelles de vastes surfaces de terres marginales sont disponibles.

Volume de bois sur pied dans les forêts

En 2005, le volume de bois sur pied dans les forêts d'Afrique était estimé à 64 milliards de m³, soit 17% du volume mondial de bois sur pied (Tableau 4). Dans la région, environ 72% du volume sur pied étaient situés en Afrique centrale,

contre 10% respectivement en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Le volume moyen de bois sur pied en Afrique était légèrement plus élevé que la moyenne mondiale. Le volume moyen de bois sur pied à l'hectare était nettement plus élevé en Afrique centrale (194 m³ à l'hectare; Figure 4) que dans les quatre autres sous-régions.

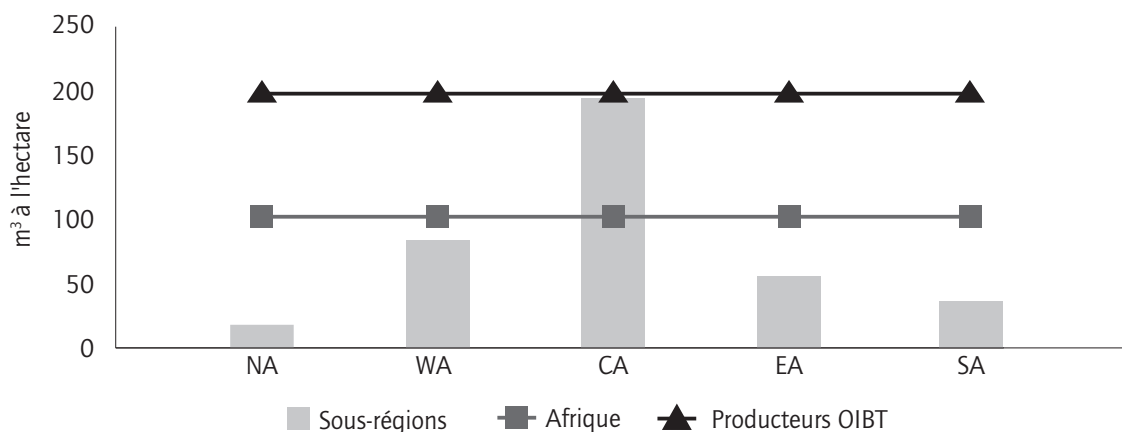
En 2005, le volume de bois sur pied dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT était estimé à 50 milliards de m³, soit 79% du total de la région; le volume moyen de bois sur pied y était nettement plus élevé que dans les autres pays de la région. La Côte d'Ivoire présentait le volume le plus élevé de bois sur pied à l'hectare (258 m³ à

Tableau 4. Volume de bois sur pied dans les forêts d'Afrique en 2005

Sous-région	Volume de bois sur pied (millions de m ³)	Part dans le Total Africain (%)	Volume moyen de bois sur pied (m ³ à l'hectare)
Afrique du Nord	1 352	2,1	17,8
Afrique de l'Ouest	6 254	9,8	84,2
Afrique centrale	45 760	71,7	193,8
Afrique de l'Est	4 351	6,8	56,4
Afrique australe	6 102	9,6	35,7
Total Afrique	63 819	100,0	101,0
Total mondial	383 886		97,2
Producteurs africains OIBT	50 231		199,0
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	78,7		
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	16,6		

Source: FAO 2005

Figure 4. Volume moyen de bois sur pied à l'hectare par sous-région en 2005



Remarque: NA = Afrique du Nord; WA = Afrique de l'Ouest; CA = Afrique centrale; EA = Afrique de l'Est; et SA = Afrique australe.

Source: FAO 2005

l'hectare) (Figure 5), tandis que la République démocratique du Congo (231 m³ à l'hectare), le Gabon (223 m³ à l'hectare) et le Congo (203 m³ à l'hectare) avaient également des volumes moyens de bois sur pied élevés. La moyenne se situait à moins de 200 m³ à l'hectare en République centrafricaine, au Ghana, au Libéria et au Nigéria.³

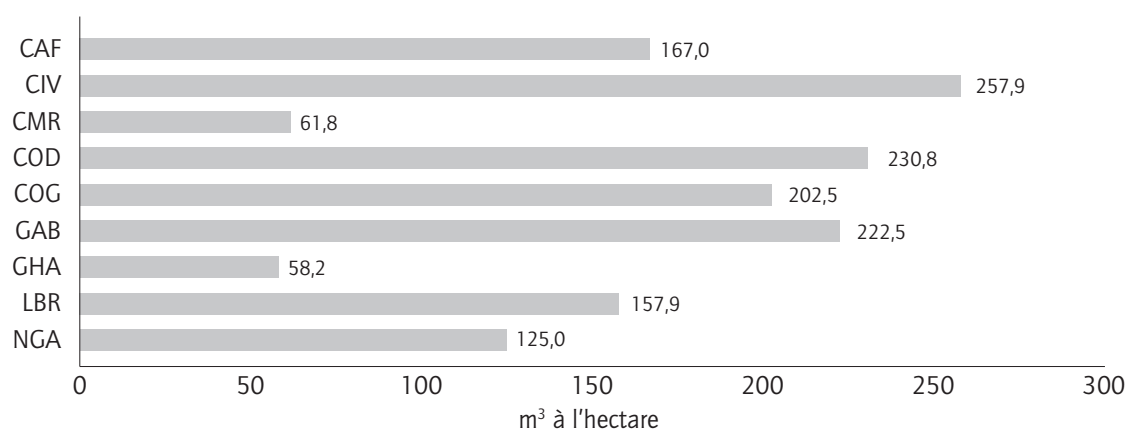
Les pays producteurs africains membres de l'OIBT occupent une position unique qui leur permet de fournir des produits bois tropicaux issus de leurs forêts naturelles à d'autres pays africains en raison

de la richesse de leurs ressources et de leur proximité à ces marchés. Cet atout concurrentiel doit être étayé par une production qui soit rentable par rapport aux coûts.

Production de bois rond industriel

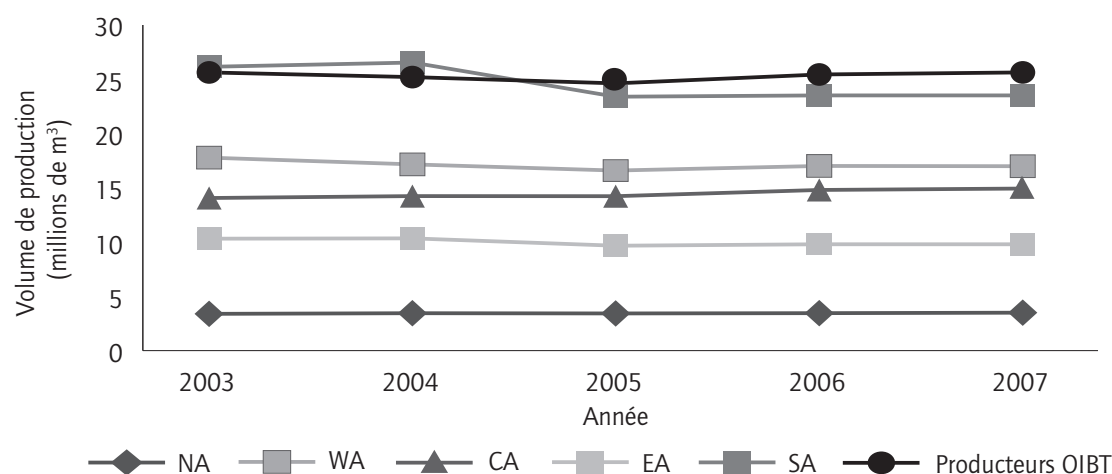
Sur les cinq sous-régions, l'Afrique australe produit la plus importante quantité de bois rond industriel (Figure 6). La production y a toutefois diminué de 2004 à 2007, sous l'effet essentiellement d'un ralentissement de l'activité dans les plantations. En

Figure 5. Volume de bois sur pied à l'hectare dans les pays producteurs africains de l'OIBT en 2005



Les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; GAB = Gabon; GHA = Ghana; LBR = Libéria; NGA = Nigéria. Source: FAO 2005

Figure 6. Tendances de la production de bois rond industriel en Afrique durant la période 2003–2007



Remarque: NA = Afrique du Nord; WA = Afrique de l'Ouest; CA = Afrique centrale; EA = Afrique de l'Est; et SA = Afrique australe. Source: FAO 2003–2007

³ Le Togo n'a pas communiqué de chiffres sur le volume de bois sur pied dans ses forêts pour 2005.

Afrique centrale, la production de bois rond industriel est en augmentation, sachant que de vastes concessions ont été octroyées (FAO 2009). En Afrique de l'Ouest, la production a reculé de 2003 à 2007; dans cette sous-région, la majeure partie de la production est issue de forêts naturelles, qui ont été décimées à un rythme inquiétant dans les grands pays producteurs traditionnels de bois tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Libéria. En Afrique de l'Est, la production a également régressé sous l'effet de la diminution des forêts naturelles et du développement insuffisant des plantations. En Afrique du Nord, la production a augmenté suite aux investissements substantiels dans les forêts plantées. Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, la production de bois rond industriel a légèrement progressé, sous l'effet principalement d'augmentations au Nigéria et en République démocratique du Congo.

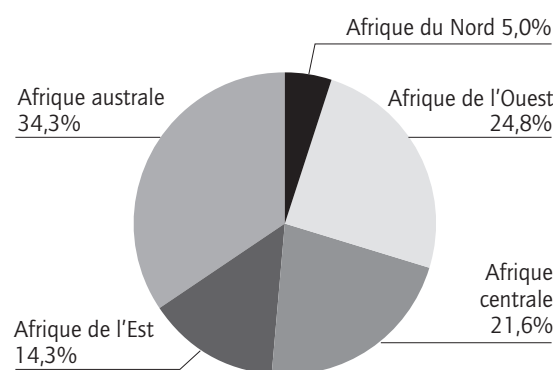
En 2006, la production de bois rond industriel en Afrique était estimée à 69 millions de m³, soit 4% de la production mondiale. La majeure partie est produite en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale; ces trois régions confondues représentaient environ 81% de la production africaine de bois rond industriel en 2006 (Figure 7). Au cours de la période 2003–2007, la production annuelle a diminué de 1% (Tableau 5). La production a reculé sur cette période dans l'ensemble des sous-régions, sauf en Afrique centrale, où elle a progressé d'environ 2%, et en

Afrique du Nord, où elle a augmenté de 0,8%.

En 2006, la production de bois rond industriel dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT était estimée à 25 millions de m³, soit 37% de la production totale africaine. Au cours de la période 2003–2007, aucun changement net n'a été constaté dans la production des pays producteurs membres de l'OIBT.

Environ 11% de la production totale de bois en Afrique se compose de bois rond industriel (contre 89% de bois de chauffe). Il s'agit d'un chiffre extrêmement faible comparé au niveau mondial (environ 47%, se reporter au Tableau 4). La Figure 8 montre, en termes relatifs, que l'Afrique

Figure 7. Part de la production de bois rond industriel par région en 2006



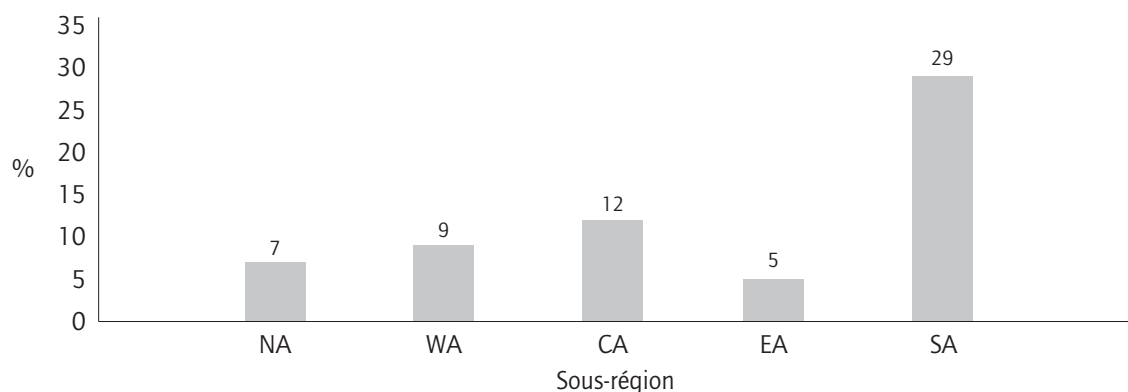
Source: FAO 2003–2007

Tableau 5. Production de bois rond industriel en 2006

Sous-région	Production en 2006 (millions de m ³)	Évolution annuelle en 2003–2007 (%)	Part du bois rond industriel dans le total bois rond industriel en 2006 (%)
Afrique du Nord	3	0,8	6,7
Afrique de l'Ouest	17	-1,1	9,0
Afrique centrale	15	1,6	11,8
Afrique de l'Est	10	-1,3	4,8
Afrique australe	24	-2,5	28,7
Total Afrique	69	-1,0	10,5
Total mondial	1 635	1,6	46,6
Producteurs africains OIBT	25	0,0	11,3
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	37,1		
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	4,2		

Source: FAO 2003–2007

Figure 8. Part du bois rond industriel dans la production totale de bois rond en Afrique en 2006



Remarque: NA = Afrique du Nord; WA = Afrique de l'Ouest; CA = Afrique centrale; EA = Afrique de l'Est; SA = Afrique australe.

Source: FAO 2003–2007

australe a produit davantage de bois rond industriel en 2006 que les autres sous-régions, sa part de bois rond industriel au sein de la production totale étant de 29%. En Afrique centrale, la part se situait à 12%. Malgré sa surface restreinte en forêts naturelles et sa faible productivité, la part de bois rond industriel de l'Afrique du Nord dans la production totale s'élevait à 7%, un chiffre légèrement plus élevé que celui de l'Afrique de l'Est.

Au Gabon, au Congo et en Afrique du Sud, au moins 60% de la production de bois rond en 2006 était industrielle, contre environ 29% en République centrafricaine (Figure 9). Au Cameroun, au Nigéria et en Côte d'Ivoire, le bois rond industriel représentait 13 à 16% de la production totale de bois rond industriel. Chez les autres producteurs africains de l'OIBT, la

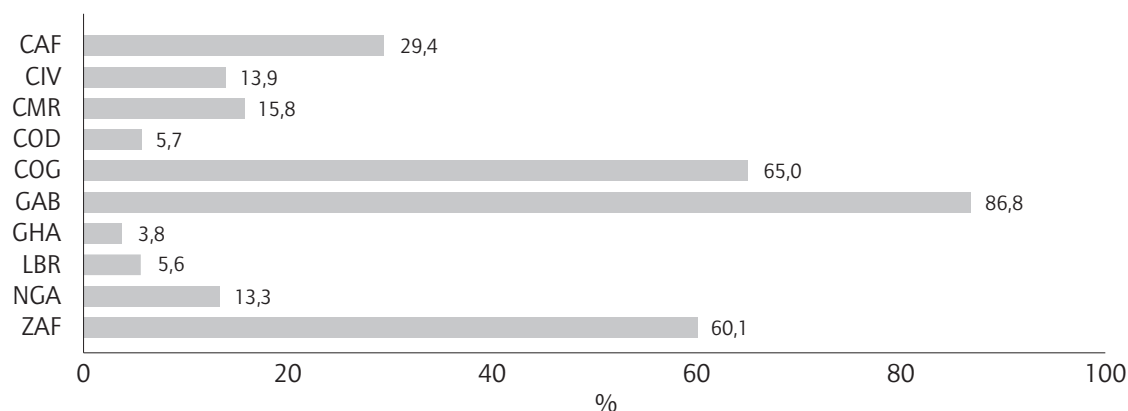
production de bois rond représentait moins de 10% de bois rond industriel.

Grumes de sciage et grumes de placage

En 2006, la production de grumes de sciage et de grumes de placage en Afrique était estimée à 25 millions de m³, soit environ 3% de la production mondiale (Tableau 6). Toutes deux, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale représentaient environ 77% de la production totale (Figure 10). Les producteurs africains de l'OIBT ont produit environ 17 millions de m³, soit environ 69% de la production régionale totale, bien que la production ait diminué d'environ 1% par an au cours de la période 2003–2007.

Dans l'ensemble, la production africaine de grumes de sciage et de grumes de placage a régressé au

Figure 9. Part du bois rond industriel dans la production totale de bois rond des pays sélectionnés, en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; GAB = Gabon; GHA = Ghana; LBR = Libéria; NGA = Nigéria; TZA = Tanzanie; ZAF = Afrique du Sud.

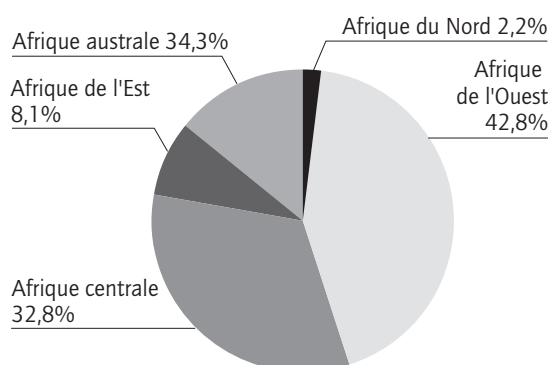
Source: FAO 2003–2007

Tableau 6. Tendances de la production de grumes de sciage et grumes de placage durant la période 2003–2007

Sous-région	Production (millions de m ³)					Évolution annuelle (%)	Part du bois rond industriel en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	4,1	16,3
Afrique de l'Ouest	11,4	10,7	10,3	10,7	10,7	-1,5	62,9
Afrique centrale	7,9	7,9	7,7	8,2	8,2	0,9	55,4
Afrique de l'Est	1,7	1,7	2,0	2,0	2,0	5,3	20,7
Afrique australe	6,7	6,8	3,7	3,5	3,5	-12,0	14,9
Total Afrique	28,2	27,6	24,3	25,0	25,0	-2,8	36,4
Total mondial	923,4	990,6	1 023,0	979,3	1 007,4	2,3	59,9
Producteurs africains OIBT	17,9	17,2	16,6	17,3	17,4	-0,7	68,1
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique	63,3	62,4	68,3	69,3	69,6		
Part de l'Afrique dans le Total mondial %	3,1	2,8	2,4	2,6	2,5		

Source: FAO 2003–2007

Figure 10. Part de la production de grumes de sciage et grumes de placage par sous-région en 2006



Source: FAO 2003–2007

rythme de 3% par an au cours de la période 2003–2007, tandis que la production mondiale a progressé de 2% par an (Tableau 5). Ce recul en Afrique s'explique essentiellement par des réductions en Afrique australe (-12% par an) et en Afrique de l'Ouest (-2%); la production en Afrique australe a chuté spectaculairement pour passer de 7 millions de m³ en 2003 à environ 4 millions de m³ en 2006. En revanche, la production de grumes a augmenté en Afrique de l'Est (de 5% par an) et en Afrique du Nord (de 4% par an).

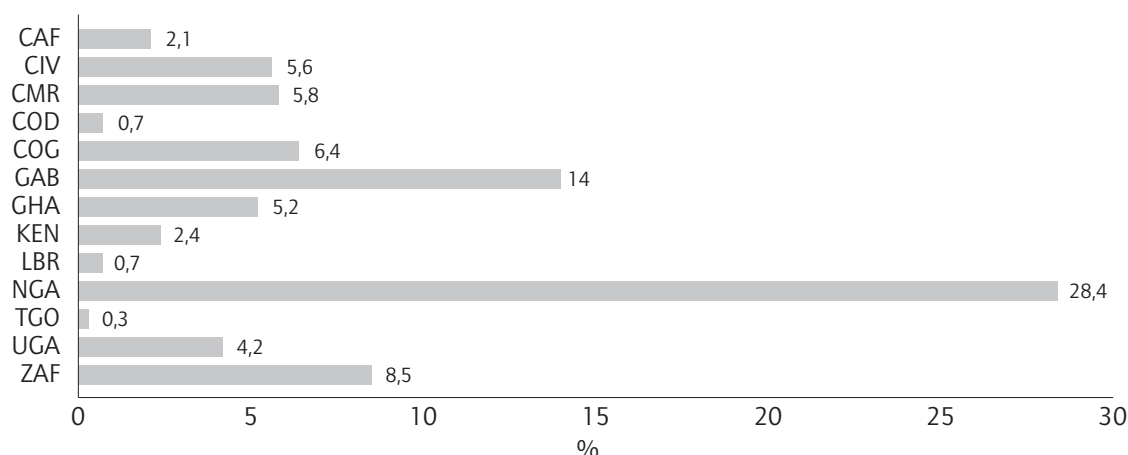
En 2006, la part des grumes de sciage et grumes de placage au sein de la production totale de bois rond industriel en Afrique était d'environ 36%; en

Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, plus de la moitié de la production de bois rond industriel se présentait sous la forme de grumes de sciage et grumes de placage; cette part étant de 68% chez les producteurs africains OIBT.

La sous-région d'Afrique de l'Ouest représentait 43% du total de la production africaine de grumes de sciage et de grumes de placage, contre 33% pour l'Afrique centrale.

La Figure 11 montre qu'en 2006, le Nigéria occupait la plus importante part au sein de la production de grumes de sciage et de grumes de placage (28%), tandis que le Gabon en représentait 14% et l'Afrique du Sud environ 9%.

Figure 11. Part des pays sélectionnés dans la production africaine de grumes de sciage et grumes de placage en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; GAB = Gabon; GHA = Ghana; KEN = Kenya; LBR = Libéria; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TGO = Togo; TZA = Tanzanie; UGA = Ouganda; ZAF = Afrique du Sud.

Source: FAO 2003–2007

Production de produits bois

Sciages

En 2006, l'Afrique a produit un volume de sciages estimé à 8,3 millions de m³, soit environ 2% de la production mondiale (Tableau 7). Les producteurs africains de l'OIBT ont produit plus de la moitié de ce volume (53%). L'Afrique de l'Ouest représentait

environ 39% de la production africaine de sciages en 2006, suivie de l'Afrique australe (36%) et de l'Afrique centrale (18%) (Figure 12).

Dans l'ensemble, la production de sciages en Afrique a augmenté d'environ 0,7% par an au cours de la période 2003–2007. Au niveau sous-régional, la production de sciages a augmenté en Afrique du

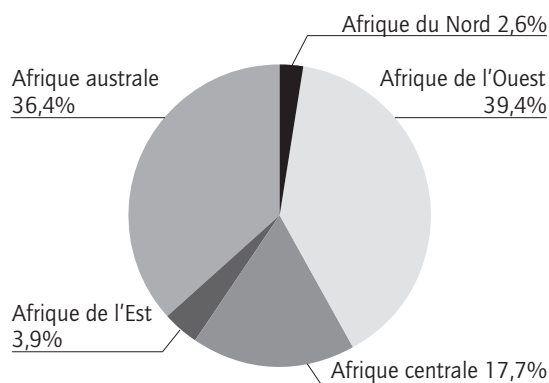
Tableau 7. Tendances de la production de sciages durant la période 2003–2007

Sous-région	Production (1000 m ³ , Total mondial millions de m ³)					Évolution annuelle en 2003–2007 (%)	Sciages de non-conifères en 2006 (1000 m ³)	Part de non-conifères dans le total sciages en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007			
Afrique du Nord	200,9	199,9	206,9	213,9	213,9	1,6	154,0	72,0
Afrique de l'Ouest	3 155,4	3 164,4	3 041,9	3 253,3	3 198,2	0,3	3 254,0	100,0
Afrique centrale	1 314,8	1 292,6	1 398,6	1 462,0	1 457,5	2,7	1 422,2	97,3
Afrique de l'Est	402,9	402,9	322,1	321,1	320,1	-5,1	159,1	49,5
Afrique australe	2 906,8	3 563,0	3 181,1	3 008,3	3 022,3	1,0	180,6	6,0
Total Afrique	7 980,8	8 622,8	8 150,6	8 258,6	8 212,0	0,7	6 053,2	73,3
Total mondial (millions de m³)	400,9	425,0	432,4	439,6	431,0	1,9	111,9	25,5
Producteurs africains OIBT	4 178,2	4 165,0	4 172,0	4 331,9	4 333,8	0,9	4 331,9	100,0
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	52,4	48,3	51,2	52,5	52,8	..	..	..
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	..	..	..

Remarque: les chiffres totaux peuvent ne pas donner un compte juste dû à l'utilisation de chiffres arrondis.

Source: FAO 2003–2007

Figure 12. Production de sciages par sous-région en 2006



Source: FAO 2003-2007

Nord (de 1,6% par an), en Afrique de l'Ouest (0,3%), en Afrique centrale (2,7%) et en Afrique australe (1%), mais reculé en Afrique de l'Est (de 5,1% par an). Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, la production de sciages a enregistré une nette progression de 0,9% par an.

L'Afrique du Sud et le Nigéria représentaient environ la moitié de la production africaine de sciages en 2006 (Figure 13). Au nombre des autres grands producteurs de sciages figurent le Cameroun (8,5%), le Zimbabwe (6/8%), le Ghana (6%) et la Côte d'Ivoire (5,4%). Le Congo et le Gabon représentaient environ 3% chacun de la production totale africaine de sciages.

Les sciages de non-conifères représentaient environ 73% du total de la production africaine de sciages,

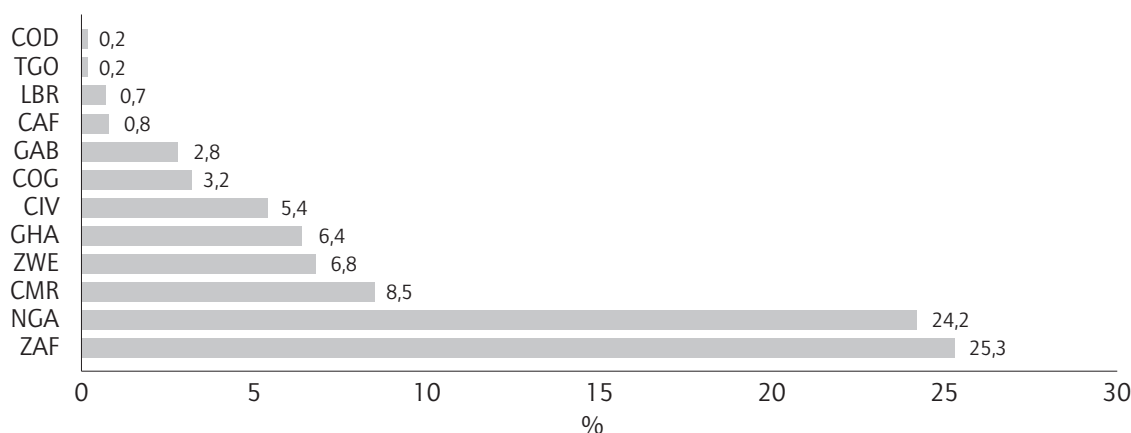
soit le triple de la part mondiale. En Afrique de l'Ouest, la production de sciages se compose entièrement d'essences de non-conifères; en Afrique centrale 97% de la production est issue de non-conifères. La part d'essences de non-conifères en Afrique du Nord dans la production de sciages est de 72%, contre environ 50% en Afrique de l'Est. Contrairement aux autres sous-régions, la production de sciages en Afrique australe se compose quasiment exclusivement d'essences de conifères. Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, la part de non-conifères dans la production de sciages se situe à environ 95%.

Placages

En Afrique, la production de placages a augmenté, de 843 000 m³ en 2003 à 990 000 m³ en 2007, au rythme d'environ 4% par an, ce qui est plus rapide que le taux annuel de croissance mondiale (1%) (Tableau 8). Au niveau sous-régional, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré une progression, mais l'Afrique australe, un recul. Les producteurs africains de l'OIBT ont montré une tendance haussière dans la production de placages, avec une croissance annuelle d'environ 6%.

En 2007, la production africaine de placages était estimée à environ 9% de la production mondiale de placages. La Figure 14 montre que l'Afrique de l'Ouest a produit plus de la moitié du total régional en 2006. Malgré ses ressources plus abondantes en matière première, la sous-région d'Afrique centrale a

Figure 13. Part des pays sélectionnés dans la production africaine de sciages en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; GAB = Gabon; GHA = Ghana; LBR = Libéria; NGA = Nigéria; TGO = Togo; TZA = Tanzanie; UGA = Ouganda; ZAF = Afrique du Sud; ZWE = Zimbabwe.

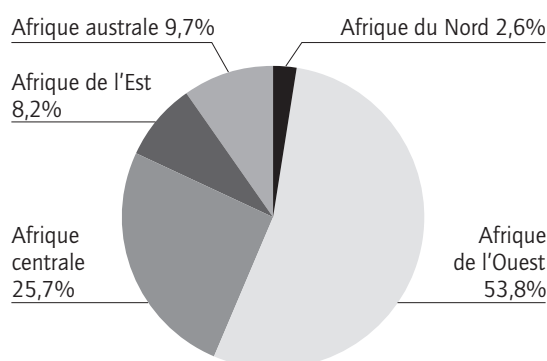
Source: FAO

Tableau 8. Tendances de la production de placages durant la période 2003–2007

Sous-région	Production (1000 m ³)					Évolution annuelle (%)
	2003	2004	2005	2006	2007	
Afrique du Nord	21,8	21,8	22,8	22,8	22,8	1,2
Afrique de l'Ouest	506,0	506,0	542,5	475,9	549,7	2,2
Afrique centrale	155,0	191,6	222,6	227,3	259,3	16,8
Afrique de l'Est	56,6	56,6	71,6	72,6	72,6	7,1
Afrique australe	103,8	103,8	33,2	85,5	85,5	-4,4
Total Afrique	843,2	879,8	892,7	884,1	989,9	4,3
Total mondial	11 042,2	11 333,0	12 194,2	11 619,1	11 504,9	1,0
Producteurs africains OIBT	646,0	682,6	747,6	686,0	791,8	5,6
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	76,6	77,6	83,7	77,6	80,0	
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	7,6	7,8	7,3	7,6	8,6	

Source: FAO 2003–07

Figure 14. Part de la production de placages par sous-région en 2006



Source: FAO 2003–2007

produit seulement la moitié du volume généré en Afrique de l'Ouest. L'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe représentaient chacune moins de 10% de la production africaine totale. La Figure 15 indique que la Côte d'Ivoire a produit environ 30% des placages africains en 2006, la République centrafricaine et le Ghana 26% et 24% chacun, et le Gabon 17%.

Si les producteurs africains de l'OIBT dominent la production africaine de placages, ils n'ont toutefois pas été en mesure d'augmenter leur part de la production régionale au cours de la période 2003–2007, si ce n'est d'une manière marginale, suite à la situation difficile qui prévalait dans plusieurs pays en matière d'investissement. Le

Congo a été un grand producteur par le passé, mais sa production représente aujourd'hui moins de 2% de la production africaine totale.

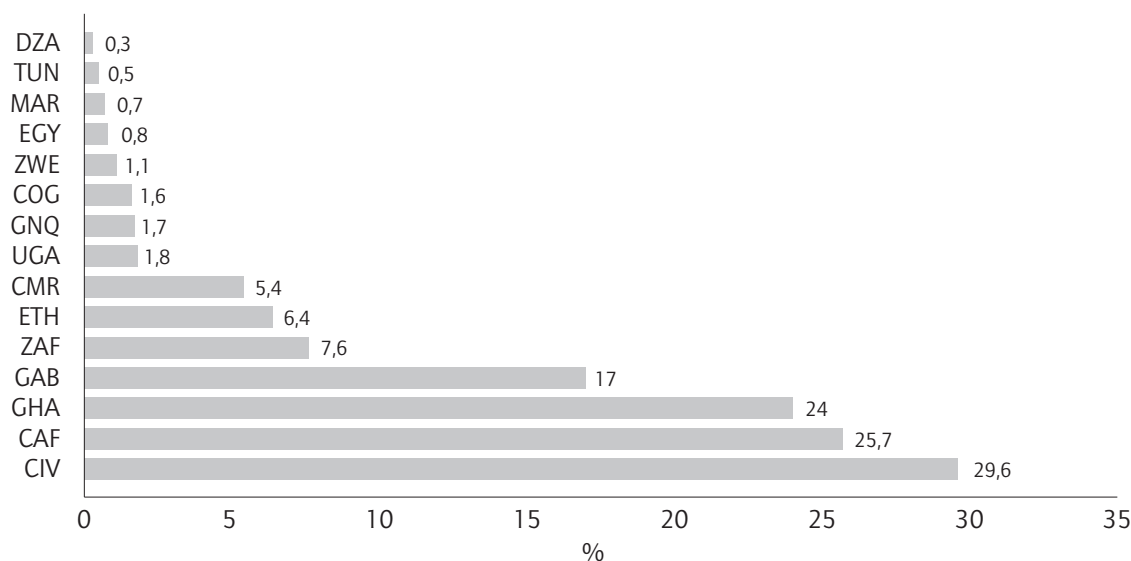
Contreplaqués

En 2007, la production africaine de contreplaqués était de 0,75 million de m³, soit 1% du total mondial (Tableau 9). La Figure 16 montre que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale représentaient chacune 39% et 27% de la production africaine en 2006, contre 14% pour l'Afrique du Nord, 11% pour l'Afrique australe et 9% pour l'Afrique de l'Est. En 2007, les pays producteurs africains membres de l'OIBT ont produit 431 000 m³ en 2007, soit 57% de la production totale africaine.

La production africaine de contreplaqués a progressé d'environ 3% par an au cours de la période 2003–2007, ce qui est sensiblement équivalent au taux mondial. La majeure partie de cette augmentation est imputable à la forte croissance annuelle en Afrique de l'Ouest (13%). La production de contreplaqués a diminué en Afrique du Nord (-1%), en Afrique centrale (-2%) et en Afrique australe (-6%). La croissance annuelle était d'environ 4% dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

Le Gabon représentait environ 19% de la production africaine totale de contreplaqués, suivi du Ghana (15%), de la Côte d'Ivoire (11%), du Nigéria (7%) et du Cameroun, de la Guinée et de

Figure 15. Part des pays sélectionnés dans la production africaine de placages en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; DZA = Algérie; EGY = Égypte; ETH = Éthiopie; GAB = Gabon; GHA = Ghana; GNQ = Guinée équatoriale; KEN = Kenya; LBR = Libéria; MAR = Maroc; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TUN = Tunisie; TZA = Tanzanie; UGA = Ouganda; ZAF = Afrique du Sud; ZWE = Zimbabwe.

Source: FAO

Tableau 9. Tendances de la production de contreplaqués durant la période 2003–2007

Sous-région	Production (millier de m³)					Évolution annuelle (%)
	2003	2004	2005	2006	2007	
Afrique du Nord	110,0	105,0	106,0	106,0	106,0	-0,9
Afrique de l'Ouest	222,0	244,0	281,0	297,3	336,7	12,9
Afrique centrale	166,0	105,3	110,7	209,4	152,4	-2,0
East Africa	70,6	70,6	71,9	72,0	72,0	0,5
Afrique australe	112,8	112,8	94,0	84,4	84,4	-6,3
Total Afrique	681,4	637,7	663,6	769,1	751,5	2,6
Total mondial	68 788,4	68 636,1	73 223,0	73 710,0	76 126,6	2,7
Producteurs africains OIBT	369,8	331,1	328,5	448,9	431,3	4,2
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	54,3	51,9	49,5	58,4	57,4	—
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0	—

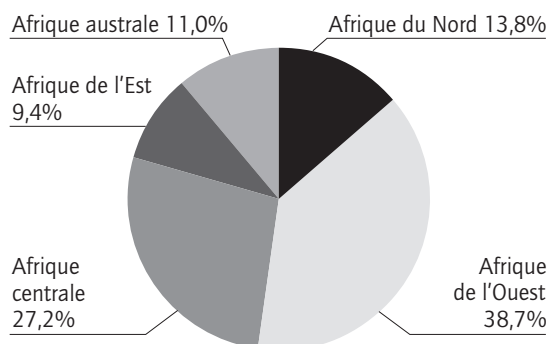
Source: FAO 2003–07

l'Afrique du Sud (environ 5% chacun). L'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont chacun contribué de 3 à 4% à la production de contreplaqués (Figure 17).

Contrairement aux sciages et placages, les producteurs africains de l'OIBT affichent dans l'ensemble une belle performance dans la

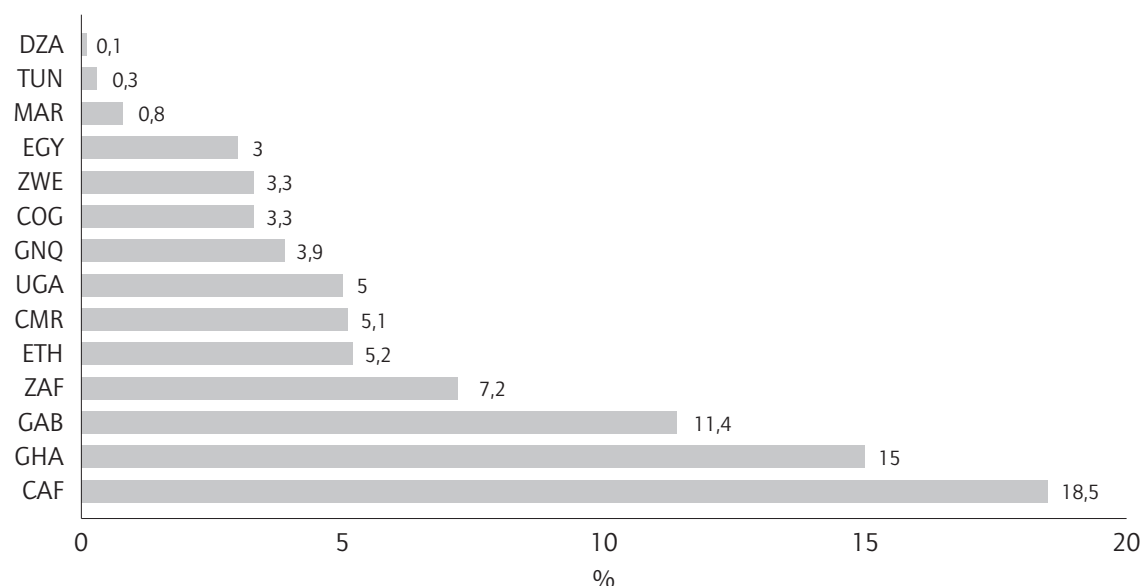
production de contreplaqués. Nombre de pays disposent toutefois d'une capacité restreinte ou nulle, ce qui indique que ce produit présente un potentiel latent d'investissement. La part du Gabon, la plus importante, est alimentée par une seule grande scierie qui exploite de l'okoumé (Aucoumea klaineana). La filière africaine du contreplaqué est

Figure 16. Part de contreplaqués par sous-région en 2006



Source: FAO 2003–2007

Figure 17. Part des pays sélectionnés dans la production africaine de contreplaqués en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COG = Congo; DZA = Algérie; EGY = Égypte; GAB = Gabon; GHA = Ghana; MAR = Maroc; NGA = Nigéria; TUN = Tunisie; ZAF = Afrique du Sud; ZMB = Zambie.

Source: FAO

confrontée à la pression concurrentielle de l'Asie, notamment de la Chine et de la Malaisie, et dans une moindre mesure du Brésil, pays où les unités de production sont plus modernes et plus grandes que celles exploitées dans les pays africains membres de l'OIBT.

Production de panneaux dérivés du bois autres

Panneaux de particules

En 2006, la production de panneaux de particules en Afrique était estimée à 753 000 m³, soit moins de 1% de la production mondiale (Tableau 10). En

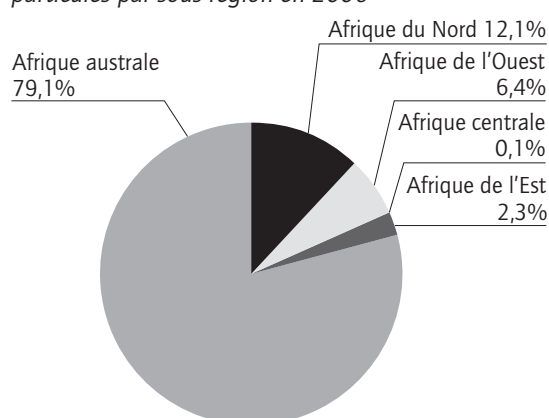
Afrique, elle a régressé d'environ 5% par an au cours de la période 2003–2007. Au niveau sous-régional, la production a diminué en Afrique de l'Est (-9%) et en Afrique australe (-6%), mais elle est restée stationnaire, quoiqu'à des niveaux bas, en Afrique centrale, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. L'Afrique australe représentait près des quatre cinquièmes de la production africaine totale (Figure 18), tandis que l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest représentaient chacune 12% et 6%. En 2006, les producteurs africains de l'OIBT ont fabriqué environ 6% du volume total africain de panneaux de particules.

Tableau 10. Tendances de la production de panneaux de particules durant la période 2003–2007

Sous-région	Production (1000 m ³)					Évolution annuelle %
	2003	2004	2005	2006	2007	
Afrique du Nord	91,1	91,1	91,1	91,1	91,1	0,0
Afrique de l'Ouest	48,0	48,0	48,0	48,0	48,0	0,0
Afrique centrale	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Afrique de l'Est	27,9	27,9	17,4	17,4	17,4	-9,4
Afrique australe	789,8	789,8	431,9	596,0	596,0	-6,1
Total Afrique	957,3	957,3	588,9	753,0	753,0	-5,3
Total mondial (millions de m³)	92,1	98,4	100,6	106,5	106,1	3,8
Producteurs africains OIBT	48,5	48,5	48,5	48,5	48,5	0,0
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	5,1	5,1	8,2	6,4	6,4	—
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	1,0	1,0	0,6	0,7	0,7	—

Source: FAO 2003–2007

Figure 18. Part de la production de panneaux de particules par sous-région en 2006



Source: FAO 2003–2007

La Figure 19 indique la production de panneaux de particules en 2006 dans des pays sélectionnés. L'Afrique du Sud représentait 69% de la production totale africaine, suivie du Zimbabwe (8%), de la Tunisie (7%), du Nigéria (5%) et de l'Algérie (3%). Seuls des petits volumes ont été produits en Zambie, en Éthiopie, au Kenya, au Ghana, en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Soudan, en Tanzanie, au Maroc et en Égypte.

Les panneaux de particules constituent essentiellement un produit destiné au marché intérieur car son prix modique ne justifie pas les coûts élevés associés au transport sur de longues distances. Les pays producteurs membres de l'OIBT

présentent un certain potentiel d'expansion si la demande intérieure augmente: le marché potentiel du Nigéria, par exemple, pourrait justifier sur le moyen à long terme des investissements dans une usine de fabrication de panneaux de particules.

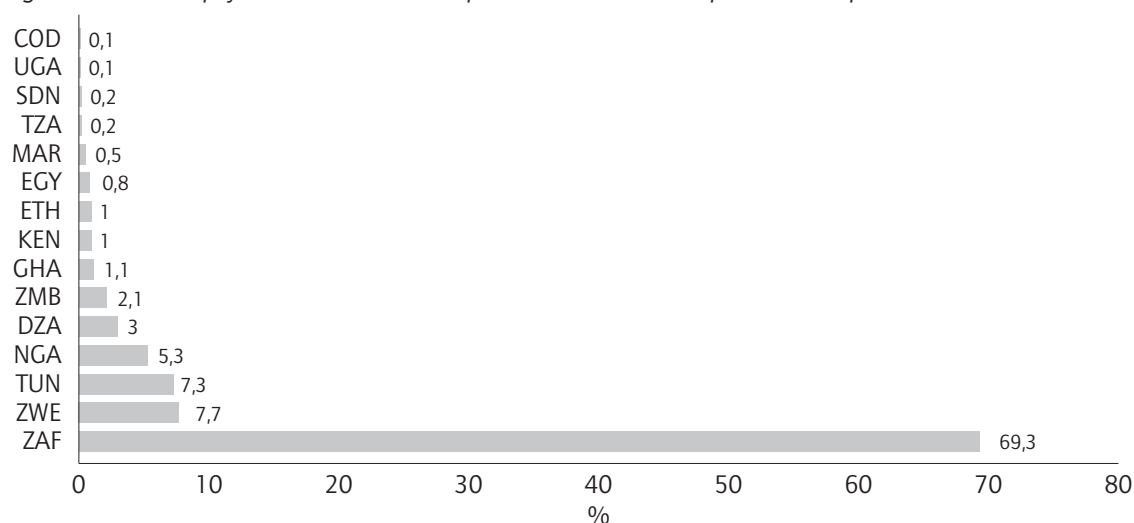
Panneaux de fibres

En 2006, la production de panneaux de fibres en Afrique était de 237 000 m³, soit 0,3% de la production mondiale (Tableau 11); l'Afrique australe représentait environ 67% du total africain, l'Afrique du Nord 15%, l'Afrique de l'Ouest 13% et l'Afrique de l'Est 6% (Figure 20); aucune donnée n'est disponible pour la sous-région d'Afrique centrale. Les producteurs africains de l'OIBT ont rapporté une production de panneaux de fibres s'élevant à environ 30 000 m³ (environ 13% de la production totale de panneaux de fibres en Afrique pour 2006), mais ce chiffre est jugé nettement inférieur à la production réelle dans ces pays.

Le Tableau 11 indique que la production de panneaux de fibres en Afrique a légèrement progressé au cours de la période 2003–2007, suivant un taux de croissance d'environ 1% par an, dû essentiellement à la croissance en Afrique australe. Elle a reculé en Afrique de l'Est (-2% par an) et est restée stationnaire en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.

En Afrique, les principaux producteurs de panneaux de fibres sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Tunisie, le Kenya, l'Éthiopie, l'Ouganda et la Tanzanie. Au

Figure 19. Part des pays sélectionnés dans la production africaine de panneaux de particules en 2006



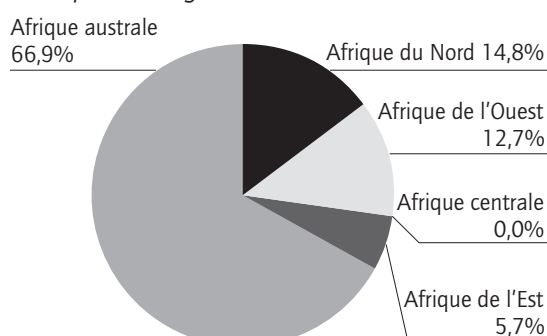
Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: COD = République démocratique du Congo; DZA = Algérie; EGY = Égypte; ETH = Éthiopie; GHA = Ghana; KEN = Kenya; MAR = Maroc; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TUN = Tunisie; TZA = Tanzanie; UGA = Ouganda; ZAF = Afrique du Sud; ZWE = Zimbabwe.

Source: FAO

sein des pays producteurs membres de l'OIBT, le Libéria disposerait d'une unité de production, mais l'on ignore si elle est de nouveau en exploitation depuis le conflit civil (les données de la FAO indiquent qu'elle l'est et que sa production correspond à celle indiquée pour l'Afrique de l'Ouest dans le Tableau 10 et la Figure 20).

Il est possible de produire des panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) et des panneaux durs destinés à l'exportation (comme le prouve l'Afrique du Sud), mais le risque associé à l'investissement s'avère plutôt élevé en l'absence d'un marché

Figure 20. Part de la production de panneaux de fibres par sous-région en 2006



Source: FAO 2003-2007

Tableau 11. Tendances de la production de panneaux de fibres en 2003-2007

Sous-région	Production (1000 m ³)					Évolution annuelle, 2003-07 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007	
Afrique du Nord	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	0,0
Afrique de l'Ouest	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	0,0
Afrique centrale	–	–	–	–	–	0,0
Afrique de l'Est	14,4	11,5	13,5	13,5	13,5	-1,6
Afrique australe	150,0	210,0	160,8	158,4	158,4	1,4
Total Afrique	229,4	286,5	239,3	236,9	236,9	0,8
Total mondial	48 010,2	56 034,2	63 159,7	69 920,5	72 394,3	12,7
Producteurs africains OIBT	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	0,0
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	13,1	10,5	12,5	12,7	12,7	
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	

Source: FAO 2003-2007

intérieur d'envergure. Par conséquent, les perspectives à court et moyen terme d'une augmentation de la production de panneaux de fibres dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT sont faibles.

Demande

Consommation apparente

Compte tenu des rares données et informations disponibles sur la consommation de produits bois en Afrique, les estimations ne sont pas fiables. Les données présentées ici sont extraites des données de la FAO et de l'OIBT sur la production, les importations et exportations, qui sont elles-mêmes de qualité limitée pour la région africaine; la consommation « apparente » a été estimée en additionnant les volumes produits et les volumes importés desquels on a soustrait les volumes exportés. La prudence est donc de rigueur s'agissant de tirer des conclusions sur les tendances de la consommation.

Sciages

En 2007, la consommation de sciages en Afrique était estimée à 12,6 millions de m³, soit environ 3% de la consommation mondiale (Tableau 12). L'Afrique du Nord représentait la plus grande part de la consommation africaine de sciages en 2006

(37%), suivie de l'Afrique australe (27%), de l'Afrique de l'Ouest (23%), de l'Afrique de l'Est (10%) et de l'Afrique centrale (4%). Les producteurs africains de l'OIBT représentaient 22% du total de la consommation africaine de sciages en 2006.

Au cours de la période 2003-2007, la consommation de sciages dans la région a augmenté au rythme d'environ 4% par an, soit plus rapidement que le taux mondial. La croissance a été la plus forte en Afrique du Nord (11%), suivie de l'Afrique de l'Est (7%). La consommation a reculé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale de même que dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

La Figure 21 montre que, en Afrique, sept pays représentaient environ les trois quarts de la consommation de sciages en 2006: Afrique du Sud (20%), Nigéria (16%), Égypte (12%), Algérie (9%), Maroc (9%), Tunisie (5%) et Zimbabwe (4%). La Libye, la Zambie, le Kenya, le Bénin, l'Ouganda, le Soudan et le Sénégal en représentaient environ 1% chacun.

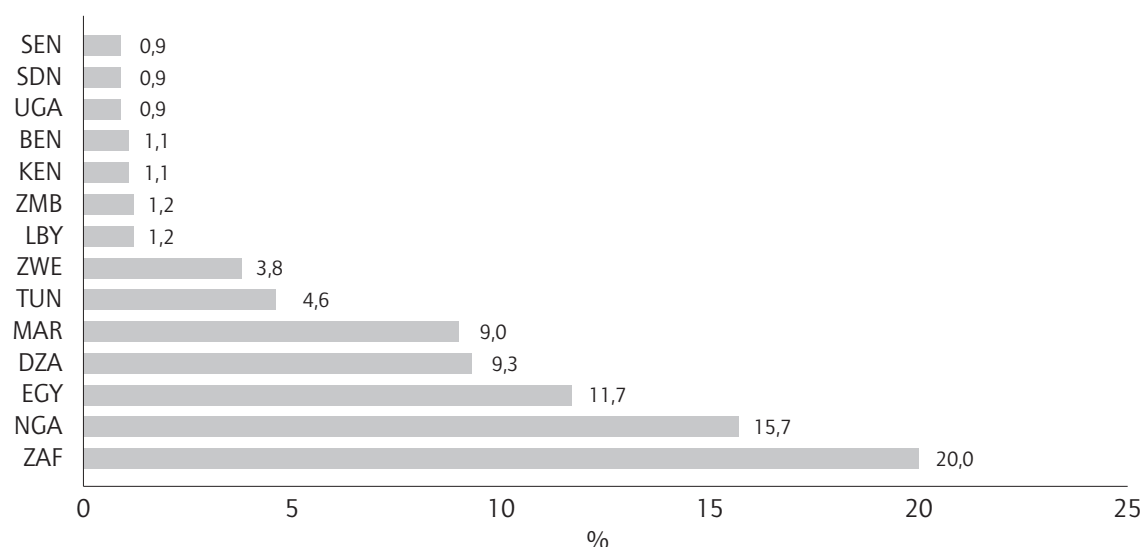
Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, les marchés intérieurs sont en général traditionnels et la demande est freinée par un faible pouvoir d'achat. Une part significative de la demande est satisfaite par l'offre non officielle qui

Tableau 12. Tendances de la consommation de sciages durant la période 2003–2007

Sous-région	Consommation ('000 m ³)					Évolution annuelle en 2003–2007 (%)	Part en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	3 249	4 802	4 809	4 618	4 625	10,6	36,7
Afrique de l'Ouest	2 828	2 694	2 550	2 863	2 804	-0,2	22,8
Afrique centrale	572	520	490	445	535	-1,6	3,5
Afrique de l'Est	994	1 422	1 341	1 301	1 263	6,8	10,3
Afrique australe	3 247	3 767	3 509	3 348	3 402	1,2	26,6
Total Afrique	10 890	13 203	12 698	12 574	12 629	4,0	100
Total mondial	396 821	425 206	429 158	432 855	423 814	1,7	
Producteurs africains OIBT	2 982	2 794	2 642	2 806	2 872	-0,9	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique %	27,4	21,2	20,8	22,3	22,7		
Part de l'Afrique dans le Total mondial %	2,7	3,1	3,0	2,9	3,0		

Source: FAO 2003–2007

Figure 21. Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de sciages en 2006



Source: FAO 2003–2007

n'apparaît pas dans les statistiques officielles. Dans ces pays, il est donc vraisemblable que la consommation soit sous-estimée de 20 à 50%, en fonction de la situation sur place (CE 2008a, 2008b). Il faudrait donc envisager des mesures politiques et des programmes promotionnels destinés à encourager la production licite de sciages dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

Sciages de non-conifères

Le Tableau 13 indique la part des sciages de non-conifères au sein de la consommation totale de sciages en Afrique au cours de la période

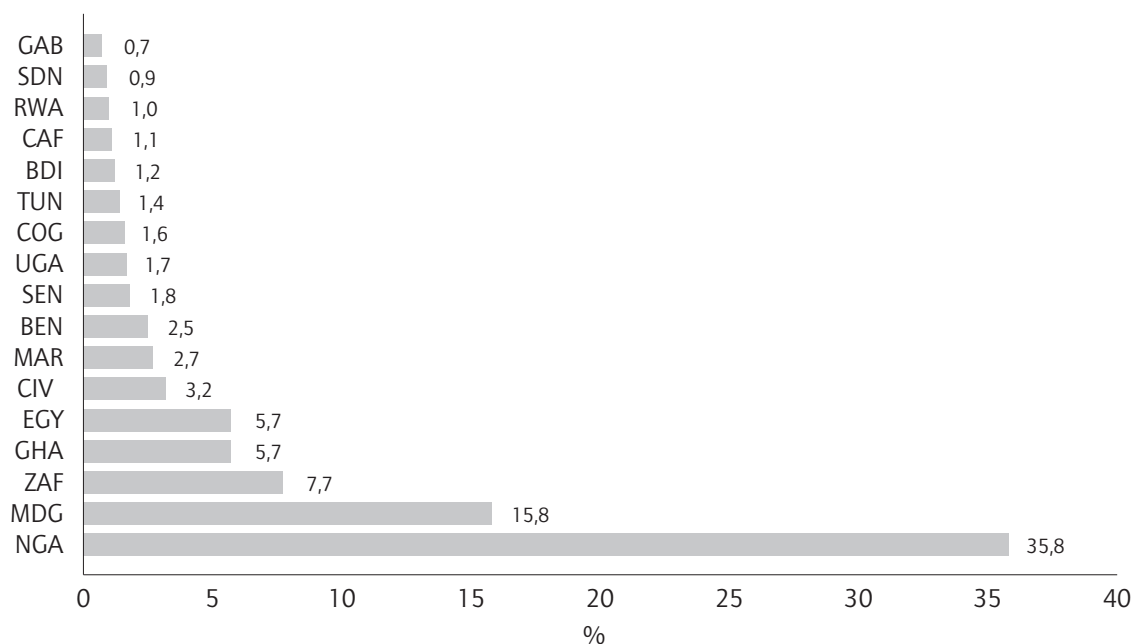
2003–2007. En Afrique, les sciages de non-conifères représentent dans l'ensemble 44% de la consommation totale de sciages. La part des non-conifères au sein de la consommation totale de sciages était inférieure à 20% en Afrique du Nord et en Afrique australe. En revanche, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, les sciages de non-conifères ont dominé la consommation sous l'effet d'une offre intérieure importante en matière première non-conifère. Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, la consommation de sciages de non-conifères a régressé au cours de cette période au rythme d'environ 1% par an.

Tableau 13. Part des essences de non-conifères dans la consommation totale de sciages durant la période 2003–2007

Sous-région	Consommation ('000 m ³)					Évolution annuelle en 2003–2007 (%)	Part en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	19,0	17,5	17,7	14,5	12,6	-8,5	12,1
Afrique de l'Ouest	99,7	99,4	99,4	99,7	99,6	0,0	51,6
Afrique centrale	90,4	89,9	89,2	88,0	90,0	-0,1	7,1
Afrique de l'Est	79,9	85,7	84,6	84,8	89,5	3,0	20,0
Afrique australe	13,4	12,6	17,6	15,3	16,9	6,7	9,3
Total Afrique	47,6	43,0	43,9	44,0	44,1	-1,9	100
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,1	50,9
Total mondial	26,0	25,6	25,7	26,2	26,7	2,8	

Source: FAO 2003–2007

Figure 22. Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de sciages de non-conifères en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: CAF = République centrafricaine; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; COD = République démocratique du Congo; COG = Congo; DZA = Algérie; EGY = Égypte; ETH = Éthiopie; GAB = Gabon; GHA = Ghana; GNQ = Guinée équatoriale; KEN = Kenya; LBR = Libéria; MAR = Maroc; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TUN = Tunisie; TZA = Tanzanie; UGA = Ouganda; ZAF = Afrique du Sud; ZWE = Zimbabwe.

Source: FAO 2003–2007

En 2006, le Nigéria représentait 36% de la consommation africaine de sciages (Figure 22), suivi de Madagascar (16%), de l'Afrique du Sud (8%), du Ghana (6%), de l'Égypte (6%), de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Bénin (3% chacun), puis du Sénégal, de l'Ouganda et du Congo (2% chacun).

Durant cette même période, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est ont vu leur marché croître, à l'exception de l'Afrique du Sud, où les volumes sont restés limités. Sachant que la production locale d'essences de non-conifères est faible dans ces deux sous-régions, leurs marchés présentent un potentiel significatif pour les producteurs africains de l'OIBT. Les niveaux actuellement très faibles de la consommation en Afrique du Nord offrent une alternative, malgré la consommation traditionnelle de sciages de non-conifères dans cette sous-région.

Panneaux dérivés du bois

Le Tableau 14 montre que la consommation de panneaux dérivés du bois en Afrique a reculé en moyenne de 0,6% par an au cours de la période 2003–2007, alors que la consommation mondiale a augmenté de 4,2%. Il se pourrait toutefois que le

taux de croissance de la consommation de ce produit en Afrique soit sous-estimé, compte tenu des incohérences apparaissant dans les données sur la production et le commerce qui sont disponibles pour l'Afrique centrale (qui indiquent un recul de la consommation pour 2004 et 2005). À l'exception de l'Afrique du Nord, la consommation de panneaux dérivés du bois en Afrique a progressé sur cette période dans les sous-régions africaines ainsi que dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

En 2006, la consommation de panneaux dérivés du bois en Afrique était estimée à 2,65 millions de m³, soit environ 1% de la consommation mondiale. L'Afrique australe représentait 44% du total africain. Bien qu'elle ait diminué en Afrique du Nord, cette sous-région continuait de représenter environ 34% du total, contre 10% et 9% respectivement pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est. Les producteurs africains de l'OIBT représentaient environ 11% de la consommation africaine de panneaux dérivés du bois.

L'Afrique du Sud et l'Égypte sont les premiers consommateurs de panneaux dérivés du bois en

Tableau 14. Tendances de la consommation de panneaux dérivés du bois durant la période 2003–2007

Sous-région	Consommation ('000 m ³)					Évolution annuelle, 2003–07 (%)	Part en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	1 068,0	705,6	730,1	882,4	859,4	-4,9	33,5
Afrique de l'Ouest	265,1	277,6	302,6	271,9	302,1	3,5	10,3
Afrique centrale	35,3	- 31,7	- 69,5	73,7	59,1	16,8	2,8
Afrique de l'Est	243,2	262,7	255,5	246,1	274,7	3,2	9,3
Afrique australe	1 105,2	1 207,7	840,7	1 161,9	1 159,3	1,2	44,1
Total Afrique	2 716,8	2 421,8	2 059,4	2 636,1	2 654,5	-0,6	100
Total mondial (millions de m³)	210,1	224,4	236,4	245,7	245,4	4,2	
Producteurs africains OIBT	261,0	217,2	159,4	285,7	285,9	2,4	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	9,6	9,0	7,7	10,8	10,8		
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	1,3	1,1	0,9	1,1	1,1		

Source: FAO 2003–2007

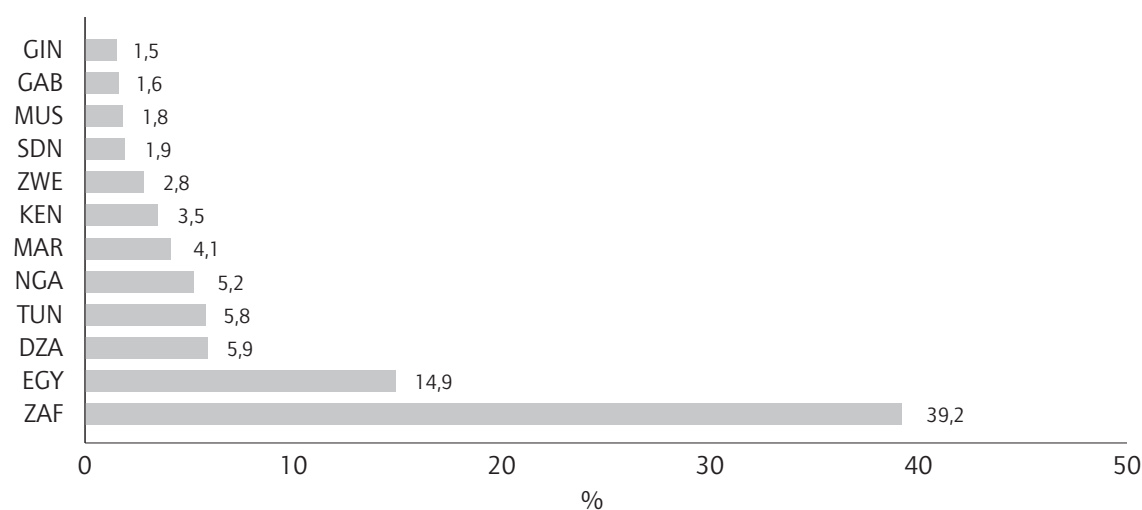
Afrique (Figure 23), représentant à elles deux 54% de la consommation régionale en 2006, suivi de l'Algérie et de la Tunisie. Malgré sa forte population, la part du Nigéria était seulement de 5%. Le Maroc et le Kenya sont aussi des marchés majeurs.

Contreplaqués

En 2006, la consommation africaine de contreplaqués était estimée à environ 700 000 m³,

soit 1,1% de la consommation mondiale (Tableau 15). Malgré un recul significatif au cours de la période 2003–2007, l'Afrique du Nord a été le plus grand marché (représentant 34% de la consommation africaine); l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe représentaient chacune 19%. Les pays producteurs africains membres de l'OIBT ont consommé environ 22% de contreplaqués africains en 2006.

Figure 23. Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de panneaux dérivés du bois en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: DZA = Algérie; EGY = Égypte; GAB = Gabon; GHA = Ghana; GIN = Guinée; KEN = Kenya; MAR = Maroc; MUS = Maurice; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TUN = Tunisie; ZAF = Afrique du Sud; ZWE = Zimbabwe.

Source: FAO 2003–2007

Tableau 15. Tendances de la consommation de contreplaqués durant la période 2003–2007

Sous-région	Consommation ('000 m ³)					Évolution annuelle, 2003–07 (%)	Part en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	575,4	159,9	160,9	246,9	241,2	-14,5	33,6
Afrique de l'Ouest	126,1	136,3	161,3	137,9	168,5	8,4	18,8
Afrique centrale	32,4	36,9	72,9	71,2	56,3	18,5	9,7
Afrique de l'Est	133,0	123,2	124,5	138,8	150,1	3,2	18,9
Afrique australe	127,9	125,4	124,3	140,5	152,8	4,9	19,1
Total Afrique	994,7	507,9	498,0	735,3	769,0	-5,7	100
Total mondial	69 094,3	68 530,2	72 159,2	70 860,0	71 239,5	0,8	
Producteurs africains OIBT	134,0	92,6	36,6	160,2	160,6	4,9	21,8
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	13,5	18,2	7,3	21,8	20,9		
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	1,4	0,7	0,7	1,0	1,1		

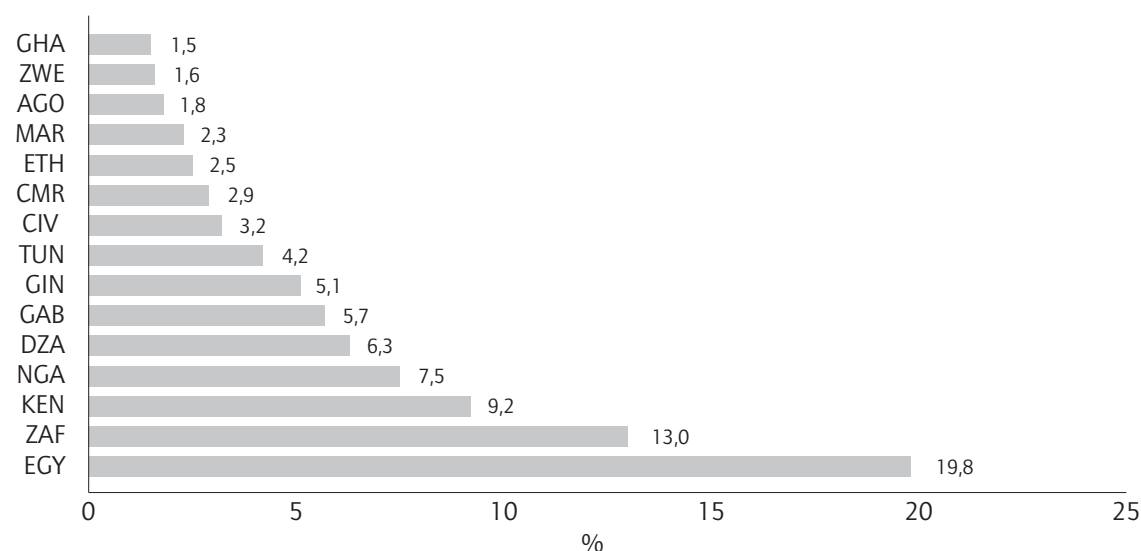
Source: FAO 2003–2007

Dans l'ensemble, la consommation africaine de contreplaqués a diminué d'environ 6% par an au cours de la période 2003–2007, malgré une augmentation de près de 1% par an au niveau mondial. La consommation de contreplaqués a progressé dans chacune des sous-régions africaines hormis en Afrique du Nord. La croissance

estimative en Afrique centrale indiquée dans le Tableau 15 constitue probablement une surestimation compte tenu de l'évolution des stocks dans les grands pays exportateurs.

La Figure 24 indique que les principaux marchés des contreplaqués en Afrique sont l'Égypte (20% du

Figure 24. Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de contreplaqués en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: AGO = Angola; CMR = Cameroun; CIV = Côte d'Ivoire; DZA = Algérie; EGY = Égypte; ETH = Éthiopie; GAB = Gabon; GHA = Ghana; GIN = Guinée; KEN = Kenya; MAR = Maroc; NGA = Nigéria; TUN = Tunisie; ZAF = Afrique du Sud.

Source: FAO 2003–2007

marché total), l'Afrique du Sud (13%), le Kenya (9%), le Nigéria (8%), l'Algérie (6%), le Gabon (6%), la Guinée (5%) et la Tunisie (4%).

Panneaux de particules

En 2006, la consommation de panneaux de particules en Afrique était de 932 000 m³, soit un peu moins de 1% de la consommation mondiale. Plus des deux tiers du total régional se situaient en Afrique australe (Tableau 16). L'Afrique du Nord en représentait 22%, suivie de l'Afrique de l'Ouest (5%) et de l'Afrique de l'Est (3%). Les pays producteurs africains membres de l'OIBT représentaient 5,4% du total de la consommation africaine de panneaux de particules.

En Afrique, la consommation de panneaux de particules en Afrique a diminué d'environ 3,5% par an au cours de la période 2003–2007 (Tableau 16). Au niveau sous-régional, elle a augmenté en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est, mais régressé en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe, tandis qu'elle est demeurée stationnaire dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

L'Afrique du Sud était le premier marché des panneaux de particules, représentant près des deux tiers de la consommation totale en Afrique

(Figure 25). L'Algérie (9%), la Tunisie (7%), le Zimbabwe (6%), le Nigéria (4%), le Maroc, la Libye, l'Égypte et la Zambie (environ 2% chacun) sont aussi des consommateurs importants.

Panneaux de fibres

En 2006, la consommation totale de panneaux de fibres en Afrique était de 933 000 m³, soit 0,9% de la consommation mondiale (Tableau 17). Dans les sous-régions, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont consommé à elles deux environ 83% des panneaux de particules africains, contre 9% et 8% respectivement pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est. Les pays producteurs africains membres de l'OIBT représentaient 8% de la consommation africaine de panneaux de particules.

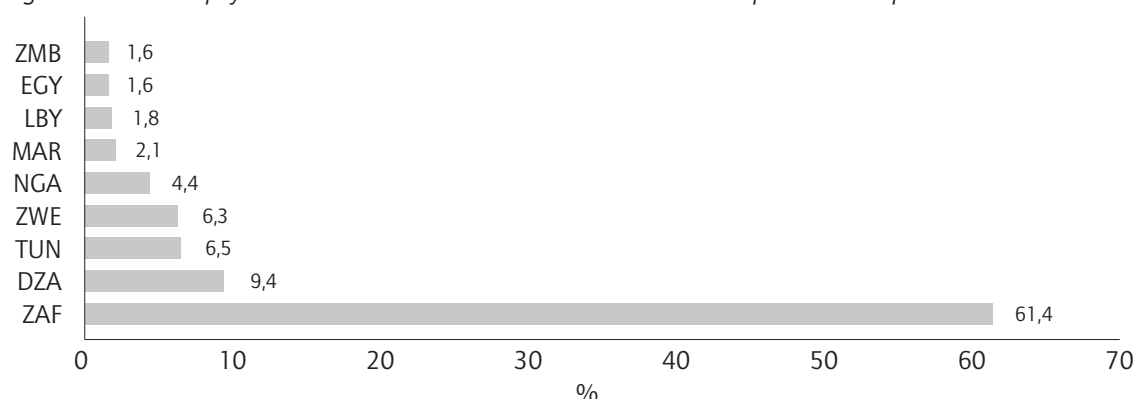
Durant la période 2003–2007, la croissance annuelle moyenne de la consommation (12,3%) a été légèrement supérieure à la croissance annuelle mondiale (10,9%). Au niveau sous-régional, l'Afrique australe a progressé le plus rapidement (un spectaculaire 27% par an), suivie de l'Afrique du Nord (environ 10% par an) et de l'Afrique de l'Est (3% par an). La consommation de panneaux de particules a reculé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale de même que dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

Tableau 16. Tendances de la consommation de panneaux de particules durant la période 2003–2007

Sous-région	Consommation ('000 m ³)					Évolution annuelle en 2003–2007 (%)	Part en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	184,4	187,9	211,5	205,2	187,9	0,5	21,6
Afrique de l'Ouest	52,0	56,0	56,0	50,1	49,7	-1,1	5,3
Afrique centrale	1,6	1,9	1,1	1,2	1,4	-2,9	0,1
Afrique de l'Est	41,7	48,5	38,0	31,6	48,8	4,2	3,3
Afrique australe	803,1	815,7	456,8	659,9	644,9	-4,9	69,6
Total Afrique	1 082,9	1 110,0	763,4	948,1	932,7	-3,5	100
Total mondial	91 702,7	98 280,5	100 388,2	105 018,6	103 355,0	3,2	
Producteurs africains OIBT	49,9	50,5	49,7	50,2	50,1	0,1	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	4,6	4,6	6,5	5,3	5,4		
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	1,2	1,1	0,8	0,9	0,9		

Source: FAO 2003–2007

Figure 25. Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de panneaux de particules en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: DZA = Algérie; EGY = Égypte; GAB = Gabon; GHA = Ghana; GIN = Guinée; LBY = La Jamahiriya arabe libyenne; MAR = Maroc; NGA = Nigéria; TUN = Tunisie; ZAF = Afrique du Sud; ZMB = Zambie; ZWE = Zimbabwe.

Source: FAO 2003–2007

Tableau 17. Tendances de la consommation de panneaux de fibres durant la période 2003–2007

Sous-région	Consommation ('000 m³)					Évolution annuelle en 2003–2007 (%)	Part en 2006 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	308,2	357,8	357,8	430,2	430,2	9,9	45,2
Afrique de l'Ouest	87,0	85,2	85,2	83,9	83,9	-0,9	8,8
Afrique centrale	1,3	3,4	2,3	1,3	1,3	-0,3	0,1
Afrique de l'Est	68,5	91,0	93,0	75,8	75,8	2,7	8,0
Afrique australe	174,2	266,5	259,7	361,5	361,5	26,9	37,9
Total Afrique	639,2	803,9	798,0	952,8	952,8	12,3	100
Total mondial	49 323,6	57 633,3	63 877,3	69 865,1	70 784,5	10,9	
Producteurs africains OIBT	77,1	74,1	73,1	75,2	75,2	-0,6	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	12,1	9,2	9,2	7,9	7,9		
Part de l'Afrique dans le Total mondial (%)	1,3	1,4	1,2	1,4	1,3		

Source: FAO 2003–2007

La Figure 26 montre que les principaux consommateurs africains de panneaux de fibres en 2006 ont été l'Afrique du Sud (37% du total africain) et l'Égypte (24%). Le Maroc représentait 7%, la Tunisie 6%, le Soudan 5%, le Nigéria 4%, le Libéria 3,5% et Maurice 3%. L'Algérie, le Kenya et la Tanzanie sont aussi de grands marchés, chacun représentant environ 2%.

Moteurs du marché

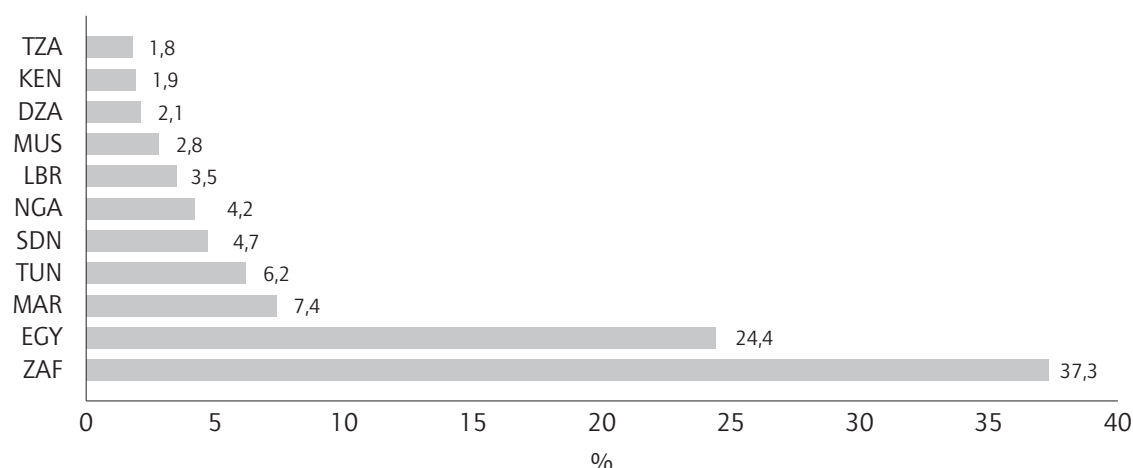
Population

En 2006, l'Afrique dénombrait environ 937 millions d'habitants (Tableau 18), dont 29%

en Afrique de l'Ouest (notamment au Nigéria), 23% en Afrique de l'Est, 21% en Afrique du Nord, 14% en Afrique australe et 12% en Afrique centrale. Tous confondus, les pays producteurs africains membres de l'OIBT représentaient environ 29% du total.

La population africaine augmente au rythme d'environ 2,3% par an. Au niveau sous-régional, les plus forts taux d'augmentation se situent en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est (2,7%, 2,4% et 2,9% chacune), tandis que la population augmente de 1,8% par an en Afrique du Nord et de 1,5% en Afrique australe.

Figure 26. Part des pays sélectionnés dans la consommation africaine de panneaux de fibres en 2006



Remarque: les codes à trois lettres correspondent aux codes pays des Nations Unies comme suit: DZA = Algérie; EGY = Égypte; ETH = Éthiopie; GAB = Gabon; GHA = Ghana; GIN = Guinée; KEN = Kenya; LBR = Libéria; MAR = Maroc; MUS = Maurice; NGA = Nigéria; SDN = Soudan; TUN = Tunisie; TZA = Tanzanie; ZAF = Afrique du Sud.

Source: FAO 2003–2007

Tableau 18. Population par sous-région en 2006

Région	Population totale (millions d'habitants)	Part de population africaine (%)	Croissance démographique (% par an)
Afrique du Nord	194,9	20,8	1,76
Afrique de l'Ouest	276,3	29,5	2,72
Afrique centrale	116,8	12,5	2,43
Afrique de l'Est	218,3	23,3	2,90
Afrique australe	130,5	13,9	1,51
Afrique	936,8	100	2,26
Producteurs africains OIBT	267,1	28,5	2,36

Source: Banque mondiale (2007)

Selon les projections, la population africaine devrait atteindre un peu plus d'un milliard d'ici à 2010 et 1,15 milliard d'ici à 2015 (Tableau 19). Le taux global de croissance annuelle (2,3%) devrait légèrement reculer à 2,2% d'ici à 2015 (les taux de croissance annuelle sous-régionaux régressant en conséquence). Toutefois, l'augmentation en chiffres absolus, notamment l'augmentation projetée pour les populations urbaines (dont le taux de croissance était de 3,4% en 2005–2007), implique une augmentation de la demande en produits bois. Les marchés urbains consomment la majeure partie des bois et produits bois négociés dans la région.

PIB et retombées de la crise financière

Le PIB associé à sa croissance constitue le principal moteur de la demande en bois et produits bois. En

2006, le PIB de l'ensemble des pays africains confondus était de 1108 milliards de dollars E-U. (Tableau 20). Si la population est répartie de manière relativement égale entre les sous-régions, il n'en va pas de même pour l'activité économique. L'Afrique du Nord représentait 37% du PIB régional, suivie de l'Afrique australe (31%), de l'Afrique de l'Ouest (19%), de l'Afrique de l'Est (7%) et de l'Afrique centrale (6%). La croissance du PIB global annuel en Afrique se situait à 5,6%, soit nettement au-dessus de la moyenne mondiale. Le PIB a augmenté le plus en Afrique du Nord et en Afrique australe (environ 7%), contre 6% en Afrique de l'Est, 5% en Afrique de l'Ouest et 3% en Afrique centrale. Le PIB combiné des pays producteurs membres de l'OIBT s'élevait à 225 milliards de dollars E-U et le taux de croissance annuelle à 4,4%.

Tableau 19. Projections démographiques

	Année	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe	Total Afrique
Population totale (millions d'habitants)	2005	189,6	272,5	112,5	292,5	54,9	922,0
	2010	206,3	307,4	129,6	332,1	56,6	1032,0
	2015	223,2	344,5	148,5	375,0	57,9	1149,1
Population urbaine (% du total)	2005	50,2	41,7	39,9	22,1	51,0	37,9
	2010	52,0	44,6	42,9	23,7	54,6	39,9
	2015	54,0	47,6	46,1	25,6	57,4	42,2
Croissance démographique totale (% d'augmentation par an)	2000-05	1,7	2,6	2,8	2,6	1,1	2,3
	2005-10	1,7	2,4	2,8	2,5	0,6	2,3
	2010-15	1,6	2,3	2,7	2,4	0,5	2,2
Croissance de la population urbaine (% d'augmentation par an)	2000-05	2,4	4,0	4,2	3,9	2,0	3,4
	2005-10	2,4	3,8	4,3	3,9	1,5	3,3
	2010-15	2,3	3,6	4,1	4,0	1,3	3,2

Source: Nations Unies (2009a)

Tableau 20. PIB par sous-région

Sous-région	PIB en 2006 (milliards de dollars E-U)	Part (%)	Croissance du PIB en 2006 (% par an)	PIB par habitant en 2006 (dollars E-U)	Croissance du PIB par habitant en 2006 (% par an)
Afrique du Nord	409,1	36,9	7,21	2098,6	5,34
Afrique de l'Ouest	215,4	19,4	4,99	779,8	2,17
Afrique centrale	64,0	5,78	3,16	547,9	0,69
Afrique de l'Est	76,5	6,90	5,74	350,4	2,83
Afrique australe	342,9	30,9	6,88	2 628,5	5,17
Afrique	1 107,9	100	5,60	1 182,6	3,24
Producteurs africains OIBT	208,2	18,8	4,40	779,5	1,96

Remarque: les totaux peuvent ne pas donner un compte juste dû à l'utilisation de chiffres arrondis.

Source: Banque mondiale (2007)

En 2006, le PIB moyen par habitant en Afrique était de 1183 dollars E-U. Le revenu annuel moyen était de 2629 dollars E-U en Afrique du Sud, 2099 dollars E-U en Afrique du Nord, 780 dollars E-U en Afrique de l'Ouest, 548 dollars E-U en Afrique centrale et de seulement 350 dollars E-U en Afrique de l'Est.

Dans l'ensemble, le PIB par habitant en Afrique a progressé de 3,2% en 2006: il était d'environ 5% en Afrique du Nord et en Afrique australe, de 2,8% en Afrique de l'Est et de 2,2% en Afrique de l'Ouest. L'Afrique centrale (0,7%) affichait le plus faible taux de croissance du PIB par habitant, dû en partie aux effets de la guerre civile en République démocratique du Congo.

Demande en bois et produits bois et perspectives

Sous l'effet de la crise financière mondiale, qui a démarré en 2007 sur le marché de l'immobilier aux États-Unis avant de s'étendre au reste du monde, l'économie mondiale devait, selon les projections, entrer en récession en 2009. La croissance annuelle mondiale du PIB réel devait ralentir à 1%, marquant un net ralentissement par rapport au taux de croissance estimé pour 2008 à 2,5%, et l'on attendait une chute du PIB mondial par habitant. Les exportations et importations devaient également ralentir de manière marquée, pour passer d'une augmentation de 19% en 2008 à un recul de 4% en 2009 (Nations Unies 2009b).

L'économie africaine n'est pas à l'abri des retombées de la crise financière mondiale. La Banque africaine de développement (BAfD) a annoncé que les exportations africaines diminueraient de 7% en 2009. L'on anticipait également un ralentissement de la croissance des importations à environ 7% en 2009. Une diminution à 4,1% de la croissance annuelle du PIB réel était attendue, soit une chute d'un point de pourcentage par rapport à 2008. Le taux d'inflation de l'Indice des prix à la consommation devait régresser d'environ 8% par rapport au taux de croissance record de 11% enregistré en 2008. Cette décélération de l'inflation devait stimuler la demande intérieure en biens et services.

L'on anticipait un ralentissement de la croissance des exportations plus marqué en Afrique subsaharienne qu'en Afrique du Nord (Nations Unies 2009b, 2009c). D'autres études (Osakwe 2008, Eghbal 2009, BafD 2009 et FMI 2009a, 2009b) ont décrit la nature et l'ampleur des retombées de la crise financière mondiale sur l'Afrique et ses sous-régions (Afrique du Nord et Afrique subsaharienne). Malgré le ralentissement économique projeté pour 2009, de récentes études sur les perspectives (FMI 2009a, 2009b) ont annoncé que la croissance économique commencerait à se rétablir en Afrique subsaharienne en 2010. Si, selon les projections, l'inflation annuelle globale devait continuer de régresser, elle était toutefois supposée rester élevée dans plusieurs pays de la région, sous l'effet en grande partie de l'augmentation des prix du combustible et des produits alimentaires tout au long du premier semestre 2008.

La crise financière mondiale aura un effet sur les économies officielles des pays africains, mais il sera retardé comparé au monde développé. Toutefois, les perspectives économiques sont favorables sur le moyen à long terme, indiquant que la demande en bois et produits bois enregistrera une forte croissance dans la région.

La crise financière mondiale aura des répercussions significatives sur le secteur forestier africain, car il joue un rôle majeur dans les économies de plusieurs pays de la région. Le Tableau 21 indique les perspectives de la production et de la consommation de bois et produits bois en Afrique pour 2010 et 2020, selon les données de la FAO (2008). La production de bois rond industriel est projetée augmenter de 21 millions de m³ de 2010 à 2020 pour atteindre 93 millions de m³ par an d'ici à 2020. La consommation de sciages est projetée augmenter de 7 millions de m³ pour atteindre 19 millions de m³ par an d'ici à 2020; la consommation de panneaux dérivés du bois est projetée augmenter d'environ un million de m³ pour atteindre 4 millions de m³ par an d'ici à 2020.

Ces projections témoignent du potentiel significatif que les industries des sciages et des panneaux dérivés du bois représentent pour les exportations dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, lesquels détiennent la majeure partie des ressources forestières de la région. On peut également anticiper une forte croissance de la demande en produits de transformation plus poussée; à l'avenir les augmentations de l'offre de ces produits seront réparties de manière plus égale entre les pays que cela n'a été le cas pour les produits de transformation primaire.

Tableau 21. Perspectives de la production et de la consommation annuelles de bois et produits bois (millions de m³)

Année	Bois rond industriel		Sciages		Panneaux dérivés du bois	
	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation
2005	72	68	9	12	3	3
2010	81	77	10	15	3	4
2020	93	88	11	19	4	4

Source: FAO (2008)

3. COMMERCE DES BOIS ET PRODUITS BOIS

Tour d'horizon

Comme indiqué précédemment, les données sur les bois et produits bois posent de sérieuses difficultés, y compris dans les pays disposant de systèmes d'information relativement développés. Les données présentées ci-après présentent fréquemment de grands écarts dans le commerce des bois et produits bois d'une année sur l'autre, alors qu'ils ne reflètent pas systématiquement une réelle évolution. Dans la plupart des cas toutefois, on peut vraisemblablement penser que les données indiquent le sens de l'évolution et c'est la raison pour laquelle elles sont communiquées.

Total des échanges en 2007

En 2007, l'Afrique a importé des bois et produits bois pour une valeur d'environ 4,4 milliards de dollars E-U. (Tableau 22). Les produits primaires

représentaient 68% du total des importations et les PBTS 32%. Les sciages ont été le principal produit importé, représentant 51% du total. Parmi les PBTS, les meubles et éléments d'ameublement en bois constituaient le premier produit d'importation, représentant 24% des importations totales.

En 2007, l'Afrique a exporté des bois et produits bois pour une valeur de 3,78 milliards de dollars E-U.⁴ Les produits primaires représentaient environ 89% du total et les PBTS 11%. Contrairement aux importations, les grumes sont le produit phare des exportations, représentant 44% du total. Au sein des importations, les meubles et éléments d'ameublement en bois constituaient le principal PBTS exporté, représentant les deux tiers du total des PBTS.

Dans l'ensemble, l'Afrique a été un importateur net de bois et produits bois en 2007, affichant un

Tableau 22. Ensemble du commerce africain des bois et produits bois en 2007

Produits	Importations (CAF) (millions de dollars E-U)	Part (%)	Exportations (FOB) (millions de dollars E-U)	Part (%)	Échanges nets (millions de dollars E-U)
Grumes	275,7	6,3	1 659,8	43,9	1 384,1
Sciages	2 238,2	51,1	1 058,4	28,0	-1 179,7
Placages	108,3	2,5	412,0	10,9	303,7
Contreplaqués	272,7	6,2	209,9	5,6	-62,8
Panneaux de particules	28,8	0,7	10,1	0,3	-18,7
Panneaux de fibres	54,2	1,2	9,6	0,3	-44,6
Total produits primaires	2 977,9	68,1	3 359,8	88,9	382,0
Meubles et éléments d'ameublement en bois	1 038,2	23,7	247,0	6,5	-791,2
Charpenterie	165,6	3,8	65,2	1,7	-100,4
Autres PBTS	147,8	3,4	79,3	2,1	-68,5
Moulures	18,2	0,4	23,4	0,6	5,2
Meubles et éléments d'ameublement en canne et bambou	28,2	0,6	5,6	0,1	-22,6
Total PBTS	1 398,0	31,9	420,4	11,1	-977,5
Total produits	4 375,8	100	3 780,3	100	-595,6

Remarque: CAF = coût, assurance et fret; FOB = franco à bord.

Source: CCI/COMTRADE

⁴ À noter que la valeur des exportations est sous-estimée en raison de l'important pourcentage (voire la majeure partie) des exportations transfrontalières qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles (CE 2008a).

déficit commercial combiné d'environ 595 millions de dollars E-U, bien que la situation varie en fonction de la catégorie de produit. L'Afrique a été un exportateur net de produits primaires, avec un surplus commercial en grumes et placages et un excédent de 382 millions de dollars E-U. Concernant les PBTS, l'Afrique a été un exportateur net de moulures. Au sein du déficit commercial global des PBTS (978 millions de dollars E-U), les meubles et éléments d'ameublement en bois représentaient environ 81%.

Commerce intra-africain des bois et produits bois

En 2007, les importations intra-africaines de bois et produits bois se chiffraient à 394 millions de dollars E-U (Tableau 23); les produits primaires en représentaient 77% et les PBTS 23%. Les sciages sont le principal produit primaire, représentant 39% du total des importations, et les meubles et éléments d'ameublement en bois constituaient le principal PBTS, avec 14% des importations totales.

Les exportations intra-africaines de bois et produits bois s'élevaient à 309 millions de dollars E-U en

2007. Les produits primaires représentaient 78% de ce total; les principaux produits sont les sciages (26%), les contreplaqués (24%) et les panneaux de fibres (22%). Les PBTS représentaient 22% des exportations intrarégionales; la principale catégorie de produit est les meubles et éléments d'ameublement en bois (13%). Les écarts entre les valeurs indiquées pour les importations et les exportations s'expliquent par l'impact des coûts du transport (les prix s'entendant CAF dans les valeurs des importations), ainsi que par les insuffisances des statistiques.

Dans l'ensemble, le commerce intra-africain a affiché un déficit de 85 millions de dollars E-U, pour l'essentiel dans les produits primaires (sciages et grumes principalement). La majeure partie du déficit commercial des PBTS est imputable aux meubles et éléments d'ameublement en bois (environ 17 millions de dollars E-U).

Le Tableau 24 montre que, en 2007, le commerce intra-africain des bois et produits bois représentait 9% du total des importations africaines et environ 6% du total des exportations africaines en valeur. Les principaux produits primaires importés sont les grumes (33% de la valeur totale), les placages (20%)

Tableau 23. Commerce intra-africain des bois et produits bois en 2007

Produits	Importations (CAF) (millions de dollars E-U)	Part (%)	Exportations (FOB) (millions de dollars E-U)	Part (%)	Échanges nets (millions de dollars E-U)
Grumes	90,5	23,0	53,8	17,4	-36,7
Sciages	155,2	39,4	81,4	26,4	-73,8
Placages	22,1	5,6	28,6	9,3	6,5
Contreplaqués	28,4	7,2	72,5	23,5	44,1
Panneaux de particules	4,9	1,2	4,5	1,5	-0,4
Panneaux de fibres	3,8	1,0	66,9	21,7	63,1
Total produits primaires	304,8	77,4	242,0	78,4	-62,9
Meubles et éléments d'ameublement en bois	56,7	14,4	39,8	12,9	-16,9
Charpenterie	15,0	3,8	11,5	3,7	-3,5
Autres PBTS	9,8	2,5	13,3	4,3	3,5
Moulures	4,6	1,2	0,9	0,3	-3,7
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	3,0	0,7	1,1	0,4	-1,8
Total PBTS	89,2	22,6	66,8	21,6	-22,3
Total produits	394,0	100	308,8	100,0	-85,2

Remarque: CAF = coût, assurance et fret; FAB = franco à bord.

Source: CCI/COMTRADE

Tableau 24. Part du commerce intra-africain des bois et produits bois au sein du total des échanges commerciaux africains en 2007

Produits	Importations (% de la valeur totale)	Exportations (% de la valeur totale)
Grumes	32,8	0,9
Sciages	6,9	6,0
Placages	20,4	4,9
Contreplaqués	10,4	33,9
Panneaux de fibres	17,0	41,7
Panneaux de particules	7,0	11,5
Total produits primaires	10,2	5,2
Meubles et éléments d'ameublement en bois	5,5	16,1
Charpenterie	9,1	17,7
Autres PBTS	6,7	16,8
Moulures	25,4	4,0
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	10,5	20,5
Total PBTS	6,4	15,9
Total produits	9,0	6,4

Source: CCI/COMTRADE

et les panneaux de particules (17%). Dans les importations de PBTS, les principaux produits sont les moulures (25%), les meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou (11%) et la charpenterie (9%). Dans les exportations intra-africaines, les principaux produits primaires sont les panneaux de particules (42% de la valeur totale des exportations intra-africaines), les contreplaqués (34%) et les panneaux de fibres (12%). Au sein des exportations intra-africaines de PBTS, les principales catégories sont les meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou (21%), la charpenterie (18%) et les meubles et éléments d'ameublement en bois (16%).

Exportations de bois et produits bois par sous-région

Exportations totales

Au cours de la période 2005-2007, les exportations de bois et produits bois ont augmenté en Afrique du Nord (de 17% par an), en Afrique centrale (41%) et en Afrique de l'Est (3%), tandis qu'elles ont enregistré une chute marquée en Afrique de l'Ouest (-23% par an) et, dans une moindre mesure, en Afrique australe (-6%) (Tableau 25). Les taux globaux de croissance annuelle pour l'ensemble de l'Afrique et les producteurs de l'OIBT étaient sensiblement identiques (4%). Au niveau

sous-régional, l'Afrique centrale représentait la majeure partie des exportations de bois et produits bois en 2007 (environ 59% du total), suivie de l'Afrique de l'Ouest (22%) (Figure 27a). Les producteurs africains de l'OIBT représentaient 75% des exportations africaines de bois et produits bois (Figure 27b).

Exportations intra-africaines

Le Tableau 26 montre que les exportations intra-africaines ont affiché une évolution favorable en 2006, comparé à 2005 où elles étaient positives uniquement en Afrique de l'Est (39%), mais le volume d'exportations en provenance de cette sous-région est faible. En Afrique de l'Ouest, les données indiquent que les exportations intra-africaines de bois et produits bois ont chuté d'un considérable 75% en 2006 et que, dans l'ensemble, elles ont reculé de 55%. Les exportations en provenance des producteurs africains de l'OIBT vers d'autres pays africains semblent également avoir sensiblement diminué, de 498 millions de dollars E-U en 2005 à 170 millions de dollars E-U en 2006 (sous l'effet, du moins en partie, d'une diminution des livraisons en provenance des pays ouest-africains membres de l'OIBT).

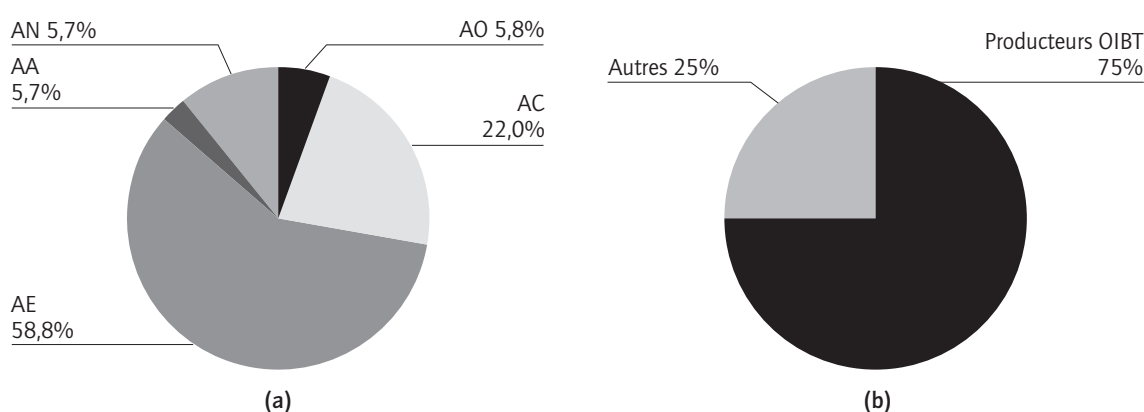
L'Afrique de l'Ouest a été la source principale des

Tableau 25. Exportations africaines de bois et produits bois par sous-région en 2005–2007

Sous-région	Valeur des exportations (millions de dollars E-U)			Évolution annuelle, 2005–2007 (%)	Part en 2007 (%)
	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	162,7	175,5	218,7	17,2	5,8
Afrique de l'Ouest	1 524,9	765,9	830,8	-22,8	22,0
Afrique centrale	1 227,8	1614,8	2 223,6	40,6	58,8
Afrique de l'Est	92,9	85,7	98,7	3,1	2,6
Afrique australe	463,9	357,4	408,5	-6,0	10,8
Total Afrique	3 472,2	2 999,2	3 780,3	4,4	100
Producteurs africains OIBT	2627,5	2 206,1	2 839,2	4,0	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	75,7	73,6	75,1		

Source: CCI/COMTRADE

Figure 27. Part des sous-régions et des producteurs de l'OIBT au sein des exportations totales de bois et produits bois en 2007



Source: CCI/COMTRADE 2007

Tableau 26. Exportations intra-africaines de bois et produits bois par sous-région durant la période 2005–2006

Sous-région	Valeur des exportations intra-africaines (millions de dollars E-U)		Évolution annuelle 2005–06	Part en 2006 (%)
	2005	2006		
Afrique du Nord	10,1	10,0	-0,9	3,6
Afrique de l'Ouest	433,0	107,8	-75,1	38,8
Afrique centrale	65,9	63,6	-3,6	22,9
Afrique de l'Est	17,1	23,8	38,8	8,6
Afrique australe	90,5	72,5	-19,8	26,1
Total Afrique	616,5	277,6	-55,0	100
Producteurs africains OIBT	497,6	169,6	-65,9	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	80,7	61,1		

Source: CCI/COMTRADE

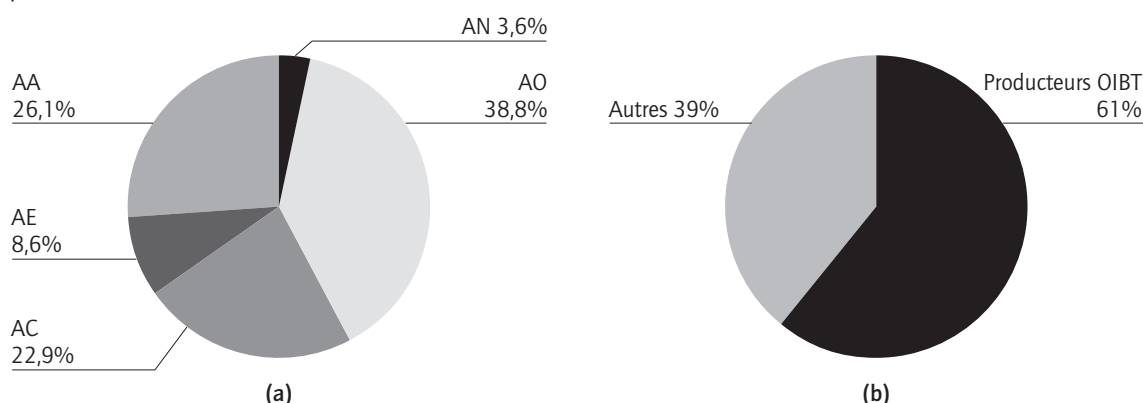
exportations intra-africaines de bois et produits bois en 2006; sa part était de 39% du total, tandis que l'Afrique australe et l'Afrique centrale représentaient 26% et 23% chacune (Figure 28a). Les producteurs africains de l'OIBT représentaient 61% des exportations intra-africaines de bois et produits bois (Figure 28b), une nette réduction, de près de 20%, comparé à l'année précédente.

Potentiel des exportations de bois et produits bois

Il est possible d'estimer le potentiel des exportations à partir de l'écart entre les exportations à l'international et les exportations en direction de l'Afrique.⁵ Le Tableau 27 indique l'évolution du potentiel des exportations de bois et produits bois

de 2005 à 2007 (qui se chiffraient à environ 3,54 milliards de dollars E-U en 2007). Le potentiel des exportations a diminué en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, indiquant que les exportations relatives de ces sous-régions vers des marchés hors Afrique ont augmenté. L'inverse s'est produit en Afrique du Nord et en Afrique centrale. Dans l'ensemble, le potentiel global des exportations africaines a augmenté en moyenne de 12% par an. L'Afrique centrale représentait la majeure partie du potentiel des exportations de bois et produits bois en 2007, suivie de l'Afrique de l'Ouest (Figure 29a); ces deux sous-régions représentaient 83% du potentiel d'exportations de la région en direction de l'Afrique.

Figure 28. Part des sous-régions et des producteurs de l'OIBT au sein des exportations totales de bois et produits bois en 2006



Source: CCI/COMTRADE

Tableau 27. Potentiel estimatif des exportations de bois et produits bois par sous-région durant la période 2005-2007

Sous-région	Valeur potentielle des exportations (millions de dollars E-U)			Évolution annuelle, 2005-2007 (%)	Part en 2007 (%)
	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	152,6	165,5	206,1	17,5	5,8
Afrique de l'Ouest	1 091,9	658,1	711,6	-17,4	20,1
Afrique centrale	1 161,9	1 551,2	2 223,5	45,7	62,9
Afrique de l'Est	75,8	61,9	68,8	-4,6	1,9
Afrique australe	373,5	284,9	327,3	-6,2	9,3
Total Afrique	2 855,7	2 721,7	3 537,4	11,9	100
Producteurs africains OIBT	2 129,9	2 036,5	2 724,0	13,9	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	74,6	74,8	77,0		

Source: CCI/COMTRADE 2003-2007

5 Il s'agit de la méthode employée par le CCI/COMTRADE.

Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, la progression était de 14% par an; ils représentaient environ 77% du potentiel total des exportations africaines (Figure 29b).

Importations de bois et produits bois par sous-région

Importations africaines

Le total des importations africaines de bois et produits bois a augmenté de 9% au cours de la période 2005–2007, pour atteindre 4,38 milliards de dollars E-U en 2007 (Tableau 28). Les importations de bois et produits bois ont progressé en moyenne de 23% par an en Afrique du Nord, de 27% en Afrique de l'Est et de 6% en Afrique australe. En revanche, elles ont régressé en Afrique de l'Ouest (de 23% par an) et en Afrique centrale

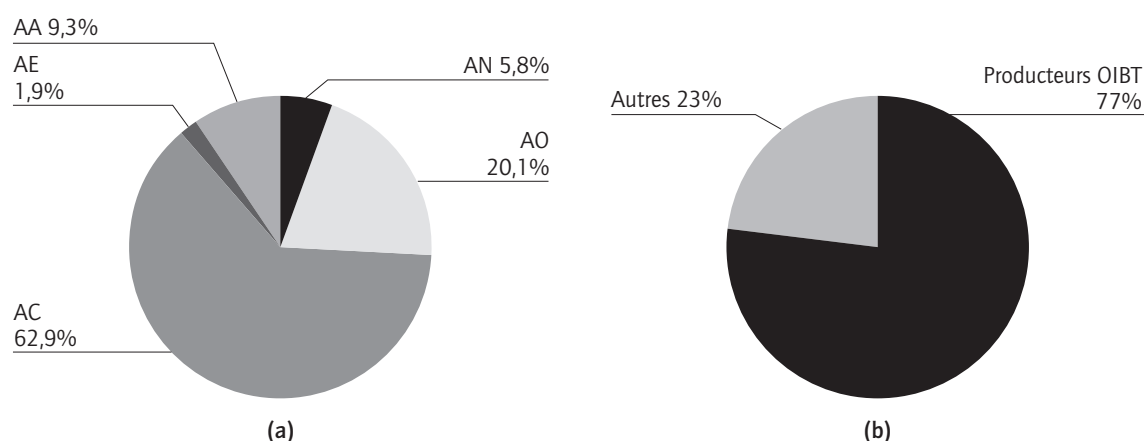
(de 22% par an). Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, les importations ont reculé de 35% par an au cours de cette même période.

En 2007, la majeure partie des importations était opérée en Afrique du Nord (61%), suivie de l'Afrique australe (23%) (Figure 30). La part des importations totales se situait à environ 8% en Afrique de l'Ouest et à 7% en Afrique de l'Est.

Importations intra-africaines

En 2007, le total des importations intra-africaines s'élevait à 394 millions de dollars E-U (Tableau 29). Il convient de noter que, même si l'Afrique du Nord a importé des bois et produits bois pour une valeur de 2,7 milliards de dollars E-U en 2007,

Figure 29. Part des sous-régions et des producteurs de l'OIBT au sein du potentiel d'exportations de bois et produits bois en 2007



Source: CCI/COMTRADE 2007

Tableau 28. Importations africaines de bois et produits bois par sous-région en 2005–2007

Sous-région	Valeur des importations (millions de dollars E-U)			Évolution annuelle, 2005–2007 (%)	Part en 2007 (%)
	2005	2006	2007		
Afrique du Nord	1 832,2	2 137,0	2 665,0	22,7	60,9
Afrique de l'Ouest	630,2	317,3	336,3	-23,3	7,7
Afrique centrale	124,7	61,0	69,1	-22,3	1,6
Afrique de l'Est	190,1	246,7	293,6	27,2	6,7
Afrique australe	907,8	935,2	1 011,8	5,7	23,1
Total Afrique	3 685,0	3 697,3	4 375,8	9,4	100
Producteurs africains OIBT	551,8	166,1	163,7	-35,2	
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	15,0	4,5	3,7		

seulement 4% étaient en provenance d'Afrique. Le total des importations de l'Afrique australe se chiffrait à 1 milliard de dollars E-U, dont 16% provenaient de sources africaines.

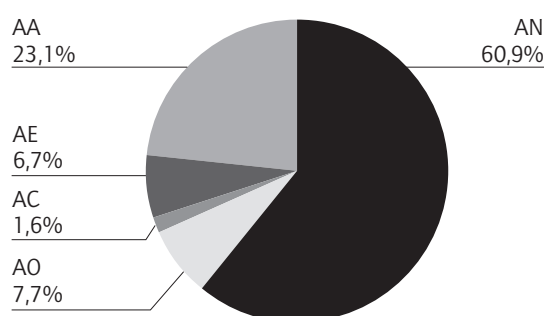
En 2007, l'Afrique australe représentait 41% des importations intra-africaines (Figure 31), malgré une diminution de la valeur de ses importations de 2005 à 2007. Dans les autres sous-régions, les pourcentages étaient les suivants: Afrique du Nord (27%); Afrique de l'Ouest (19%); Afrique de l'Est (13%); et Afrique centrale (0,4%). Dans les pays producteurs de l'OIBT, la part des importations intra-africaines de bois et produits bois a reculé sur cette période, pour atteindre 0,9% en 2007 (Tableau 29). La Figure 31 témoigne de l'importance des importations intra-africaines de bois et produits bois en 2007. Environ 21% des

importations de bois et produits bois en Afrique de l'Ouest sont d'origine africaine. Dix-sept pour cent et 16% des importations totales de bois et produits bois destinées à l'Afrique de l'Est et à l'Afrique australe, respectivement, proviennent d'Afrique. Les importations intra-africaines formaient 10% et 4% chacune du total des importations vers les sous-régions d'Afrique centrale et d'Afrique du Nord.

Balance commerciale nette

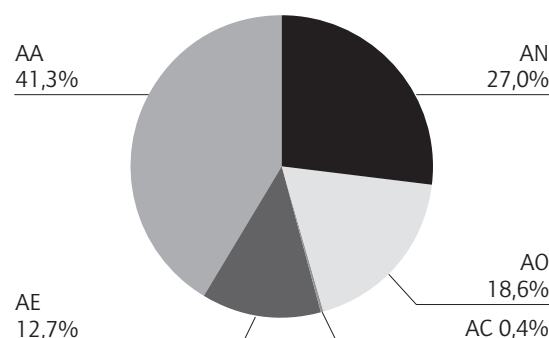
En 2007, l'Afrique de l'Ouest a renversé la tendance de son déficit commercial en bois et produits bois (Tableau 30), atteignant des excédents commerciaux de 46 millions et 494 millions de dollars E-U, respectivement. La balance commerciale de l'Afrique centrale a affiché un déficit au plan intra-

Figure 30. Part des importations africaines de bois et produits bois par sous-région en 2007



Source: CCI/COMTRADE

Figure 31. Part des importations intra-africaines par sous-région en 2007



Source: CCI/COMTRADE 2003-2007

Tableau 29. Importations intra-africaines de bois et produits bois en 2005-2007

Sous-région	Valeur des importations intra-africaines (millions de dollars E-U)		Évolution annuelle, 2005-07 (%)	Part en 2007 (%)	Part des importations totales en 2007 (%)
	2005	2007			
Afrique du Nord	88.2	106.3	20.5	27.0	4.0
Afrique de l'Ouest	68.4	73.2	7.0	18.6	21.8
Afrique centrale	7.3	1.7	-76.0	0.4	2.5
Afrique de l'Est	27.3	50.1	83.5	12.7	17.1
Afrique australe	171.9	162.6	-5.4	41.3	16.1
Total Afrique	363.1	394.0	8.5	100	9.0
Producteurs africains OIBT	13.1	3.7	-41.5		2.3
Part des producteurs africains OIBT dans le Total Afrique (%)	3.6	0.9			

Source: CCI/COMTRADE 2003-2007

Tableau 30. Commerce net des bois et produits bois par sous-région en 2007

Sous-région	Commerce intra-africain	Commerce africain
	(millions de dollars E-U)	
Afrique du Nord	-93,7	-2 446,3
Afrique de l'Ouest	45,9	494,5
Afrique centrale	-1,7	2 154,5
Afrique de l'Est	-20,3	-194,9
Afrique australe	-81,4	-603,3
Afrique	-151,1	-595,6
Producteurs africains OIBT	111,5	2 671,7

Source: CCI/COMTRADE 2003-07

africain (1,7 million de dollars E-U), mais un excédent sur le plan du commerce africain (2,15 milliards de dollars E-U). Le commerce intra-africain et le commerce africain des bois et produits bois ont enregistré des déficits en Afrique du Nord, Afrique de l'Est et Afrique australe. Les balances commerciales globales du commerce intra-africain et du commerce total des bois et produits bois ont affiché des déficits de 151 millions et 596 millions de dollars E-U respectivement). Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, le commerce intra-africain (111 millions de dollars E-U) et le commerce africain (2,67 milliards de dollars E-U) ont tous deux enregistré un excédent.

Exportations de bois et produits bois par produit

Les données se rapportant aux exportations africaines souffrent de déficiences dans les statistiques et de l'absence de données pour certains pays qui ne communiquent pas de chiffres. La synthèse qui suit donne un aperçu provisoire des produits primaires et PBTS fondé sur les données disponibles.

Exportations africaines de bois et produits bois par produit

Produits primaires

En 2007, la valeur totale des exportations de bois et produits bois primaires se chiffrait à 3,36 milliards de dollars E-U, soit 89% du total des recettes d'exportation générées par les bois et produits bois. Les grumes représentaient 44% du total des recettes d'exportation, suivies des sciages (28%) et des placages (11%). La part des contreplaqués, panneaux de particules et panneaux de fibres

confondus était d'environ 6% (Tableau 31). Pour les produits primaires et les PBTS combinés, la valeur a augmenté en moyenne de 4,4% par an au cours de la période 2005-2007. Cette progression s'explique en grande partie par la poussée de la valeur des grumes (44% par an), sciages (21%) et placages (9%) à l'exportation. Le chiffre des exportations de contreplaqués (-37% par an), panneaux de particules (-25%) et panneaux de fibres (-45%) a reculé.

Produits secondaires

En 2007, le chiffre des exportations de PBTS s'élevait à 420 millions de dollars E-U, un montant nettement en deçà de celui enregistré en 2005 (Tableau 31); dans l'ensemble, les exportations totales de PBTS ont reculé de 14% par an durant la période 2005-2007; seule la catégorie de PBTS « meubles et éléments d'ameublement en bois » a vu sa valeur augmenter (d'environ 3% par an). En 2007, les meubles et éléments d'ameublement en bois constituaient le produit phare des exportations, représentant 59% du total, mais la valeur des exportations de charpenterie, moulures, meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou, et 'autres' PBTS a reculé. Ces diminutions témoignent de l'érosion de la compétitivité de l'Afrique sur les marchés internationaux des PBTS.

Exportations intra-africaines de bois et produits bois par produit

En 2007, les exportations de bois et produits bois en direction des marchés africains se chiffraient à environ 243 millions de dollars E-U (Tableau 32). Ce chiffre, qui est de plus de moitié inférieur à la valeur de 2005, indique une rapide dégradation des marchés régionaux des produits primaires (les

Tableau 31. Exportations intra-africaines de bois et produits bois par produit en 2005–2007

Produit	Exportations totales (millions de dollars E-U)			Structure des exportations en 2007 (%)	Évolution annuelle en 2005–2007 (%)
	2005	2006	2007		
Grumes	881,4	959,6	1 659,8	43,9	44,2
Sciages	740,9	955,3	1 058,4	28,0	21,4
Placages	348,1	323,3	412,0	10,9	9,2
Contreplaqués	796,6	220,1	209,9	5,6	-36,8
Panneaux de particules	20,5	19,9	10,1	0,3	-25,3
Panneaux de fibres	101,8	38,6	9,6	0,3	-45,3
Total produits primaires	2 889,3	2 516,7	3 359,8	88,9	8,1
Meubles et éléments d'ameublement en bois	232,2	205,6	247,0	6,5	3,2
Charpenterie	105,1	74,0	65,2	1,7	-19,0
Autres PBTS	167,8	144,3	79,3	2,1	-26,4
Moulures	60,7	47,5	23,4	0,6	-30,7
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	17,2	11,2	5,6	0,1	-33,7
Total PBTS	583,0	482,6	420,4	11,1	-13,9
Tous produits	3 472,2	2 999,2	3 780,3	100	4,4

Source: CCI/COMTRADE 2003–07

Tableau 32. Exportations intra-africaines de bois et produits bois par produit durant la période 2005–2007

Produit	Valeur des exportations intra-africaines (millions de dollars E-U)			Structure des exportations en 2007	Évolution annuelle en 2005–07 (%)	Part des exportations totales en 2007
	2005	2006	2007			
Grumes	32,2	29,2	15,5	6,4	-25,9	0,9
Sciages	85,6	81,6	63,9	26,3	-12,7	6,0
Placages	56,7	20,7	20,3	8,4	-32,1	4,9
Contreplaqués	367,7	77,8	71,1	29,3	-40,3	33,9
Panneaux de particules	8,9	8,8	4,2	1,7	-26,4	41,7
Panneaux de fibres	5,7	5,4	1,1	0,5	-40,4	11,5
Total produits primaires	556,9	223,5	176,2	72,5	-34,2	5,2
Meubles et éléments d'ameublement en bois	40,7	30,0	39,8	16,4	-1,1	16,1
Charpenterie	6,1	8,4	11,5	4,7	44,2	17,7
Autres PBTS	7,7	11,2	13,3	5,5	36,5	16,8
Moulures	2,8	2,0	0,9	0,4	-33,5	4,0
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	2,3	2,5	1,1	0,5	-25,2	20,5
Total PBTS	59,6	54,1	66,7	27,5	5,9	15,9
Tous produits	616,5	277,6	242,9	100,0	-30,3	6,4

Source: CCI/COMTRADE 2003–2007

exportations, peu élevées, de PBTS ont légèrement augmenté au cours de cette période).

Produits primaires

Au cours de la période 2005–2007, les exportations intra-africaines de produits primaires ont reculé au rythme d'environ 34% par an (Tableau 32). La tendance similaire observée sur tous les produits individuels de cette catégorie a été particulièrement marquée pour les contreplaqués et panneaux de particules (40% chacun). Dans la région, les contreplaqués sont le principal produit traité, représentant 29% du total des recettes intra-africaines d'exportation en 2007, suivis des sciages (26%) et des placages (8%). Les grumes représentaient seulement 6% et les panneaux de particules et panneaux de fibres confondus environ 2%.

Produits secondaires

De 2005 à 2007, les exportations intra-africaines de PBTS ont augmenté d'environ 6% (Tableau 32). La charpenterie et 'autres' PBTS ont progressé le plus rapidement, tandis que les autres catégories, dont les volumes négociés sont faibles, ont reculé. Le flux principal des échanges portait sur les meubles et éléments d'ameublement en bois (environ 40 millions de dollars E-U en 2007).

Exportations de bois et produits bois par pays sélectionné

Les données d'exportation souffrent en raison des insuffisances statistiques et des pays qui ne les communiquent pas. Nous avons tenté ci-après de donner un panorama de la performance dans une sélection de pays africains exportateurs de bois et produits bois.

Exportations africaines

Sur le chiffre de 3,78 milliards de dollars E-U enregistré en 2007 pour les exportations totales de bois et produits bois, le Gabon et le Cameroun en représentaient chacun 25% et 17%, contre 10% pour la Côte d'Ivoire et le Ghana. Au sein des exportateurs africains non tropicaux, l'Afrique du Sud représentait 6%, l'Égypte 3% et le Maroc 2%. Si les pays producteurs africains membres de l'OIBT sont, dans l'ensemble, les premiers exportateurs de bois et produits bois, les pays non tropicaux dominent quant à eux les exportations de PBTS.

Exportations intra-africaines

En 2007, les principales sources du commerce intra-africain des bois et produits bois étaient l'Afrique du Sud, le Ghana et la Côte d'Ivoire qui, à eux trois, représentaient 75% de la valeur totale des exportations intra-africaines de bois et produits bois. En Côte d'Ivoire et au Ghana, les exportations en direction d'autres pays africains sont presque entièrement constituées de produits primaires (98% et 99% chacun de la valeur totale des exportations). Les principaux marchés des sciages de la Côte d'Ivoire étaient le Sénégal, la Tunisie et le Cap Vert. Côté Ghana, ses principaux marchés étaient le Sénégal, l'Afrique du Sud et le Niger. Les PBTS représentaient 61% de la valeur totale des exportations de l'Afrique du Sud vers d'autres pays africains. Les grands marchés des PBTS étaient l'Angola, le Mozambique et la Zambie.

Le Tableau 33 montre que, en 2007, la part intra-africaine du total des exportations nationales de produits était la plus élevée en Afrique du Sud (32%), suivie du Ghana (18%), de la Côte d'Ivoire (14%) et du Maroc (3%). La part intra-africaine du total des exportations nationales de PBTS était de 32% en Afrique du Sud, 14% en Côte d'Ivoire, 6% au Maroc et 3% au Ghana.

Importations de bois et produits bois par produit

Importations totales de bois et produits bois

En 2007, le marché africain des importations de bois et produits bois se chiffrait à 4,38 milliards de dollars E-U, soit 18% de plus qu'en 2005; ce chiffre indique une opportunité commerciale en rapide croissance pour les exportateurs. Plus des trois quarts du total étaient constitués de produits primaires, mais l'augmentation a été la plus rapide pour les PBTS.

Produits primaires

En 2007, la valeur des importations totales de produits primaires s'élevait à environ 2,98 milliards de dollars E-U, avec une croissance annuelle de 6% par an au cours de la période 2005–2007 (Tableau 34). Cette progression a été la plus forte pour les sciages (26%), suivis des grumes (12%), mais la valeur des importations de panneaux dérivés du bois a rapidement reculé. Les sciages étaient la principale composante des importations totales,

Tableau 33. Part intra-africaine, en valeur, des pays sélectionnés au sein des exportations totales de bois et produits bois en 2007

Produit	Total (tous pays)	Dont:				
		Côte d'Ivoire	Ghana	Maroc	Afrique du Sud	Autres
	(% de la valeur totale de la catégorie de produit)					
Grumes	0,9	0,0	10,5	48,6	41,1	0,3
Sciages	6,0	13,7	7,3	35,7	41,2	6,9
Placages	4,9	7,2	12,0	0,0	4,3	17,7
Contreplaqués	33,9	36,3	45,4	0,0	30,8	43,6
Panneaux de particules	41,7	0,0	2,5	0,0	48,1	40,9
Panneaux de fibres	11,5	0,0	0,8	0,0	0,0	39,5
Total produits primaires	5,2	13,6	18,7	1,3	32,4	3,9
Meubles et éléments d'ameublement en bois	16,1	45,0	28,5	8,0	39,3	18,1
Charpenterie	17,7	11,2	9,0	28,8	16,3	25,3
Autres PBTS	16,8	11,7	0,8	0,8	36,6	15,7
Moulures	4,0	0,0	3,0	0,0	13,0	5,7
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	20,5	22,7	17,2	1,4	0,0	38,8
Total PBTS	15,9	13,8	3,0	5,9	31,7	18,3
Tous produits	6,4	13,6	17,7	3,2	32,0	5,5

Source: CCI/COMTRADE 2003–2007

Tableau 34. Importations totales de bois et produits bois par produit durant la période 2005–2007

Produit	Valeur des importations totales (millions de dollars E-U)			Structure des importations en 2007 (%)	Évolution annuelle en 2005–2007 (%)
	2005	2006	2007		
Grumes	224,2	248,5	275,7	6,3	11,5
Sciages	1 474,5	1 658,4	2 238,2	51,1	25,9
Placages	133,1	93,8	108,3	2,5	-9,3
Contreplaqués	625,2	346,9	272,7	6,2	-28,2
Panneaux de particules	62,2	71,0	28,8	0,7	-26,8
Panneaux de fibres	144,8	150,3	54,2	1,2	-31,3
Total produits primaires	2 663,9	2 568,9	2 977,9	68,1	5,9
Meubles et éléments d'ameublement en bois	702,7	780,9	1 038,2	23,7	23,9
Charpenterie	117,5	125,3	165,6	3,8	20,5
Autres PBTS	119,6	120,7	147,8	3,4	11,8
Moulures	25,4	32,6	18,2	0,4	-14,2
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	55,9	68,9	28,2	0,6	-24,8
Total PBTS	1 021,1	1 128,3	1 398,0	31,9	18,5
Total (tous produits)	3 685,0	3 697,3	4 375,8	100	9,4

Source: CCI/COMTRADE 2003–2007

avec une valeur totale de 2,24 milliards de dollars E-U en 2007. Au sein des panneaux, les contreplaqués étaient le produit le plus important, représentant 6% des importations totales en 2007. La part des placages était d'environ 3%, tandis que celle du total combiné des importations de panneaux de particules et panneaux de fibres atteignait environ 2%.

Produits secondaires

En 2007, la valeur totale des importations de PBTS se chiffrait à 1,4 milliard de dollars E-U, soit 32% du chiffre des importations tous bois et produits bois confondus. Les meubles et éléments d'ameublement en bois étaient le principal produit dans cette catégorie, représentant 24% de la valeur totale des importations de bois et produits bois en 2007. Les importations totales de PBTS ont augmenté de 19% par an de 2005 à 2007. Les meubles et éléments d'ameublement en bois, la charpenterie et les autres PBTS ont tous enregistré des taux de croissance significatifs, mais les valeurs des importations de moulures et de meubles et

éléments d'ameublement en rotin et bambou ont connu un recul.

Importations intra-africaines de bois et produits bois par produit

En 2007, les importations intra-africaines ont enregistré un chiffre total de 394 millions de dollars E-U, soit environ 45 millions de dollars E-U de plus qu'en 2006 (Tableau 35). Plus des trois quarts de cette valeur sont imputables aux produits primaires. Si les exportateurs africains jouissent d'un avantage concurrentiel dans l'offre en produits primaires, notamment les sciages et grumes, sur les marchés africains, aucune poussée sensible n'a été constatée sur le plan des PBTS qui exigent une main-d'œuvre abondante, dû à la forte concurrence des fournisseurs asiatiques (notamment d'Asie du Sud-Est).

Produits primaires

Durant la période 2005-2007, les importations intra-africaines de produits primaires, tous confondus, ont enregistré une augmentation de 9%

Tableau 35, Importations africaines de bois et produits bois durant la période 2005-2007

Produit	Valeur des importations intra-africaines (millions de dollars E-U)			Structure des importations en 2007 (%)	Évolution annuelle en 2003-2007 (%)	Part des importations de tous pays en 2007 (%)
	2005	2006	2007			
Grumes	55,4	68,3	90,5	23,0	31,6	32,8
Sciages	143,9	130,6	155,2	39,4	3,9	6,9
Placages	23,0	19,3	22,1	5,6	-2,1	20,4
Contreplaqués	23,8	25,4	28,4	7,2	9,8	10,4
Panneaux de particules	4,4	4,1	4,9	1,2	6,4	17,0
Panneaux de fibres	8,7	9,2	3,8	1,0	-28,2	7,0
Total produits primaires	259,2	256,9	304,8	77,4	8,8	10,2
Meubles et éléments d'ameublement en bois	69,8	58,5	56,7	14,4	-9,3	5,5
Charpenterie	16,7	15,2	15,0	3,8	-5,1	9,1
Autres PBTS	9,4	8,5	9,8	2,5	2,2	6,7
Moulures	4,1	5,5	4,6	1,2	6,1	25,4
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	3,9	4,5	3,0	0,7	-12,2	10,5
Total PBTS	104,0	92,2	89,2	22,6	-7,1	6,4
Total (tous produits)	363,1	349,1	394,0	100,0	4,3	9,0

Source: CCI/COMTRADE 2003-2007

par an. Le commerce des grumes, sciages, contreplaqués et panneaux de particules a progressé, mais celui des placages et panneaux de particules a reculé.

Les sciages ont été le premier produit primaire importé par les pays africains à partir d'autres pays africains: en 2007, la valeur des importations de sciages se chiffrait à 155 millions de dollars E-U, soit 39% de la valeur totale des importations intra-africaines de bois et produits bois. Les importations de grumes ont constitué 23% du chiffre total.

Produits secondaires

En 2007, la valeur totale des importations intra-africaines de PBTS s'est élevée à 89 millions de dollars E-U, soit 23% du chiffre total des importations intra-africaines de bois et produits bois. Dans l'ensemble, la valeur des PBTS importés par des pays africains à partir d'autres pays africains a reculé de 7% par an au cours de la période 2005–2007. La valeur des importations de meubles et éléments d'ameublement en bois, charpenterie et meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou a diminué, bien que ces catégories de produit représentaient près des deux tiers de la valeur totale des importations intra-africaines de PBTS. La valeur des importations intra-africaines d'autres PBTS et de moulures a augmenté au cours de cette période, mais elle représentait seulement 17% du marché.

Importations de bois et produits bois par pays sélectionné

Les données sur les importations de bois et produits bois par pays affichent des tendances similaires à celles des exportations, mais les difficultés rencontrées en raison des insuffisances des statistiques et de la non-communication des chiffres sont plus graves.

Importations totales

En 2007, l'Égypte représentait environ 1% de la valeur totale des importations de bois et produits bois, suivie du Maroc (16%), de l'Afrique du Sud (12%) et de l'Algérie (11%). Les autres grands marchés d'importation sont la Tunisie (5%), la Libye (4%), le Sénégal (3%) et Maurice (2%). Le chiffre total des importations de produits primaires s'élevait à 3 milliards de dollars E-U, dont 30% imputables au marché égyptien (881 millions de dollars E-U), suivi du Maroc (20%, 587 millions de

dollars E-U). Le marché algérien se chiffrait à 414 millions de dollars E-U, en faisant le troisième marché derrière l'Égypte et le Maroc. Pour les PBTS, les principaux marchés d'importation sont l'Afrique du Sud et le Maroc, avec un chiffre total de 264 millions de dollars E-U et 115 millions de dollars E-U chacun.

Importations intra-africaines

Selon les données disponibles pour 2007, les importations intra-africaines de bois et produits bois étaient essentiellement constituées de produits primaires (304 millions de dollars E-U). Les principaux pays importateurs étaient le Maroc (84 millions de dollars E-U), l'Afrique du Sud (59 millions de dollars E-U) et le Sénégal (55 millions de dollars E-U). Les principaux marchés des PBTS étaient l'Afrique du Sud (8 millions de dollars E-U) et le Maroc (4 millions de dollars E-U).

En 2007, la part intra-africaine des importations totales de bois et produits bois a été la plus importante au Sénégal (42%), suivi de Maurice (17%), du Maroc et de l'Afrique du Sud (13% chacun), et de la Tunisie (8%) (Tableau 36). Près de la moitié (48%) des importations sénégalaises de produits primaires provenaient de sources africaines. Les sciages, placages et contreplaqués constituaient les produits principaux. Pour les PBTS, les importations du Sénégal en provenance d'autres pays africains représentaient seulement 4% du chiffre total des échanges commerciaux. La situation était similaire à Maurice, où environ 20% des importations de produits bois primaires, contre seulement 0,9% des importations de PBTS, étaient de provenances africaines.

Commerce transfrontalier des bois et produits bois

Sources d'information

En 2008, la Commission européenne a financé des études sur les flux transfrontaliers de bois et produits bois en Afrique de l'Ouest (CE 2008a) et en Afrique centrale (CE 2008b) afin de préparer le terrain des accords de partenariat volontaire conçus pour lutter contre le commerce illicite des bois et produits bois. Les deux études ayant des objectifs différents, elles ont donné des résultats distincts, qui sont indiqués ci-après.

Tableau 36. Part intra-africaine des importations totales de bois et produits bois dans les pays sélectionnés, en 2007 (%)

Produit	Total (tous pays)	Dont:					
		Maroc	Maurice	Afrique du Sud	Sénégal	Tunisie	Autres
Grumes	32,8	36,3	24,9	46,9	30,2	24,4	37,2
Sciages	6,9	6,4	24,8	22,2	49,9	4,9	5,3
Placages	20,4	39,3	4,2	13,0	47,8	38,6	10,8
Contreplaqués	10,4	16,5	1,1	12,3	49,3	13,3	8,6
Panneaux de particules	17,0	1,8	18,4	22,5	6,5	0,1	26,6
Panneaux de fibres	7,0	1,2	0,4				18,1
Total produits primaires	10,2	14,4	20,4	21,5	48,1	8,5	10,0
Meubles et éléments d'ameublement en bois	5,5	3,9	2,1	2,6	2,1	4,3	7,9
Charpenterie	9,1	1,8	13,5	3,2	5,6	0,1	12,5
Autres PBTS	6,7	1,3	12,0	1,3	13,2	3,5	13,6
Moulures	25,4	0,3	19,4	38,1		5,8	31,7
Meubles et éléments d'ameublement en rotin et bambou	10,5	0,6	2,6		12,6		13,8
Total PBTS	6,4	3,2	5,3	3,1	4,0	3,0	9,4
Total (tous produits)	9,0	12,5	16,8	12,5	42,0	8,1	9,7

Source: CCI/COMTRADE 2003–2007

L'expérience de l'Afrique de l'Ouest*Principaux flux de bois et produits bois*

S'il existe un commerce sous-régional, il est en grande partie de nature non officielle, peu réglementé et prospère en toute liberté sans se préoccuper de l'origine illicite de la majeure partie de la matière première. Les principaux flux de bois et produits bois se présentent comme suit (CE 2008a):

- sciages de la Côte d'Ivoire et du Ghana en direction du Sahel
- grumes et sciages du Cameroun en direction des États Nord du Nigéria
- contreplaqués du Ghana en direction du Bénin, du Nigéria et du Togo
- sciages de la Guinée Conakry et du Libéria en direction de la Côte d'Ivoire
- sciages de la Sierra Leone en direction de la Guinée Conakry

- sciages du Ghana et du Nigéria en direction du Bénin et du Togo.

Importance des marchés sous-régionaux

En raison du peu d'informations disponibles, il est impossible de quantifier le volume ou la valeur du commerce sous-régional. Il est toutefois possible de formuler quelques observations sur les tendances et principaux produits et routes des échanges comme suit:

- Les grumes de teck prélevées dans les plantations de Côte d'Ivoire sont devenues une composante importante du commerce transfrontalier du bois. Une grande partie de la production est apparemment acheminée via le Burkina Faso au Ghana et au Togo, où elle est transformée et réexportée, ou réexportée sans avoir été transformée, principalement à destination de l'Inde. L'ampleur de ces échanges est si importante que le teck est désormais la principale essence exportée par le Ghana, en dépit du fait que ce pays ne détient que peu de

plantations de teck et qu'il n'existe pas de données officielles sur les importations de cette essence. Le Bénin, le Togo et le Nigéria disposent de surfaces considérables de plantations de teck. Le teck du Bénin est exporté illicitement soit directement, soit via le Togo, et il est exporté directement du Nigéria.

- Les marchés régionaux, notamment le Nigéria, sont d'une importance majeure pour les fabricants ghanéens de contreplaqués, qui ne se posent pas, ou guère, la question de savoir si la matière première employée est de provenance légale. La diminution incessante de la ressource forestière au Nigéria et de la filière bois laisse augurer que le commerce transfrontalier des sciages et des contreplaqués va augmenter.
- Dépourvue de ressources en bois, la région du Sahel dépend entièrement de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Togo pour s'approvisionner en bois. Cette dépendance, qui va perdurer, augmentera la pression sur les ressources forestières qui subsistent dans la région.

L'expérience de l'Afrique centrale

Principaux flux des bois et produits bois

L'étude sur les flux transfrontaliers en Afrique centrale (CE 2008b) a examiné les exportations directes et les flux transfrontaliers de grumes et de bois primaires transformés (sciages, placages et contreplaqués). Les principaux flux ont été recensés comme suit:

- grumes et bois primaires transformés du Congo, du Gabon et de la République centrafricaine en direction du Cameroun
- grumes et bois primaires transformés du Congo en direction du Cameroun.

L'étude souligne également les flux moins importants de grumes et bois transformés en provenance de pays exportateurs vers le Tchad, le Soudan, la République démocratique du Congo et la Guinée équatoriale.

Importance des exportations en transit

En 2006, le commerce transfrontalier représentait seulement 14% de l'ensemble des flux de bois entre le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Cameroun. Le flux transfrontalier de grumes en termes de pourcentage des exportations totales de grumes était de 56% pour le Cameroun (684 000 m³), 27% pour la République centrafricaine, 25% pour le Congo et 2% chacun pour le Gabon et la République démocratique du Congo. Le flux transfrontalier de bois primaires transformés constituait 36% (222 000 m³) du total des exportations de bois primaires transformés en provenance du Cameroun, dont 26% pour le Congo et 10% pour la République centrafricaine. Quarante-six pour cent des grumes et bois primaires transformés qui ont été exportés de Douala et de Kribi en 2006 provenaient d'un pays autre que le Cameroun.

4. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DES EXPORTATIONS

Les informations disponibles sur les caractéristiques du marché des bois et produits bois dans les pays africains sont rares; le présent chapitre a puisé dans les études de cas de pays portant sur une sélection de pays exportateurs et importateurs. En général, les utilisations finales des bois et produits bois sont majoritairement similaires dans les pays africains membres de l'OIBT et dépendent de l'envergure et de la structure des industries de transformation plus poussée dans le pays.

Essences et utilisations finales des bois et produits bois importés

Au *Maroc*, les industries d'ouvrage du bois emploient essentiellement des essences de résineux, ainsi que de faibles volumes d'essences de feuillus tropicaux ou tempérés. La filière de la fabrication de meubles et d'ébénisterie utilise des bois de feuillus pour fabriquer des produits de haute qualité et des bois de conifères pour les articles de valeur inférieure. Dans le bâtiment, on utilise en général des sciages de bois de résineux de qualité inférieure; la matière première provient d'Amérique du Sud ou d'Europe. Les bois tropicaux sont essentiellement utilisés à des fins spécialisées dans des applications exigeant des caractéristiques décoratives et structurelles (Khattabi et collab. 2009).

Sur le marché *nigérian*, la filière nigérienne de transformation du bois utilise les produits primaires (grumes, sciages, placages et contreplaqués) comme entrants. Les PBTS importés sont employés dans les segments de marché à haute valeur, tel que le mobilier de maison ou de bureau et pour les revêtements en parquet (Ajewole 2009).

Traditionnellement, on privilégie les essences qui étaient auparavant disponibles dans le pays, mais qui ne peuvent plus aujourd'hui être fournies en quantité suffisante.

En *Afrique* du Sud, la popularité grandissante des parquets en bois massif a stimulé la demande en bois africains, notamment le *kiaart* (*Pterocarpus angolensis*), qui est jugé aussi attractif que résistant à l'usage. La majeure partie des châssis de fenêtre et de porte en bois de feuillus qui sont utilisés en Afrique du Sud sont fabriqués à l'aide de *meranti*.

Les placages de *Meranti* sont aussi largement utilisés dans le secteur de l'installation de magasins et de la fabrication de portes. Il n'est toutefois pas considéré comme étant un bois noble, mais comme un bon bois de feuillus à usage général (Howard 2009).

Circuits de distribution des bois et produits bois

En général, le commerce des bois et produits bois est en majeure partie opéré par des négociants traditionnels spécialisés dans le bois qui disposent en outre de capacités de stockage. Seuls quelques grands utilisateurs achètent directement à des fournisseurs étrangers. Si les grands industriels de la transformation s'intéressent aux importations directes, le commerce reste toutefois alimenté par des négociants spécialisés. Les marges sont en général très élevées, notamment dans le commerce des bois de feuillus tropicaux. Les produits africains ne sont pas particulièrement privilégiés, sauf sans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

En *Côte d'Ivoire*, les négociants de la sous-région d'Afrique de l'Ouest (Niger, Mali et Nigéria), qui jouent de manière générale un rôle important dans la distribution des produits bois, traitent essentiellement des produits de qualité inférieure. Ils fournissent également les pays voisins, encore que ce commerce transfrontalier n'apparaisse pas obligatoirement dans les statistiques officielles sur les échanges commerciaux.

En *Égypte*, les importateurs du secteur privé représentent plus de 90% des besoins égyptiens en sciages de résineux, tandis que les entreprises d'État en assurent 10%. La majeure partie des importateurs du secteur privé, qui sont des négociants et non des utilisateurs finaux, sont implantés dans la ville portuaire d'Alexandria (Mansour 2009).

Au *Maroc*, les importations de bois et produits bois ne sont pas réglementées, mais en raison des capitaux nécessaires pour les importations, le marché est dominé par les grandes entreprises situées principalement à Casablanca. Ces dernières vendent des bois et produits bois à des négociants en bois qui les revendent à des fabricants, des

utilisateurs finaux ou des détaillants (Khattabi et collab. 2009).

Au *Nigéria*, les grumes sont importées directement par des scieries de contreplaqués, tandis que les circuits de distribution des autres bois et produits bois comportent en général un importateur, un détaillant et un consommateur final. Dans le cas de la filière meubles, la chaîne de distribution est parfois court-circuitée lorsque l'industrie du meuble achète directement à l'importateur (Ajewole 2009).

En *Afrique* du Sud, plusieurs acteurs sont présents sur le marché des bois et produits bois; d'échelles diverses, ils vont des activités individuelles non officielles aux entreprises privées relativement importantes qui sont établies depuis de longues années. Les principaux circuits du commerce des bois et produits bois se présentent comme suit (Howard 2009):

- *Concessionnaires forestiers*. Il s'agit en général de petites entreprises à qui a été attribuée une concession située dans un pays voisin afin de prélever du bois et qui envoient le bois en Afrique du Sud, où elles le vendent à quiconque a besoin de bois.
- *Transporteurs*. Des volumes considérables de marchandises sont exportés d'Afrique du Sud. Souvent, les transporteurs chargent au voyage de retour leurs camions de bois pour le vendre directement sur le marché.
- *Importateurs*. Il s'agit plutôt de plus grandes entreprises mieux implantées qui importent auprès d'un réseau de fournisseurs et vendent à des négociants en bois, bien que certains exploitent leurs propres commerces de détail, en grande partie pour des raisons de commercialisation. Quelques importateurs exportent également du bois en direction de l'Asie et de l'Europe. Certains importateurs sèchent en étuve des bois qui ont été partiellement séchés à l'air libre avant de les vendre.
- *Négociants en bois*. Ils jouent un rôle important au sein des importations et de la distribution des bois et produits bois africains. Les négociants en bois sont enclins à acheter aux importateurs et à vendre directement aux fabricants et au secteur des petits détaillants. Certains importateurs sèchent en étuve des bois qui ont été partiellement séchés à l'air libre et surclassent

éventuellement les planches en triant, sciant de nouveau et ajoutant de l'épaisseur aux bois avant de les vendre à leurs clients.

- *Fabricants*. Chez les petits fabricants, la tendance est d'acheter auprès de négociants en bois et importateurs, mais certains grands fabricants importent une partie de leur bois directement.
- *Commerces de détail*. Chez les petits commerces de détail, la tendance est d'acheter auprès des négociants en bois et importateurs, tandis que certaines des grandes chaînes soit importent directement, soit achètent auprès d'importateurs bien établis.

Aucune tendance claire n'apparaît concernant les marges spécifiques que les divers circuits ajoutent aux bois de feuillus africains importés. Les marges vont de 10% à 50% et plus, en fonction de la charge de travail que l'acteur doit accomplir pour exécuter la vente des bois et produits bois, de la rareté relative du bois et/ou de sa demande, et de sa classe. Les acteurs de type négociants qui opèrent à partir d'une zone industrielle en dehors de la ville et qui détiennent des stocks limités disent ajouter une marge de 30 à 50%, tandis que les commerces de détail des grands centres commerciaux et des galeries commerciales majorent leurs marchandises de 50 à 100%.

Préférences en faveur des bois et produits bois africains

En général, les marchés africains des bois et produits bois importés accordent de l'importance aux prix et moins à la qualité du produit, à partir du moment où les exigences minimales sont satisfaites. La situation varie toutefois d'un pays à l'autre et en fonction du segment de marché.

Au *Nigéria*, les répondants à l'enquête sur le terrain ont unanimement indiqué que la qualité des produits africains était inférieure à celle des produits non africains. Il n'existe pas de préférence marquée pour telle ou telle essence africaine par rapport à d'autres provenant d'autres régions tropicales. Il convient également de noter que seules quelques scieries susceptibles d'utiliser des bois d'origine africaine sont aujourd'hui en opération (Ajewole 2009).

En *Afrique du Sud*, il n'existe pas de préférence manifeste en faveur des bois et produits bois

originaires d'Afrique ou d'autres régions. En général, les décisions d'achat sont tout d'abord motivées par le prix et la qualité des produits et ensuite par les niveaux de services offerts par le vendeur.

La demande est largement tributaire des utilisateurs finaux et de ceux qui les conseillent, tels que les architectes, les décorateurs d'intérieur et la presse de la décoration. Cette dernière joue un rôle particulièrement important pour orienter les tendances par le biais de la publicité et des

éditoriaux. La majeure partie des utilisateurs finaux s'y connaissent très peu en matière de bois et produits bois, et leurs achats ne sont en général pas fondés sur des connaissances techniques du bois ou sur son adéquation à telle ou telle utilisation finale. Les bois africains commercialisés en Afrique du Sud sont de teinte rouge ou brunâtre, avec des fluctuations dans la demande en produits découlant des tendances de la mode qui oscillent entre une préférence généralisée pour les bois clairs ou les bois foncés.

5. COMPÉTITIVITÉ DES FOURNISSEURS AFRICAINS

Définition de la compétitivité

Si la compétitivité est définie de manières diverses dans la documentation, elle renvoie toutefois en général à un avantage obtenu grâce à une meilleure productivité (Porter 2005, Blunck 2006). Le Forum économique mondial définit la compétitivité comme étant « l'ensemble des institutions, politiques et facteurs qui stimulent la productivité et par conséquent déterminent les niveaux actuels et à moyen terme d'une prospérité économique durable » (Forum économique mondial et collab. 2008). Le Forum économique mondial a également mis au point l'Indice de compétitivité mondiale à l'intention des nations, qui repose sur neuf dimensions ou aspects: institutions (publiques et privées); infrastructures; macroéconomie; santé et éducation primaire; éducation supérieure et formation; efficacité du marché (marchandises, travail, finance); état de préparation technologique; sophistication des activités commerciales; et innovation.

Il est possible de définir la compétitivité différemment selon les divers acteurs d'une économie (à savoir, entreprise, industrie et nation). Au niveau de l'industrie, Blunck (2006) a défini la compétitivité comme étant « la capacité des entreprises d'une nation à réussir contre (ou comparé à) leurs concurrents étrangers sans protection ou subventions ». Pour mesurer la compétitivité au niveau de l'industrie, les facteurs qui doivent être déterminés comprennent la profitabilité totale des entreprises d'une nation dans l'industrie; la balance commerciale d'une nation dans l'industrie; l'équilibre entre l'investissement direct étranger en dehors du pays et dans le pays; et les mesures directes du coût et de la qualité au niveau de l'industrie. La présente étude examine uniquement les facteurs pour lesquels des informations sont disponibles, qui sont développés dans la partie qui suit.

Facteurs de compétitivité

Prix à l'exportation

Il n'existe pas d'informations fiables et homogènes sur les prix et coûts permettant d'effectuer la comparaison avec d'autres pays. Compte tenu de

cette contrainte, cette partie dresse une synthèse des informations disponibles pour une sélection d'études de cas de pays.

Égypte

- Le marché égyptien du bois accorde de l'importance aux prix, notamment pour les bois de résineux. L'Égypte est un marché des classes inférieures et la principale contrainte qui pèse sur l'entrée des sciages africains sur ce marché tient à l'absence d'informations sur les usages des bois ainsi que l'absence de compétitivité des prix. Le marché des bois de résineux est dominé par les produits de résineux scandinaves et russes.
- Les importations de bois de feuillus auprès de fournisseurs africains ne sont pas compétitives sur le plan des prix comparé à celles opérées auprès de fournisseurs asiatiques européens ou américains. Les principaux concurrents sont les essences tropicales asiatiques et les bois de feuillus tempérés, notamment le chêne et le bouleau.

Afrique du Sud

- Les prix relativement élevés des bois de feuillus africains ne semblent pas être un frein à la demande, dans la mesure où ils sont en général considérés comme étant de haute qualité et compétitifs au niveau des prix comparé au frêne américain ou au chêne européen.
- Dans plusieurs exemples, les importateurs et négociants comparent les prix des essences africaines importées avec les bois de feuillus originaires du pays.

Cameroun

- Les prix des bois et produits bois camerounais sont compétitifs sur les marchés régional et international d'exportation. Les pays voisins riches en forêts tels que le Congo et le Gabon n'occupent pas une part significative du marché intérieur camerounais des bois et produits bois, tandis que le Cameroun alimente la plupart des pays voisins en bois et produits bois primaires (essentiellement des contreplaqués).
- La faible compétitivité de l'ancienne filière bois camerounaise sur les marchés nationaux des

sciages n'a pour l'essentiel aucun lien avec les importations en général ou la concurrence des autres fournisseurs sur les marchés africains d'exportation; elle est davantage liée au secteur intérieur non officiel, qui domine l'offre en sciages sur le marché national et n'a pas à supporter les coûts de transaction imposés sur le secteur officiel.

Côte d'Ivoire

- En Côte d'Ivoire, les prix et coûts à l'exportation demeurent globalement compétitifs malgré les troubles politiques qui perturbent le pays depuis 2002. Cela s'explique en partie par la qualité et la diversité des produits en forte demande (par ex. iroko, acajou, sipo, bété, dibetou et samba).
- Dans la fabrication de meubles et de portes et fenêtres (transformation secondaire et tertiaire), les fabricants ivoiriens sont très compétitifs car les prix des marchandises importées sont plus élevés que ceux des produits fabriqués sur place. Toutefois, les prix facturés par les fournisseurs locaux pour des produits de haute qualité sont tributaires du faible pouvoir d'achat, ce qui limite la consommation.

Gabon

- Les prix des bois et produits bois gabonais sont en général compétitifs sur les marchés d'exportation. Le Gabon alimente nombre de pays africains (y compris des producteurs de bois) en grumes et, dans une moindre mesure, en produits bois de transformation primaire, principalement des contreplaqués. Toutefois, les prix relativement élevés des bois et produits bois gabonais limitent la demande dans les pays voisins, à l'exception de la Guinée équatoriale.

Ghana

- Lorsque la stabilité politique règne et que le commerce des bois et produits bois est réglementée dans les pays voisins (à savoir le Libéria et la Côte d'Ivoire), les prix ghanéens sont compétitifs sur le marché d'exportation.
- Bien que les prix des meubles de salon capitonnés qui sont fabriqués au Ghana soient relativement faibles, le mobilier italien, qui offre de meilleures finitions et est perçu comme étant plus durable, est plus compétitif sur le marché intérieur. En revanche, les meubles de salon

capitonnés de bas de gamme qui sont importés, principalement de Chine, sont moins chers que les meubles fabriqués au Ghana. En conséquence, les meubles ghanéens sont moins compétitifs sur le marché intérieur.

Qualité des produits

On trouvera dans cette partie un résumé sur la qualité des bois et produits bois dans les pays exportateurs. Sachant qu'il n'existe pas de normes ou de règles de classement communes, il est impossible de comparer directement les pays.

Cameroun

- Le Cameroun n'a pas encore adopté de règles nationales de classement officielles pour les bois et produits bois. Une partie importante du marché intérieur est alimenté par les à côtés de coupes et autres résidus industriels.
- Pour les marchés d'exportation, les entreprises individuelles fabriquent des produits répondant aux spécifications de qualité des clients. Le plus grand marché des bois et produits bois camerounais est l'Union européenne (UE).
- Sur les marchés internationaux, les exigences les plus importantes touchent aux dimensions et au conditionnement du produit, ainsi qu'aux aspects phytosanitaires.

Côte d'Ivoire

- Les principaux produits de la filière forestière de la Côte d'Ivoire (sciages, contreplaqués, parquets, frises, moulures, etc.) satisfont les exigences des marchés internationaux, notamment ceux d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Les marchés africains sont moins exigeants que les marchés occidentaux et asiatiques.
- Les produits qui sont exportés en direction d'autres pays africains sont en général de qualité inférieure, reflétant le faible pouvoir d'achat des populations dans ces pays. Par exemple, la plupart des sciages et contreplaqués exportés vers les marchés d'Afrique de l'Ouest sont de deuxième et troisième classes.

Égypte

- Si le marché accorde une importance particulière aux prix, il existe en général des importateurs qui cherchent des produits de

qualité et sont prêts à payer le prix correspondant. Cela dit, l'absence de services techniques et commerciaux continue à empêcher les exportateurs africains de tirer pleinement parti du potentiel de ce marché. La majorité des importateurs et utilisateurs finaux égyptiens connaissent encore mal la qualité, les classes et dimensions des bois africains. Ils sont donc peu enclins à les utiliser.

Gabon

- Le Gabon ne dispose pas de règles de classement officielles pour son marché intérieur des bois et produits bois et une part significative de sa consommation intérieure est alimentée par ce qui est considéré comme étant les résidus ou à côtés de coupes des scieries.
- Sur les marchés régional et international, il existe des règles rigoureuses de classement des grumes pour l'okoumé et autres essences.
- On a tendance à penser en général que les marchés africains sont moins exigeants en produits de haute qualité que les autres marchés internationaux. En ce qui concerne les sciages, placages et contreplaqués, la qualité des produits gabonais est en mesure de répondre à la demande du marché.
- Or ce n'est pas le cas pour les meubles en bois, car une partie significative des meubles en bois consommés au Gabon est importée d'Europe et d'Asie. On juge en général que la qualité des meubles en bois produits au Gabon est médiocre et même les organismes publics préfèrent le mobilier de bureau importé.

Ghana

- Le marché préfère l'Obeché de Côte d'Ivoire au wawa du Ghana, en dépit du fait que l'essence (*Triplochiton scleroxylon*) soit la même. Cela s'explique en partie par la teinte plus claire de l'offre ivoirienne.
- Par le biais de sa Division du développement de la filière bois, l'industrie ghanéenne du bois assure des services de contrôle de la qualité à la filière. La Commission forestière fournit également des règles de classement à l'usage de l'industrie. Cela permet de garantir que la qualité des produits bois ghanéens soit en mesure de satisfaire les exigences du marché international.

- Toutefois, les exigences de qualité du marché d'Afrique de l'Ouest sont moins élevées que celles des marchés européens. Si, en moyenne, les marchés européens demandent des sciages de classes première, seconde ou No. 1 ordinaire et supérieure (C&S), le marché africain demande quant à lui les classes No. 1 C&S ou No. 2 C&S. Les règles de classement des sciages reposent sur celles des Sciages avivés tropicaux africains, qui ont été élaborées par l'Association technique internationale des bois tropicaux.
- La différence clé qui distingue les PBTS tient à la qualité inférieure des produits ghanéens comparé aux produits d'Italie ou d'Asie. La finition des PBTS ghanéens est également de qualité inférieure.

Nigéria

- Les importateurs du marché nigérian des bois et produits bois perçoivent les bois et produits bois africains comme étant de qualité inférieure comparé à leurs concurrents.

Afrique du Sud

- Aucun des acteurs du marché interviewé dans le cadre de la présente étude n'a indiqué de différence de qualité entre les bois de feuillus africains comparé aux bois et produits bois issus d'autres sources.
- Les fournisseurs de bois et produits bois au Canada, aux États-Unis, au Brésil et les pays les plus développés au sein de l'UE et de l'Asie sont mieux organisés et offrent une source de fourniture plus fiable.
- Les problèmes touchant à la qualité des produits africains sont associés aux services des fournisseurs plutôt qu'à la qualité des produits fournis. En général, les bois africains répondent à leur finalité et les qualités des classes sont adaptées à l'usage prévu.
- Les exportateurs estiment en général que leurs produits sont compétitifs dans les autres pays africains. Or, les faibles volumes négociés (sauf quelques exceptions, telles que les exportations de grumes d'okoumé du Gabon au Maroc) indiquent que certains problèmes sont potentiellement présents, notamment sur le plan de la capacité de service et de commercialisation des fournisseurs.

Logistique

Le faible développement des infrastructures routières et les insuffisances des services portuaires et d'expédition entre pays africains constituent des obstacles majeurs au commerce intra-africain des bois et produits bois.

Cameroun

- Le Cameroun exporte principalement ses bois et produits bois (environ 90%) à partir d'un grand port maritime, Douala, mais deux entreprises utilisent également un port maritime secondaire, Kribi. Le port maritime de Kribi n'est pas suffisamment équipé et les navires de commerce international mouillent 15 kilomètres au large, tandis que les bois et produits bois y sont transbordés depuis la côte au moyen de barges ou d'embarcations plus petites. Un tel système présente une faible capacité et des coûts élevés.
- En revanche, si le port de Douala est suffisamment équipé, il est saturé car il est également utilisé pour importer et exporter les marchandises au Tchad, en République centrafricaine et dans la région Nord du Congo (par exemple, les exportations de bois et produits bois de la République centrafricaine et du Nord-Congo sont expédiées via Douala).
- Il n'en reste pas moins que la faiblesse du réseau routier constitue le handicap majeur pour les exportations entre le Cameroun et les autres pays africains. Il semblerait que la région d'Afrique centrale dispose des infrastructures routières les moins développées sur le continent tout entier.
- La meilleure liaison routière entre Douala et les pays limitrophes passe par Bata, la capitale de la Guinée équatoriale. Le Nord-Gabon est également relié à Douala par une route bitumée, dont la qualité se dégrade aux abords de Libreville, la capitale du Gabon. Les routes reliant Douala à la République centrafricaine et au Congo sont en partie bitumées, mais seulement du côté camerounais.
- Le développement du commerce avec le Nigéria est entravé par l'absence de routes bitumées vers ce pays. La production de bois et produits bois est concentrée dans le Sud du Cameroun, sans routes adaptées pour approvisionner le Nigéria par voie terrestre.

- Le Tchad est relié à Douala par des routes bitumées et le chemin de fer, mais ce dernier est âgé et peu entretenu. La filière perçoit la mauvaise qualité des services assurés par la compagnie nationale des chemins de fer comme un obstacle majeur au commerce avec le Tchad.

Côte d'Ivoire

- La Côte d'Ivoire dispose d'une bonne gamme d'installations pouvant être utilisées pour les expéditions d'exportation vers des pays africains. Elle est dotée de deux ports, Abidjan et San Pedro. En termes d'équipement et de tonnage, Abidjan est le deuxième port (derrière Durban) de la côte Atlantique africaine.
- La pays dispose également d'un réseau satisfaisant de routes bitumées qui le relie à l'ensemble de ses pays limitrophes (Ghana, Burkina Faso, Mali, Guinée et Libéria).

Ghana

- Au Ghana, la manutention portuaire des grumes au moyen de grues lourdes stationnaires n'est pas disponible dû à l'interdiction qui y frappe les exportations de grumes. Les bois de plantation sont exportés dans des conteneurs au moyen de matériel conventionnel de chargement de conteneurs. L'importation de grumes de grands diamètres issues de forêts naturelles pose un défi.
- Jusque récemment, il n'y avait pas d'expéditions régulières entre les pays producteurs africains membres de l'OIBT et les tarifs du fret étaient élevés. Par exemple, les coûts de fret associés à des cargaisons de sciages de Douala au Cameroun à Takoradi au Ghana qui ont été communiqués sont de €805 par conteneur de 20 pieds et €1450 par conteneur de 40 pieds. À titre de comparaison, les tarifs du fret vers Hambourg en Allemagne s'élevaient à €1084 par conteneur de 20 pieds et €1868 par conteneur de 40 pieds.
- Les exportations à destination du Sénégal se font essentiellement par voie maritime dans des conteneurs. Toutefois, on a recours au fret groupé et au regroupement. Les tarifs du fret commercial intra-africain pourraient être moins élevés s'il existait des liaisons maritimes régulières entre les pays africains et si les volumes étaient plus importants. Le recours à

des navires affrétés pourrait réduire les coûts si le volume de bois expédié était supérieur à 10 000 m³ par cargaison.

- Il existe aujourd'hui des liaisons maritimes régulières entre les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Le mode de transport vers les autres pays africains varie: ainsi, le bois est acheminé au Nigéria par voie routière et voie maritime (principalement routière). Vers les pays enclavés de la région du Sahel, le transport routier est utilisé.
- La médiocrité du réseau routier reliant le Ghana à d'autres pays d'Afrique, par ex. la route Ghana-Togo-Bénin-Nigéria, pose un défi majeur au commerce des bois et produits bois, qui sont encombrants, et des améliorations sont donc nécessaires.

Gabon

- Le Gabon exporte principalement ses bois et produits bois via le port d'Owendo (près de Libreville). Les installations existantes du port maritime semblent suffisantes pour le commerce gabonais. Il existe toutefois également des possibilités d'exporter des produits par route vers le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Congo.
- La médiocrité des infrastructures routières gabonaises demeure l'un des handicaps majeurs pour accroître le commerce avec les pays africains voisins.
- Les produits du Gabon peuvent être acheminés au Tchad via le Cameroun par transport routier ou ferré, mais la qualité du service est problématique.

Nigéria

- Au Nigéria, les formalités douanières constituent un obstacle majeur au commerce. Les importateurs sont confrontés à des procédures de dédouanement inhabituellement longues ainsi que des coûts élevés d'accostage et de déchargement.
- Le gouvernement opère actuellement un double système d'inspection qui impose à la fois une inspection avant l'expédition et une inspection intégrale à l'arrivée.
- Il faut au mieux une semaine pour dédouaner des marchandises dans les ports, mais en général

deux à trois semaines, voire plusieurs mois parfois, une durée nettement plus longue que celle prescrite par la réglementation (qui stipule que le dédouanement ne doit pas prendre plus de 48 heures).

- Toutes les importations de produits doivent être inspectées par un organe d'inspection tiers nommé par le gouvernement nigérian, qui est agréé pour mener des évaluations en douane. Des importateurs se sont plaints que ces organes d'inspection créent souvent délibérément des difficultés pour les exportateurs et conduisent des évaluations en douane de manière arbitraire. De telles pratiques ont gravement lésé les intérêts des négociants internationaux.

Afrique du Sud

- Les tarifs du transport varient considérablement, les importateurs rapportant des chiffres de 30 à 100 dollars E-U par m³ pour le transport de bois.
- En général, les bois africains ont un avantage sur le coût du transport comparé à leurs concurrents situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, même si les fournisseurs asiatiques sont en mesure d'expédier leurs bois et produits bois à des tarifs très compétitifs.
- Aux activités commerciales en Afrique vient s'ajouter le coût élevé du transport aérien intra-africain. Par exemple, les vols régionaux entre Johannesburg et d'autres villes africaines sont d'un coût quasiment équivalent à ceux reliant Johannesburg et l'Europe, malgré les distances nettement plus courtes.

Barrières au commerce

Droits de douane à l'importation

D'une manière générale, les tarifs douaniers imposés en Afrique sur les produits de transformation plus poussée restent significatifs de même que ceux prélevés par l'Afrique centrale sur les produits primaires. Dans les autres sous-régions, un élément de progressivité tarifaire est en place (à savoir des tarifs douaniers plus élevés sur les produits de transformation plus poussée). Il existe toutefois des tarifs douaniers sous-régionaux préférentiels au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁶, de la

6 Les membres de la CEDEAO sont: Bénin, Burkino Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEMAC)⁷ et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)⁸, bien que le processus de mise en œuvre ne soit pas terminé dans la CEDEAO. Les tarifs douaniers généraux sont plus élevés dans les pays de la CEMAC et de la CEDEAO que dans ceux de la SADC (Tableau 37). Les situations du Nigéria et de l'Afrique du Sud, décrites ci-après, témoignent de cet état de fait.

Nigéria

- Les tarifs douaniers en vigueur au Nigéria vont de 5% à 20% de la valeur CAF.
- En 2006, la CEDEAO a officiellement lancé le système commun de tarifs douaniers suivant: un taux de tarifs douaniers de 5% sur les produits primaires, de 10% sur les produits industriels semi-finis, de 20% sur les produits industriels finis et de 50% sur les marchandises de luxe.

- Le Nigéria s'est engagé à aligner ses tarifs douaniers sur les niveaux de ceux de la CEDEAO d'ici à la fin de 2007; les taux actuels en sont proches.

Afrique du Sud

- Il existe trois catégories de tarifs douaniers: tarifs douaniers généraux, tarifs douaniers pour l'UE et tarifs douaniers pour la SADC.
- Les produits bois non transformés ou les produits bois primaires transformés ne sont pas soumis à des tarifs douaniers, à l'exception des placages, sur lesquels des tarifs douaniers équivalents à 10% de la valeur des marchandises sont imposés sur les importations des pays hors UE et SADC.
- Les importations de châssis de fenêtres et portes en bois sont imposées à un taux de 15%, mais exonérées si elles proviennent d'un autre pays de la SADC. Les sièges en bois d'automobile sont imposés à 20%, mais les pays de la SADC acquittent seulement 13%.

Tableau 37. Droits de douane à l'exportation dans les pays sélectionnés

Produit	Droits de douane généraux (% de la valeur)					
	CEMAC		CEDEAO			SADC
	Cameroun	Gabon	Côte d'Ivoire	Ghana	Nigéria	Afrique du Sud
Grumes	30	30	32	0	5	0
Couchette de train					10	
Sciages	30	30	32-44	0	20	0
Contreplaqués	30	30	32-44	20	20	10
Placages	30	30	44	20	20	10
Panneaux de particules	30	30	32-44	20	20	15
Panneaux durs	30	30	44	20	20	15
Panneaux d'isolation	30	30	44	20	20	10
MDF	30	30	44	20	20	15
Portes	30	30	8-44	20	20	15
Fenêtres	30	30	8-44	20	20	15
Menuiserie	30	30	8-44	20	20	15
Meubles et éléments d'ameublement en bois	30	30	44	20	20	20

Sources: études de cas de pays

⁷ Les membres de la CEMA sont: Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Tchad, la République centrafricaine et Gabon.

⁸ Les membres de la SADC sont: Angola, Botswana, la République démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, République unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Droits de douane à l'exportation et réglementation

Si les tarifs douaniers à l'exportation ont été considérablement réduits pour la majorité des exportateurs de bois et produits bois, ils sont toutefois encore en vigueur, notamment sur les grumes. Dans plusieurs pays, la réglementation du commerce est aussi appliquée aux grumes. Les exemples suivants illustrent la situation.

Cameroun

- Des tarifs douaniers à l'exportation sont imposés sur les bois et produits bois camerounais, mais ils sont actuellement peu élevés sur les produits transformés (1% ad valorem). Les tarifs douaniers à l'exportation ne semblent pas être un handicap majeur pour les exportations de bois et produits bois, mais la filière continue de les considérer comme un facteur contraignant inutile.
- Il n'existe pas de tarifs douaniers à l'exportation ou à l'importation entre les pays membres de la CEMAC.
- La fiscalité forestière élevée en vigueur au Cameroun préoccupe davantage la filière forestière camerounaise parce qu'elle majore le coût de production des bois et produits bois. La redevance forestière annuelle est calculée en fonction de la surface totale de la concession, sachant qu'un 1/30^e de la concession est exploité chaque année; elle est déterminée pour chaque concession durant la période de son attribution par appel d'offres. Le montant minimum est de 1000 CFA/ha (environ €1/ha). Si la redevance forestière annuelle peut atteindre jusqu'à 7500 CFA/ha, le chiffre moyen est d'environ 2500 CFA/ha.

Gabon

- Le Gabon impose des tarifs douaniers à l'exportation sur les grumes, mais ils sont insuffisants pour décourager la filière bois d'exporter des grumes. Une réglementation plus poussée sur les exportations de grumes et des incitations spécifiques pourraient s'avérer nécessaires pour augmenter la transformation sur place.⁹

Ghana

- Le Ghana n'impose pas de tarifs douaniers à l'exportation sur les bois, mais la réglementation de la filière bois existe de longue date. Le Ghana a suspendu ses exportations de grumes en juin 1995. L'interdiction avait pour objectif de protéger la ressource forestière et de réorienter le flux de grumes vers une transformation plus poussée au Ghana. Elle avait également pour ambition de ralentir une augmentation de la production et des abattages motivés à but spéculatif sous l'effet de la demande asiatique en grumes. En 2005, une interdiction frappant les exportations de grumes de teck a été levée afin d'autoriser les exportations de bois issus de plantations.
- L'État joue un rôle significatif dans la réglementation des exportations de bois, et la bureaucratie pléthorique entraîne des coûts de transaction plus élevés pour les scieries. Le coût de la bureaucratie institutionnelle est estimé à environ 6,5 dollars E-U au m³.

Mesures non tarifaires

Certification

De manière générale, la certification de la pérennisation des forêts n'est pas exigée sur les marchés africains des bois et produits bois, mais sur certains segments de marché de quelques pays, tels que l'Afrique du Sud, elle devient un avantage à la commercialisation. Une situation semblable semble prévaloir en matière de certification de la qualité.

Cameroun

- La certification de certaines concessions forestières camerounaises (900 000 hectares à ce jour) a amélioré la compétitivité des exportations camerounaises de bois et produits bois sur les marchés soucieux de l'environnement tels que l'UE. Des améliorations sont également anticipées suite à la récente signature d'un accord de partenariat volontaire (VPA) avec l'UE.

Ghana

- La réglementation du commerce et le service d'inspection préalable à l'expédition assuré par la Commission forestière donnent au Ghana un avantage concurrentiel par rapport à ses pays voisins en termes de qualité de ses produits bois.

⁹ Au Gabon, la taxe calculée en fonction de la superficie varie de 200 à 400 CFA à l'hectare par an.

- Dans le cadre de son VPA avec l'UE, le Ghana a également signalé son intention d'assurer un commerce de bois issus de sources légales. Cela devrait conférer aux bois ghanéens un avantage concurrentiel sur le court terme.

Afrique du Sud

- Malgré une sensibilisation croissante aux dispositifs de certification environnementale, il n'existe aucune restriction officielle sur les importations qui soit fondée sur le statut de la certification d'un produit.

Normes de qualité et règles de classement

Égypte

- Les importateurs égyptiens préfèrent que les cargaisons de sciages soient séchées en étuve et taillées suivant des cotes métriques avec le nom de l'importateur imprimé sur le côté de chaque lot. Les dimensions, longueur, classe, volume (en m³) et le nombre de pièces doivent être indiqués sur chaque lot. Les importateurs égyptiens n'acceptent pas les contrats de vente rédigés en tailles nominales.
- La teneur hygrométrique des sciages ne doit pas dépasser 19% au moment de l'inspection des importations. Les classes les plus communément employées en Égypte sont la No. 2 et au-delà, ainsi que la No. 3 à hauteur de 10 à 15%. Cette classe est similaire aux 5e et 6e classes scandinaves et aux 4e et 5e classes russes.
- L'épaisseur la plus répandue est 50 mm, mais celles de 25, 37 et 75 mm sont aussi employées. La plupart des importateurs préfèrent qu'au moins 50% de leurs cargaisons soient des bois de 50 mm d'épaisseur.
- Les assortiments de largeurs les plus demandés sont 15% de 200 mm, 10% de 175 mm, 60% de 150 mm et 15% de 100 mm. Les longueurs les plus demandées sont 2,70 m et plus par unité de 30 cm; 2 à 3% des longueurs se situent dans la fourchette de 1,80 à 2,40 m.

Afrique du Sud

- Les bois employés pour la construction de bâtiments dans les zones côtières d'Afrique du Sud doivent être traités contre les ravages des champignons et insectes conformément à une norme stipulée par le Bureau de normalisation

de l'Afrique du Sud. Il n'existe pas d'autre norme qui doive être satisfaite.

Infrastructures de communication

L'autre facteur majeur qui limite le commerce des bois et produits bois entre les pays producteurs africains membres de l'OIBT et d'autres pays africains tient à la médiocre qualité des liaisons de communication qui sont néanmoins d'un coût élevé. Par exemple, il est très difficile de joindre par téléphone un client potentiel au Ghana ou au Nigéria à partir du Cameroun ou du Gabon. De la même manière, il n'y a pas de vol direct entre Douala et Accra et le coût des billets d'avion à destination de l'Afrique de l'Ouest est exorbitant. Il s'agit de handicaps significatifs pour le développement du commerce régional des bois et produits bois.

Dispositifs de financement

Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, les entreprises de la filière forestière ont un accès limité aux dispositifs financiers comparé aux multinationales, qui peuvent y accéder plus facilement au travers des banques dans leur pays d'origine en Asie et en Europe. En outre, les institutions financières africaines ne sont généralement pas en mesure de fournir de telles facilités aux exportateurs de bois.

Au Ghana, les fournisseurs exigent des règlements à l'avance, ce qui bloque des fonds pendant de longues périodes, suite aux calendriers de livraison incertains. Ordinairement, les importateurs exigent un règlement par Lettres de Crédit ou en espèces contre documentation. Les banques sont réticentes à fournir des fonds au secteur du bois en raison des faibles rendements comparé à d'autres secteurs commerciaux ou de services.

Information sur le marché et organisation de la promotion

En général, l'absence de connaissances sur les marchés africains du bois et le manque de promotion des marchés constitue les obstacles majeurs au développement du commerce intra-africain des bois et produits bois.

Par exemple, la majorité des entreprises ghanéennes ne dispose pas d'une structure officielle permettant de recueillir des informations sur le marché et elles dépendent donc, dans une large mesure, de la

Division du développement de la filière bois pour avoir des informations. Eu égard aux opportunités dans d'autres pays africains, la plupart des entreprises ghanéennes étudiées dans le cadre de l'étude de cas sur le Ghana ont mentionné une absence de sensibilisation au marché. La présence d'un grand nombre de négociants indiens au Ghana a été une occasion d'obtenir des informations sur le marché indien. Ce qui s'est traduit par de fortes ventes de teck ghanéen en Inde. L'absence de négociants d'Afrique du Nord et le flux limité d'informations en provenance de cette région a contribué à maintenir les faibles volumes de vente sur ces marchés. Dans le passé, le Ghana a tenté de promouvoir le commerce des bois et produits bois dans le cadre de sa Ghana International Furniture Exhibition (GIFEX). Cette manifestation a toutefois été limitée par une absence de sponsors, ce qui indique le besoin d'accroître la coordination afin d'assurer une participation élargie en vue de promouvoir l'utilisation des bois tropicaux, notamment des essences moins utilisées, issus de sources durables.

L'information sur le marché semble être une contrainte majeure pour le commerce des bois et produits bois du Cameroun et du Gabon vers d'autres pays africains. Les exportations d'okoumé vers le Maroc et l'Afrique du Sud sont toutefois bien en place au travers d'un petit nombre de clients et d'intermédiaires commerciaux.

Il n'existe aucune organisation officielle fournissant des informations sur les marchés des bois et produits bois. Certaines entreprises de bois sont informées par leur siège situé en Europe, ou par des intermédiaires ou négociants intéressés par le potentiel des marchés africains. Les groupes à capitaux étrangers ne s'intéressent guère, et n'ont pas les ressources suffisantes pour ce faire, à obtenir des informations détaillées sur les marchés concernant les possibilités d'exporter vers d'autres pays africains. Le secteur africain des petites et moyennes entreprises est encore moins bien préparé à développer des marchés vers d'autres pays africains, malgré l'apparent avantage concurrentiel des pays producteurs africains membres de l'OIBT.

En Côte d'Ivoire, les organisations professionnelles dont le rôle primordial est de fournir des informations sur le marché n'ont pas investi suffisamment dans la promotion du marché. Ils n'ont donc pas été en mesure de créer un cadre susceptible d'assurer la compétitivité de leurs membres sur les marchés d'autres pays africains.

En Afrique du Sud, les essences communes de feuillus africains sont bien connues des importateurs, négociants en bois et industriels du bois. Tous les importateurs et négociants disposent de réseaux de fournisseurs bien développés et connaissent les diverses sources et classes de bois et produits bois ainsi que la fiabilité de l'offre dans les principaux pays africains d'exportation. Quelques fabricants de meubles ont indiqué qu'ils avaient fait des tentatives avec des feuillus africains moins utilisés, mais qu'ils avaient rarement réussi à développer des marchés dignes de ce nom pour les produits. Les clients préfèrent payer plus cher pour les essences connues telles l'acajou africain, le bois de rose africain, le teck zambien et le kiaat (mukwa).

Au Nigéria, la plupart des entreprises traitant les bois et produits bois ne disposent pas de structure officielle destinée à rassembler des informations sur le marché. Les rares qui connaissent les opportunités des marchés d'importation dans des pays africains ont obtenu leurs informations sur Internet et dans des publications de la presse.

Autres facteurs

La langue constitue également une barrière au commerce dans la région, notamment en Afrique de l'Ouest. Les gouvernements devraient encourager l'enseignement des langues parlées sur le continent africain. Ainsi, les pays anglophones devraient apprendre le français ou le portugais et vice versa. Dans le Bassin du Congo, les exportateurs devraient être en mesure de mener leurs activités d'exportation et leur promotion sur les marchés en anglais, langue parlée dans la plupart des marchés des autres pays africains.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

Opportunités d'accroître les exportations

En 2007, le total des importations africaines de bois et produits bois se chiffrait à 4,4 milliards de dollars E-U, dont seulement 394 millions de dollars E-U provenaient du continent africain proprement dit. L'envergure de l'ensemble du marché représente une opportunité pour les pays producteurs africains membres de l'OIBT, notamment sur le plan du commerce des produits de transformation plus poussée, qui demeure marginal dans la plupart des pays africains. Dans l'ensemble, l'Afrique est un importateur net de bois et produits bois malgré ses vastes ressources forestières et le gigantesque potentiel de ses plantations.

Les marchés africains des bois et produits bois vont continuer de progresser rapidement, en dépit de la crise financière actuelle. Si une offre concurrentielle émanant de l'Afrique n'est pas présente, la région devra, dans une mesure toujours croissante, importer des bois et produits bois hors de la région. Une augmentation de la production de bois et produits bois issus des forêts naturelles et des plantations nécessite un rééquipement de la filière et de nouveaux investissements significatifs.

En raison des différences dans les situations locales (par ex. au niveau de la base en matière première, des infrastructures et de la gestion des forêts), les possibilités d'augmenter les exportations varient au sein des pays producteurs africains membres de l'OIBT. Les exemples qui suivent illustrent cette diversité de situations.

Au *Ghana*, toute augmentation des volumes d'exportation dépendra des facteurs suivants:

- un recours accru aux essences moins utilisées;
- le rééquipement de la filière et le remplacement du matériel obsolète de transformation primaire afin de permettre une conversion efficace de la matière première;
- une intégration de la filière et un réajustement en faveur de la production de produits à valeur ajoutée;
- des importations de grumes, sciages et placages destinées à la transformation plus poussée dans

le pays préalablement à leur exportation. Cela peut être réalisé uniquement si des investissements massifs sont opérés dans le rééquipement de la filière afin d'en améliorer l'efficacité;

- une meilleure gouvernance du secteur forestier et la production de bois issus de sources licites et durables
- une participation aux salons et expositions régionaux tels que le GIFEX ou le ECOWAS Trade Fair pour promouvoir les bois et produits bois produits au Ghana.

Au *Cameroun*, les opportunités d'accroître les exportations comprennent:

- l'amélioration des infrastructures routières reliant le Cameroun à ses pays voisins (Nigéria, Guinée équatoriale, Tchad, République centrafricaine et Gabon)
- le développement des marchés des bois et produits bois dans les pays voisins (Guinée équatoriale, Tchad et notamment le Nigéria)
- l'amélioration accrue de la capacité en transformation du bois au Cameroun, qui est déjà la plus importante en Afrique centrale, notamment dans la fabrication de sciages (bien que les capacités de fabrication de placages et contreplaqués aient également augmenté au cours des cinq dernières années)
- La mise en oeuvre de la certification forestière au Cameroun et la signature future d'un VPA: ces actions amélioreront l'image des méthodes camerounaises d'aménagement des forêts et promouvront les bois et produits bois du Cameroun dans le monde.

Le Gabon est un pays riche en bois qui dispose du potentiel nécessaire pour jouer un rôle plus important dans le commerce intra-africain des bois et produits bois. Il est l'un des rares pays à pouvoir encore compter sur une production de grumes issues de ses forêts tropicales naturelles. Au nombre des opportunités d'accroître les exportations gabonaises de bois et produits bois figurent:

- la mise en oeuvre de la politique gabonaise, élaborée en 2002, destinée à promouvoir

l'aménagement durable des concessions forestières: cela garantirait une offre continue en bois et produits bois sur les marchés intéressés;

- un passage à la production de produits à valeur ajoutée, sachant que la demande africaine en produits bois s'est davantage concentrée sur les grumes, notamment l'okoumé, que sur les produits transformés;
- une capacité croissante en transformation du bois dans le pays: la capacité gabonaise en transformation du bois est en augmentation depuis 2002 et le pays est désormais mieux placé pour répondre à la forte demande africaine en produits transformés. Cette capacité demeure toutefois orientée vers la transformation primaire, et un réajustement en faveur de la transformation plus poussée nécessiterait des investissements et un développement des ressources humaines considérables;
- la mise en oeuvre de la certification forestière afin de satisfaire la demande des marchés soucieux de l'environnement en Europe.

Au nombre des opportunités d'accroître les exportations du secteur forestier de la Côte d'Ivoire figurent:

- la mise en place de véritables partenariats avec les populations rurales en vue de l'aménagement concerté des forêts afin de maintenir la capacité de production des forêts menacées d'extinction;
- la lutte contre la fraude et l'exploitation forestière illégale, la promotion des essences moins utilisées, et le développement des plantations forestières afin d'assurer la maintenance, à moyen et long terme, de l'offre pour les unités de transformation;
- l'amélioration de la performance technique et de la technologie des unités de transformation ainsi que de leur capacité à traiter des bois de petits diamètres et à accroître les rendements;
- des efforts continus de la part de la filière de la transformation du bois en vue d'augmenter la part de la transformation secondaire et tertiaire;
- une sensibilisation efficace aux bois et produits bois chez les consommateurs ivoiriens et internationaux;
- une mise en oeuvre efficace des dispositions préférentielles relatives aux tarifs douaniers et douanes dans toutes les économies africaines;

- le développement d'un échange d'informations sur le marché par la mise en place d'un organisme de suivi des bois et produits bois aux niveaux national et sous-régional.

L'Afrique du Sud constitue un marché potentiel majeur pour les bois et produits bois générés par les pays producteurs africains membres de l'OIBT. Au nombre des opportunités spécifiques figurent les suivantes:

- *Grumes de sciage de résineux issues de plantations.* En Afrique du Sud, les opportunités d'exporter la base de plantations sont limitées; pour satisfaire la demande future, le pays devra importer des grumes de sciage et/ou sciages de résineux. Plusieurs pays africains disposent de terres qui sont parfaitement adaptées à des plantations de pin. Dans la mesure où il n'existe pas de grandes plantations de résineux dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, il s'agirait pour eux d'une opportunité à long terme. Ils devraient être compétitifs par rapport aux fournisseurs du Zimbabwe, de la Zambie et du Malawi, qui sont les principales sources actuelles de l'offre à l'importation.
- *Teck de plantation.* Le teck est importé et utilisé en Afrique du Sud depuis de nombreuses années. Cette essence a récemment fait l'objet d'un regain d'intérêt pour les parquets, les platelages et le mobilier d'extérieur. L'Afrique dispose de nombreux emplacements où cette essence pourrait croître efficacement dans des plantations. Ce marché pourrait être intéressant pour des pays comme le Ghana, qui exporte déjà en Inde des volumes significatifs de grumes de teck issues de coupes d'éclaircie; ce commerce pourrait être également développé avec des clients d'Afrique du Sud.
- *Remplacement du meranti et du balau importés de Malaisie et d'Indonésie.* Le Meranti constitue le bois standard utilisé dans la menuiserie générale à base de feuillus en Afrique du Sud pour fabriquer des châssis de portes et fenêtres, des portes et des moulures. Le Balau est communément employé comme bois de platelage en raison de sa durabilité. Plusieurs essences africaines pourraient être utilisées en remplacement de ces bois asiatiques et le marché pourrait être développé si une offre sûre et fiable était disponible.

- *Placages.* L'Afrique du Sud importe de grandes quantités de placages des États-Unis et de l'UE. Les placages produits en Afrique auraient un avantage en coût de transport par rapport à ces fournisseurs, tandis que plusieurs de ces essences africaines pourraient remplacer les placages de bois foncé qui sont importés en Afrique du Sud. Par exemple, un certain nombre de négociants en bois ont mentionné qu'il y avait une similarité entre le bois de rose africain et le Cherry et que certains avaient réussi à remplacer le Cherry par le bois de rose au terme d'une sélection méticuleuse. Les exportations de placages en Afrique du Sud, notamment en provenance du Congo et du Gabon, pourraient être élargies.
- *Panneaux composites.* Compte tenu de la concurrence intense pour les fibres de bois que le secteur de la pâte de bois et papier et celui des panneaux composites se livrent en Afrique du Sud, il existe pour les pays africains une opportunité d'alimenter en matière première le secteur des panneaux. Le secteur de la pâte de bois et papier d'Afrique du Sud demande des fibres de bois clair faciles à blanchir, tandis que celui des panneaux composites pourrait utiliser les essences foncées de feuillus africains pour la majeure partie de sa matière principale. Si les perspectives à court terme des exportations de panneaux composites en provenance des pays producteurs africains membres de l'OIBT sont susceptibles de demeurer limitées, elles devraient, à moyen et court terme, offrir des opportunités. Les exportations de copeaux de bois destinés aux panneaux composites présentent une opportunité que seuls le Congo, la Côte d'Ivoire et le Ghana sont en mesure d'exploiter.
- *Insuffisance des liaisons de transport et de communication entre les pays africains.* Les communications entre pays africains ne sont pas fiables et sont parfois onéreuses. Il est également difficile de se déplacer d'un pays à l'autre, ce qui limite le commerce au sein de la région. Le Nigéria, une économie importante au plan régional, ne dispose d'aucune liaison routière avec le Sud du Cameroun et les liaisons téléphoniques sont problématiques;
- *Faiblesse des infrastructures destinées à soutenir le commerce entre pays africains.* Les réseaux routiers entre pays de la région sont insuffisants, tandis que les réseaux ferrés sont inexistants; par conséquent les liaisons entre pays de la région sont déficientes. Si les communications par téléphone mobile se sont améliorées au cours des dernières années, la qualité du service dans la région est médiocre. Il s'agit d'un défi majeur pour le commerce au sein du continent africain;
- *Dans plusieurs pays exportateurs, la lourdeur de la bureaucratie pèse sur la documentation exigée pour la circulation des produits et personnes entre pays africains.* Il s'agit d'un défi pour les exportateurs et les importateurs, bien que le gouvernement du Ghana, par exemple, ait essayé d'alléger ce problème au moyen du Ghana Community Network (GCNET), un système informatique de traitement des importations. La Division du développement de la filière bois pilote également le traitement des autorisations d'exportation au moyen du GCNET;
- *Faiblesse des systèmes bancaires qui restreignent le paiement des marchandises et services.* Malgré les récentes améliorations, certains aspects bancaires, notamment les taux d'intérêt élevés et la gestion des risques liés au change, continuent d'entraver le développement du marché;
- *Accès insuffisant au financement du commerce.* En général, le secteur du bois a une mauvaise réputation en matière de remboursement des emprunts, et donc les banques, notamment les banques traditionnelles, rechignent à fournir des fonds aux investisseurs dans ce secteur;
- *Fluctuations des taux de change.* Elles représentent une source de risques qui ne peuvent pas être réellement atténués à un coût raisonnable dans le contexte de la crise financière actuelle;

Principales contraintes pesant sur les exportations intra-africaines de bois et produits bois

On trouvera ci-dessous une synthèse des principales contraintes qui pèsent sur le commerce intra-africain:

- *Absence de connaissances sur les marchés régionaux chez les négociants de la région.* Il n'existe également pas de pôle ou d'organisation centrale au sein de la région, y compris au niveau national, susceptible de fournir des informations sur le marché;

- L'existence d'un important secteur *non officiel/ illicite* du bois, qui alimente une grande part du marché régional constitue à la fois une faiblesse et un atout. La production illicite permet d'éviter les coûts de transaction associés à la production licite et de lui donner ainsi un avantage concurrentiel indu par rapport aux bois de production légale. En revanche, les opérations non officielles constituent une source importante de revenus et d'emplois pour les petits entrepreneurs et autres opérateurs qui peuvent répondre rapidement aux besoins du marché en évolution;
- *La capacité limitée en transformation secondaire* et la qualité quelque peu inférieure des PBTS comparé à ceux importés d'Europe ou d'Asie constituent une contrainte pour passer aux échelons supérieurs de la chaîne de valeur du commerce intra-africain;
- *La qualité insatisfaisante et le manque de compétitivité des conceptions* des PBTS africains, qui sont essentiellement produits par des petits artisans;
- Dans certains pays, comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana, la *situation de la matière première* est devenue une contrainte;
- Hormis plusieurs exceptions notables, les fournisseurs africains ont la *réputation sur les autres marchés africains de ne pas être fiables*. Regrettablement, plusieurs fournisseurs viennent conforter cette opinion de manière régulière et les importateurs et négociants en bois ont tous plusieurs anecdotes sur le manque relatif de fiabilité de leurs fournisseurs africains. Il s'agit d'une contrainte clé qu'il conviendrait de résoudre dans le cadre d'efforts systématiques de la part des exportateurs potentiels qui ont la capacité de répondre aux exigences du marché;
- Sauf quelques exceptions, *les bois africains sont peu connus et médiocrement commercialisés*. En Afrique du Sud, par exemple, les utilisateurs finaux demandent du chêne ou frêne pour la simple raison qu'il s'agit d'essences dont ils ont entendu parler. Rares sont ceux qui peuvent faire la distinction entre les diverses essences de bois. Il faudrait consentir un grand effort promotionnel pour faire connaître les essences clés auprès des acheteurs et spécificateurs potentiels. La même situation prévaut en Égypte;
- Même s'ils n'ont aujourd'hui que peu d'importance pour la plupart des utilisateurs finaux, *l'étiquetage vert et la certification environnementale* font l'objet d'une sensibilisation croissante. Il semble qu'il existe peu de sources certifiées de bois et produits bois dans les pays africains, ce qui sera vraisemblablement une contrainte à l'avenir;
- *La concurrence des pays asiatiques, notamment de la Chine, du Vietnam et de la Corée, est très intense*. Ces pays d'Asie ont des entreprises qui, pour diverses raisons, sont en mesure d'importer des grumes brutes, y compris d'Afrique, et de fabriquer des meubles et autres produits à des prix très compétitifs, ce malgré des coûts de transport plus élevés.

Recommandations

OIBT

Il conviendrait que l'OIBT mène les actions suivantes en vue de promouvoir le commerce intra-africain des bois et produits bois:

- **Apporter un soutien à des études détaillées sur les exportations et importations de bois et produits bois en Afrique.** Au nombre des domaines d'intérêt figurent par exemple:
 - le potentiel du commerce de sciages et grumes issus du Bassin du Congo en direction de l'Afrique de l'Ouest;
 - le potentiel du commerce de bois et produits bois vers les pays pauvres en forêts en Afrique de l'Ouest;
 - une étude détaillée sur le marché des bois et produits bois au Nigéria et sur d'autres marchés cibles mal connus;
 - le potentiel des échanges commerciaux en Algérie, Tunisie et Libye.
- **Apporter un soutien à la recherche sur les propriétés physiques et esthétiques des bois et produits bois africains et à la publication des résultats.** Nombre d'essences offrent des propriétés très attractives qui pourraient être largement exploitées si leurs propriétés physiques étaient bien connues. Il serait par exemple intéressant de recenser les essences qui offrent des propriétés ligneuses similaires à celles importées en Afrique australe et en Afrique du Nord;
- **Promouvoir le recours aux essences moins utilisées sur les marchés régionaux,**

notamment les marchés intérieurs des pays fournisseurs, dans le cadre d'études, d'activités de démonstration et d'un soutien à la promotion du marché;

- **Fournir des informations spécifiques sur le marché**, notamment dans le cadre d'études et d'un suivi des tendances du marché dans la région afin de mettre en exergue les opportunités d'accroître le commerce dans la région. La couverture du Service d'information sur le marché de l'OIBT pourrait être élargie aux marchés africains d'importation clés des bois et produits bois;
- **Promouvoir le commerce des bois d'origine légale** au sein de la région en encourageant le commerce des produits primaires issus de pays qui ont signé des accords de partenariat volontaire et qui est opéré par des fournisseurs dotés de la capacité prouvée à fournir des bois et produits bois légalement prélevés dans des sources sous aménagement durable;
- **Apporter un soutien aux salons spécialisés, expositions et conférences techniques liés au bois dans la région.** Ces activités devraient inclure des expositions dans le secteur du bâtiment afin de promouvoir l'utilisation réelle du bois dans la région;
- **Apporter un soutien au développement des savoir-faire et au transfert de technologie** dans la région afin d'accroître la compétitivité des produits fabriqués dans la région. Les actions devraient inclure le soutien au renforcement des capacités en matière de contrôle de qualité et de conception des produits.
- **Organiser la promotion des bois tropicaux en Afrique** dans les pays qui disposent d'un potentiel de marché très développé pour les bois et produits bois (par exemple l'Égypte et l'Algérie).
- **Renforcer les données statistiques sur les bois et produits bois dans la région**, y compris sur la production, la transformation, la consommation et le commerce des bois et produits bois, sachant qu'il s'agit d'une insuffisance majeure dans la région. L'objectif à long terme pourrait consister à développer une base de données en ligne en matière d'information sur le marché du bois en Afrique.

Gouvernements

Il conviendrait que les gouvernements des pays africains membres de l'OIBT prennent les actions suivantes:

- **Éliminer les barrières tarifaires dans la région**, y compris les points de contrôle routiers, qui exigent souvent des paiements non officiels de la part des transporteurs ou importateurs pour pouvoir transiter;
- **Améliorer le système des devises dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.** On devrait appuyer l'utilisation d'une devise commune pour le commerce dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et s'engager en sa faveur. À cet égard, le Secrétariat de la CEDEAO devrait faciliter l'introduction de l'ECO;
- **Apporter un soutien à l'organisation d'activités de promotion du commerce** des bois et produits et organiser, en coopération avec des organisations du secteur privé, le recueil et la diffusion d'informations sur le marché afin de faciliter le commerce des bois et produits bois;
- **Fournir des incitations destinées à soutenir la promotion de la transformation plus poussée sur place** et le recours aux essences moins utilisées. Les gouvernements devraient offrir des taux de droits moins élevés, et autres incitations, et soutenir les savoir-faire destinés à améliorer la compétitivité des industries dans le pays;
- **Apporter un soutien aux agences de promotion du commerce** afin de faciliter le commerce des produits bois. Ces agences pourraient tirer parti des données techniques existantes sur les essences africaines, y compris les essences moins utilisées;
- **Renforcer la gouvernance forestière** et améliorer les cadres de réglementation afin de soutenir le commerce des bois d'origine légale et durable. Cela nécessitera toutefois le concours des pays développés partenaires;
- **Apporter un soutien au secteur privé en matière de développement des savoir-faire** afin d'améliorer la qualité et la conception des produits à valeur ajoutée de fabrication locale;
- **Améliorer les infrastructures de communication** afin de faciliter la communication avec les pays africains;

- **Réexaminer les taxes forestières**, le cas échéant, afin de réduire les coûts de production des bois et produits bois;
- **Renforcer la coopération douanière** entre pays limitrophes au sein des sous-régions afin d'améliorer les données et de faciliter le commerce.

Industrie forestière et associations professionnelles

Il conviendrait que l'industrie forestière et les associations professionnelles mènent les actions suivantes afin de promouvoir le commerce intra-africain et les exportations africaines de bois et produits bois:

- **Participer aux salons et expositions** afin de promouvoir leurs produits dans la région. L'on citera par exemple le salon de la CEDEAO, la *Ghana International Furniture et Woodworking Exhibition*, la *South African International Trade Expo*, *WoodPro Africa* et le *All Africa Trade Fair*.
- **Entreprendre la promotion des bois issus d'essences moins utilisées** sur les marchés régionaux;
- **Promouvoir les marchés intérieurs des bois** et produits bois afin de les utiliser comme base d'essai de leurs produits dans la perspective d'une commercialisation ultérieure sur les marchés internationaux;
- **Investir dans la production de produits à valeur ajoutée** afin d'améliorer la qualité et la conception des produits, permettant ainsi d'obtenir de meilleurs rendements de la ressource forestière, et promouvoir le rééquipement de la capacité existante en transformation plus poussée.
- Le cas échéant, dans les pays africains dotés de ressources forestières limitées ou qui en sont dépourvus, **envisager d'investir dans l'importation de matières premières approvisionnées** pour transformation primaire dans les pays fournisseurs, y compris pour le développement de produits à valeur ajoutée réexportés (par ex. l'Égypte, les pays du Maghreb);
- **S'engager dans la production de bois et produits bois d'origine légale et durable** afin d'attirer des investissements privés;
- **Mettre en place des réseaux au sein des filières nationales bois et des associations professionnelles et entre elles aux niveaux régional et sous-régional**. Il est nécessaire de renforcer les capacités au sein des associations professionnelles, notamment afin de mettre en place l'auto-réglementation, les activités de promotion du marché et l'information sur le marché;
- **Renforcer les capacités en acquisition et exploitation de l'information sur le marché** au niveau des entreprises;
- **Participer à la certification des forêts afin d'obtenir un avantage** sur les segments de marché sensibles à l'environnement;
- **Améliorer la précision des planches sciées et la production des bois séchés en étuve** afin d'accroître l'attractivité des bois africains, tout en offrant des avantages économiques en satisfaisant la demande en placages de feuillus de haute qualité, qui pourraient être produits dans les pays africains au moyen de grumes issues de leurs propres forêts naturelles et plantations;
- **Améliorer la fiabilité de la fourniture et de la livraison** ainsi que la qualité des bois et produits bois afin de les rendre équivalentes à celles offertes par les concurrents asiatiques, européens et nord-américains.

Organisations régionales

Les organisations régionales et autres organismes liés au commerce devraient:

- **Promouvoir l'élimination des barrières tarifaires** afin de créer des conditions favorables au commerce régional en encourageant les pays membres à adhérer aux protocoles des initiatives telles que celles de la CEDEAO;
- **Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale** entre les administrations douanières;
- **Promouvoir le commerce intrarégional en organisant des salons professionnels et expositions liés au bois**. Plus particulièrement, la CEDEAO devrait chercher à soutenir les expositions spécialisées dans le bois et le bâtiment. Elle pourrait, par exemple, apporter son concours à la GIFEX;

- **Organiser des réunions entre les États membres en vue d'élaborer des stratégies** destinées à promouvoir le commerce interafricain et la transformation plus poussée des bois et produits bois;
- **Promouvoir l'harmonisation de la législation nationale sur le commerce des bois** en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest;
- **Promouvoir le commerce des bois d'origine légale** dans la région;
- **Dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest, envisager de mettre en place une Commission ouest-africaine sur les forêts et l'environnement** afin de promouvoir la gestion durable des forêts et le reboisement, tirer parti des discussions et initiatives sur le changement climatique dans le cadre d'une approche commune, et trouver des soutiens pour financer l'aménagement forestier durable dans la sous-région. À l'exception du Nigéria, les pays de la sous-région sont petits et nécessitent par conséquent une approche coordonnée pour gérer leurs forêts. L'expérience de la COMIFAC dans le Bassin du Congo est pertinente à cet égard.

CEDEAO et Union monétaire ouest-africaine

La CEDEAO et l'Union monétaire ouest-africaine devraient:

- jouer un rôle fort au sein de la sous-région ouest-africaine afin de promouvoir les exportations de bois chez leurs pays membres et autres pays africains en:
 - échangeant des informations sur la bonne gouvernance forestière (par ex. l'aménagement forestier durable et le traçage des bois) dans les pays membres;
 - promouvant une coopération réelle entre les administrations douanières;
 - appliquant les lois régissant le commerce et les exportations (par ex. les taxes et tarifs douaniers) entre les pays membres afin d'assurer la libre circulation des produits;
 - créant un suivi sous-régional des bois permettant d'échanger des informations sur le marché;
 - organisant des salons régionaux pour améliorer la sensibilisation aux produits bois;
 - encourageant et soutenant la certification environnementale en développant la sensibilisation aux normes nationales des divers dispositifs de certification et connaissances afférentes au niveau local.

RÉFÉRENCES ET AUTRES SOURCES

- AfDB (2009). *Impact of the Global Financial et Economic Crisis on Africa*. African Development Bank, Tunis, Tunisie (www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/Financial%20crisis_Impacts%20on%20Africa.pdf).
- Ajewole, I.O. (2009). Report on Intra-African Timber et Timber Product Trade: Nigéria. Unpublished case study for ITTO.
- Attah, A. (2009). Report on Intra-African Timber et Timber Product Trade: Ghana. Unpublished case study for ITTO.
- Atyi, R.E. (2009a). Report on Intra-African Timber et Timber Product Trade: Cameroun. Unpublished case study for ITTO.
- Atyi, R.E. (2009b). Report on Intra-African Timber et Timber Product Trade: Gabon. Unpublished case study for ITTO.
- Blunck, F. (2006). What is competitiveness? (www.competitiveness.org/article/articleview/774).
- EC (2008a). *Cross-border Trade of Timber et Wood Products in West Africa*. Final report. European Commission, Brussels, Belgium (www.ec.europa.eu/development/icenter/repository/flegt_Cross%20Border_Timber_Flows_West_Africa_Final_en.pdf).
- EC (2008b). *Etude des flux transfrontaliers de bois entre les pays de la COMIFAC actuellement impliqués dans le processus FLEGT*. Final report. European Commission, Brussels, Belgium (www.ec.europa.eu/development/icenter/repository/Flegt_studies_Final%20report_fr.pdf).
- Eghbal, M. (2009). North Africa among the least affected by the global financial crisis. *Euromonitor* (www.euromonitor.com/Articles.aspx?folder=North_Africa_among_the_least_affected_by_the_global_financial_crisis&print=true).
- FAO (2003–07). Forestat online database (www.fao.org/site/626/default.aspx#ancor).
- FAO (2008). *Global Forest Product Projections*. Prepared by R. Jonsson & A. Whiteman. Food et Agriculture Organization of the United Nations, Rome, Italy.
- FAO (2009). *State of the World's Forests 2009*. Food et Agriculture Organization of the United Nations, Rome, Italy.
- Howard, M. (2009). Report on Intra-African Timber et Timber Product Trade: République du Sud. Unpublished case study for ITTO.
- IMF (2009a). *World Economic Outlook: Crisis et Recovery*. International Monetary Fund, Washington, DC, United States (www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2009/01/index.htm).
- IMF (2009b). *Impact of the Global Financial Crisis on Sub-Saharan Africa*. International Monetary Fund, Washington, DC, United States (www.imf.org/external/pubs/ft/books/2009/afrglobfin/ssaglobalfin.pdf).
- ITC/COMTRADE (2003–07). Web database (www.itc.org).
- ITTO (2006). *Status of Tropical Forest Management 2005*. ITTO, Yokohama, Japan.
- Khattabi, A., K. Cherki, et N. Anass (2009). Report on intra-African timber et timber product trade: Maroc. Unpublished case study for ITTO.
- Kouame, M.M. (2009). Report on intra-African timber et timber product trade: Côte d'Ivoire. Unpublished case study for ITTO.
- Mansour, S. (2009). Report on Intra-African Timber et Timber Product Trade: Égypte. Unpublished case study for ITTO.
- Osakwe, P.N. (2008). Sub-saharan Africa et the global financial crisis. *Trade Negotiations Insights* 7(10), December (www.ictsd.net/i/news/tni/36937/).
- Porter, M. (2005). What is competitiveness? IESE Business School (www.iese.edu/en/ad/Anselmo_Rubiralta/Apuntes/Competitividad_en.html).
- Tokarick, S. (2007). How large is the bias against exportations from import tariffs? *World Trade Review* 6:193–212.
- United Nations (2009a). World Urbanization Prospects: The 2007 Revision Population Database (www.esa.un.org/unup/index.asp).
- United Nations (2009b). *World Economic Situation et Prospects 2009*. United Nations, New York, United States (www.un.org/esa/policy/wess/wesp2009files/wesp2009.pdf).
- United Nations (2009c). Global Economic Outlook database (www.un.org/esa/policy/link/global_economic_outlook.htm).
- United Nations Economic Commission for Africa (2008). *Economic Report on Africa 2008*. United Nations Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Éthiopie (www.uneca.org/era2008/).
- World Bank (2007). World Development Indicators online database (www.worldbank.org).
- World Economic Forum, World Bank et African Development Bank (2008). *The Africa Competitiveness Report 2007*. World Economic Forum, World Bank et African Development Bank (www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/ACR2007-0.0-EN-FULL-REPORT.PDF).



L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-Ku, Yokohama, 220-0012, Japan

Téléphone : +81-45-223-1110 Télécopie : +81-45-223-1111 Courriel : itto@itto.int Web : www.itto.int

© OIBT 2010